

Rapport de gestion 2022

026 652 90 90

commune@romont.ch

www.romont.ch



1 Table des matières

1	TABLE DES MATIÈRES	2
2	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2022	4
3	CONSEIL COMMUNAL.....	6
4	CONSEIL GÉNÉRAL	7
5	ADMINISTRATION COMMUNALE.....	8
6	SYNDICATURE.....	9
6.1	SYNDICATURE	9
6.1.1	<i>En préambule.....</i>	9
6.1.2	<i>Contrôle des habitants.....</i>	9
6.2	REGION GLÂNE - VEVEYSE.....	9
7	FINANCES / RESSOURCES HUMAINES / BOURGEOISIE	15
7.1	FINANCES.....	15
7.2	PERSONNEL.....	16
7.2.1	<i>Anniversaires de service.....</i>	16
7.3	BOURGEOISIE.....	17
7.3.1	<i>Composition de la Commission bourgeoisiale</i>	17
7.3.2	<i>Naturalisations</i>	18
8	MOBILITÉ / SÉCURITÉ	19
8.1	DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS.....	19
8.1.1	<i>Service du feu CSPI Glâne-Centre.....</i>	19
8.1.2	<i>Cours et formation 2022.....</i>	22
8.1.3	<i>Promotions</i>	23
8.1.4	<i>Parc de véhicules 2022.....</i>	25
8.2	POLICE	27
9	URBANISME / CONSTRUCTIONS	30
9.1	CONSTRUCTIONS	30
9.1.1	<i>Travaux divers constructifs</i>	31
9.2	AMÉNAGEMENT LOCAL	34
10	ENVIRONNEMENT / ÉNERGIE	46
10.1	VOIRIE.....	46
10.1.1	<i>Personnel</i>	47
10.1.2	<i>Parc des véhicules.....</i>	47
10.2	EAU	52
10.2.1	<i>Informations générales.....</i>	52
10.2.2	<i>Production</i>	52
10.2.3	<i>Sites de production</i>	55
10.2.4	<i>Étendue du réseau</i>	57
10.2.5	<i>Distribution d'eau potable.....</i>	58
10.2.6	<i>Études en cours.....</i>	61
10.2.7	<i>Réalisations.....</i>	61
10.2.8	<i>Sécurité</i>	62
10.2.9	<i>Environnement.....</i>	62
10.3	ENVIRONNEMENT	62
10.3.1	<i>Cité de l'énergie</i>	62
10.3.2	<i>Éléments divers.....</i>	62
10.3.3	<i>Chauffage à distance</i>	65
10.3.4	<i>Commission de l'énergie.....</i>	66

10.4.	RAMASSAGE DES DÉCHETS EN 2022	67
11.	SANTÉ / AFFAIRES SOCIALES.....	70
11.1	AFFAIRES SOCIALES	70
11.1.1.	<i>Aide aux logements.....</i>	70
11.1.2.	<i>Abonnements généraux.....</i>	70
11.1.3.	<i>Service de repas à domicile pour la Ville de Romont</i>	71
11.1.4.	<i>Service Officiel des Curatelles</i>	72
11.1.5.	<i>Chômage.....</i>	73
11.1.6.	<i>Service social de la Ville de Romont.....</i>	73
11.2.	SANTÉ	79
11.2.1.	<i>Réseau Santé de la Glâne.....</i>	79
11.2.2.	<i>Contrôle des champignons</i>	79
11.3.	CIMETIÈRE	80
11.4.	JEUNESSE	80
12.	DOMAINE PUBLIC.....	80
12.1.	DOMAINES.....	80
12.2.	CONCIERGERIE.....	80
12.3.	BÂTIMENTS.....	82
12.4.	FORÊTS.....	82
12.4.1.	<i>Corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin.....</i>	82
13.	ENSEIGNEMENT / PETITE ENFANCE	83
13.1.	ÉCOLES.....	83
13.1.1.	<i>Classes</i>	83
13.1.2.	<i>Accueil extrascolaire.....</i>	88
13.1.3.	<i>Transports scolaires / mobilité des écoliers.....</i>	89
13.1.4.	<i>Médecine scolaire.....</i>	90
14.	ÉCONOMIE / CULTURE	91
14.1.	ÉCONOMIE.....	91
14.1.1.	<i>Archives communales</i>	92
14.2.	CULTURE	94
14.2.1.	<i>VITROMUSÉE ROMONT</i>	94
14.2.2.	<i>VITROCENTRE ROMONT</i>	94
14.2.3.	<i>BIBLIOTHÈQUE</i>	94
14.3.	SPORTS	95
14.3.1.	<i>Sociétés sportives romontoises.....</i>	95
14.4.	TOURISME	96

2 Rapport de gestion du conseil communal au conseil général pour 2022

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,
Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

L'année 2022 a permis au conseil communal de marquer de sa patte plusieurs objets essentiels pour le développement et l'avenir de notre belle ville de Romont. Cela tient bien sûr à une cohérence retrouvée de votre conseil communal, même si, des fois, les débats sont nourris et si, parfois (plutôt rarement,) la décision finale passe par un vote. Mais n'est-ce pas l'essence même de notre démocratie ?

Le conseil général a, quant à lui, parfaitement joué son rôle, souvent critique (et tant mieux), mais sensible aux pas que la commune se doit d'amorcer.

Dans le même sens, les relations avec la commission financière, qui joue un rôle de gardien et de contrôle de tous les objets influant sur notre capacité financière et notre rigueur comptable (pas toujours évidente au moment du passage à la nouvelle norme comptable MCH2 et son lot de changements fondamentaux) fonctionnent plutôt bien.

La commission des naturalisations a trouvé son rythme de croisière, dans un domaine où la rigueur des lois doit composer avec l'humanisme qui est l'ADN de notre commune largement pluriculturelle. Dans le même sens, les commissions de l'énergie et de l'aménagement apportent leur lot d'ambitions pour l'avenir de notre commune, en même temps qu'un regard critique sur les projets et ambitions présentées.

Le conseil communal, avec l'aide des services et de mandataires externes parfois nécessaires, a permis des avancées magnifiques, appuyées par le législatif. On pense bien entendu au projet phare de deux décennies à venir (au moins) que représente l'École En Bouley. On pense aussi au projet connexe d'Esplanade d'Arruffens, qui permettra de gérer de manière aussi soft que possible la desserte des dizaines de bus, le trafic routier pour les habitants du coin, la mobilité douce, les piétons et les parents qui aimeraient poser en voiture leurs enfants jusque dans la salle de classe. Le trafic de transit n'aura plus sa place, mais l'espace final sera un modèle.

D'autres chantiers importants pour notre ville, pour laquelle le conseil communal a choisi que ce ne serait pas une croissance effrénée qui guiderait l'action, mais bien un cadre humain et convivial pour la plupart, n'a pas ménagé ses efforts. C'est d'abord l'avenir de la Vieille Ville, qui au travers d'études à horizons divers, devrait permettre de dessiner en 2023 une feuille de route qui permettra ensuite des interventions ponctuelles mais marquantes.

Ce sont les efforts conjugués pour permettre un aménagement du site de la gare à la hauteur de la sécurité nécessaire et du bien-être des milliers de voyageurs qui empruntent le train puis/et le bus depuis Romont. C'est la réfection de la route de la Parqueterie, du giratoire de l'Industrie, le déplacement du quai militaire, tous dossiers qui prennent beaucoup de temps, mais sur lesquels votre conseil communal travaille avec enthousiasme.

Romont présente un cadre de vie remarquable, même si beaucoup reste à faire rapidement. Ce n'est que grâce à une parfaite transparence et communication entre le conseil communal, le conseil général et les commissions, mais aussi et surtout grâce à la compréhension et l'enthousiasme (qui demande souvent patience) de la population que nous y parviendrons.

*Pour le conseil communal
Jean-Claude Cornu*



3 Conseil communal

M. Jean-Claude Cornu
Syndic

Syndicature

Mme Stefanie Losey

Économie

Culture

Sports

M. Thierry Schmid
Vice-syndic

Finances

Ressources
humaines

Bourgeoisie

M. Marc Menoud

Urbanisme

Constructions

M. Emmanuel Bussard

Mobilité

Sécurité

M. François Helfer

Environnement

Energie

M. Armand Jaquier

Santé

Affaires sociales

Mme Murielle
Jaquier-Eltschinger

Enseignement

Petite enfance

M. Didier Demierre

Domaine public

4 Conseil général

Président M. Patrice BEAUD.

Vice-président M. Thierry JORDAN.

Bureau M. Frédéric BERSET.
M. Fabrice CORBAT.
M. Olivier ELTSCHINGER.
Mme Isaline FINGER.
Mme Rachel HUFSCMITT
M. Jean-Yves PYTHON.
M. Jean-François ROCH.

Scrutatrices et scrutateurs

Membres	M. Philippe AYER	M. Manuel HURNI
	M. Luc BARDET	M. Philippe JORDAN
	Mme Nicole BARDET	M. Arnaud MAILLARD
	M. Lukas BIELER	Mme Virginie MARDON
	M. Alain BOSSON	M. Olivier MARILLER
	Mme Jacqueline BOURQUI	Mme Christelle MASUR LUU
	M. Vincent BRODARD	M. Bertrand MENÉTREY
	Mme Ajda BUDAK	M. François-Xavier MEUWLY
	Mme Marie-Christine CLERC	M. Jean-Baptiste MOREL
	M. Simon CODOUREY	Mme Stéphanie OBERSON
	Mme Géraldine DAFFLON	M. Nicolas PERRIN
	M. Nicolas DAFFLON	Mme Vesna PETROVIC
	Mme Caroline Delacrétaz Pidoux	Mme Stéphanie PITTET
	M. Stéphane DEMIERRE	Mme Valérie PITTET
	Mme Roxane ECOFFEY	M. Sébastien RICHOZ
	M. Jean-Bernard FAVRE	M. Thierry ROPRAZ
	M. Patrice GEINOZ	M. Laurent SCHMUTZ
	M. Christophe GILLON	Mme Nataša TODOROVIC
	M. Christophe GIRARD	M. Stefan TRÜMPLER
	M. Emilien GIRARD	Mme Floriane VALLÉLIAN
		M. Dominique ZÜRCHER

Etat au 31 décembre 2022

5 Administration communale

Pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, l'Administration communale est divisée en quatre services (état au 31 décembre 2022) :

Service administratif

Dossiers liés aux dicastères :

Syndicature
Économie / Culture / Sports
Finances / Ressources humaines / Bourgeoisie

Chef de service : M. Yves Bard, Secrétaire communal, RH et Chef du service administratif

Service financier

Finances communales :

Finances, impôts
Agence AVS
Salaires

Chef de service : M. Frédéric Rossier, Administrateur des finances

Service général

Dossiers liés aux dicastères :

Santé / Affaires sociales
Enseignement / Petite enfance
Domaine public

Chef de service : M. Pierre Décrind, Chef du service général

Service technique

Dossiers liés aux dicastères :

Urbanisme / Constructions
Mobilité / Sécurité
Environnement / Énergie

Chef de service : M. Damien Sudan, Chef du Service technique

6 Syndicature

6.1 SYNDICATURE

6.1.1 En préambule

Il convient de rappeler que le dicastère « Syndicature » comprend, d'une part, l'organisation de l'administration et des séances du conseil communal et, d'autre part, toutes les tâches qui ne sont pas dévolues à un dicastère particulier ou qui relèvent de l'activité du Syndic, telles que la conférence des Syndics des chefs-lieux et des grandes communes du canton de Fribourg, le comité de l'Association des communes fribourgeoises, celui de l'Association des communes glânoises, la réunion des Syndics des communes limitrophes fribourgeoises et vaudoises, etc.

Depuis l'automne 2022, M. le Syndic assume en outre la présidence de la conférence des syndics des chefs-lieux et grandes communes (Bulle - Châtel-St-Denis – Guin – Estavayer – Fribourg – Marly – Morat – Tavel – Villars-sur-Glâne – Gibloux) et M. Bard en assume le secrétariat.

Ces activités ne peuvent donner lieu à un rapport circonstancié compte tenu de leur caractère souvent confidentiel.

Dans le cadre de ses relations publiques, le conseil communal s'est fait représenter à de nombreuses reprises dans les assemblées des associations, des corporations, des fédérations, dans les manifestations des sociétés locales, culturelles et sportives, ainsi que dans les réceptions des milieux économiques et politiques.

6.1.2 Contrôle des habitants

Les statistiques générales relatives au contrôle des habitants figurent en fin de rapport de ce dicastère.

En 2022, le conseil communal a fêté 13 nonagénaires :

- Mme Suzanne BORNAND
- Mme Monique BRODARD
- Mme Aline CREVOISERAT
- Mme Hildegard GUILLAUME
- Mme Mariette LENZ
- Mme Denise PASCHE
- Mme Maria ROSSY
- Mme Bertha SCHMOUTZ
- Mme Madeleine VAUTHEY
- Mme Gisèle VONNEZ
- M. Robert FAVRE
- M. Jean GUILLAUME
- M. Gabriel PYTHON

54 jeunes ont accédé à leur majorité civique.

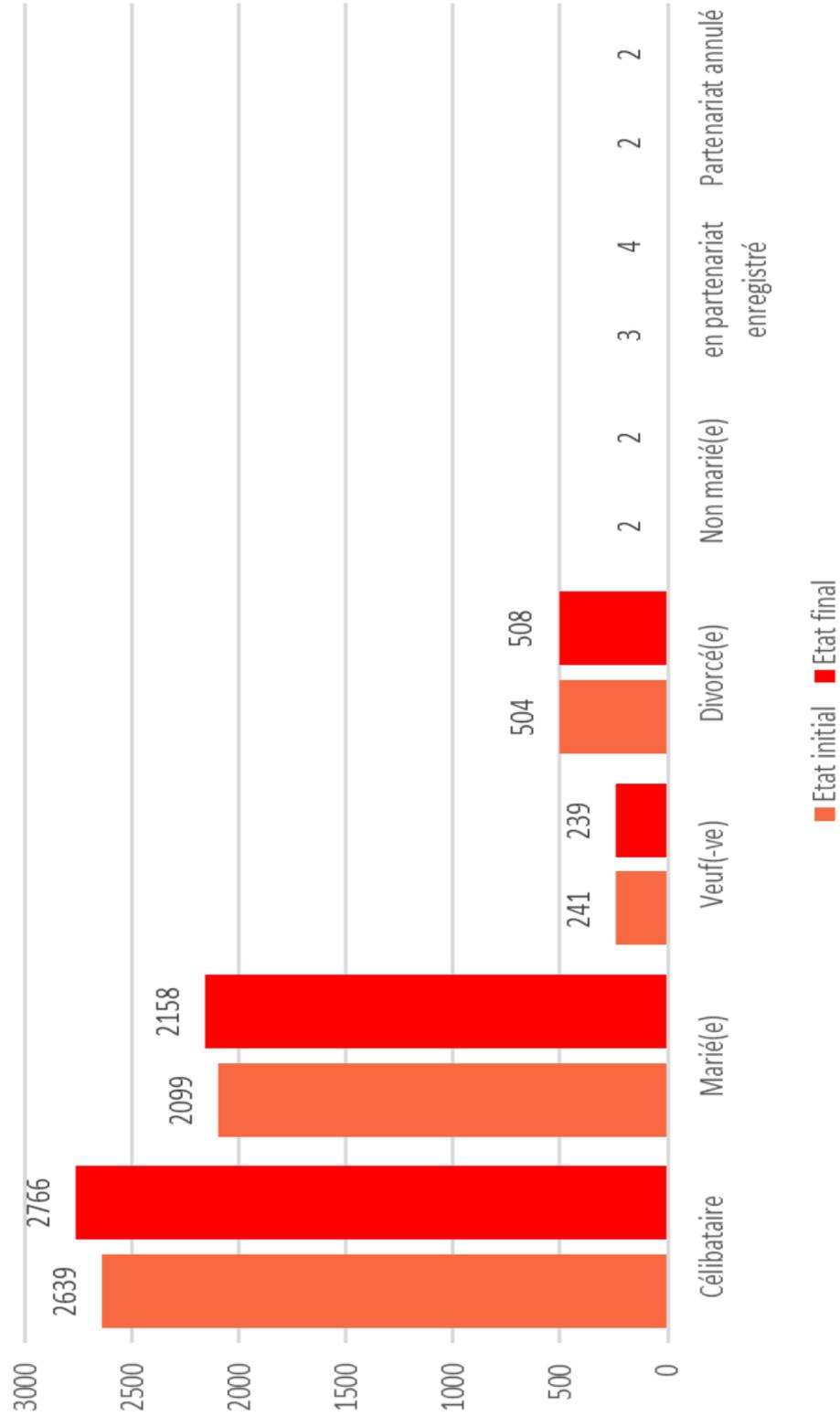
6.2 REGION GLÂNE - VEVEYSE

Le rapport d'activité 2022 de la RGV est consultable sur le site internet www.rgv.ch

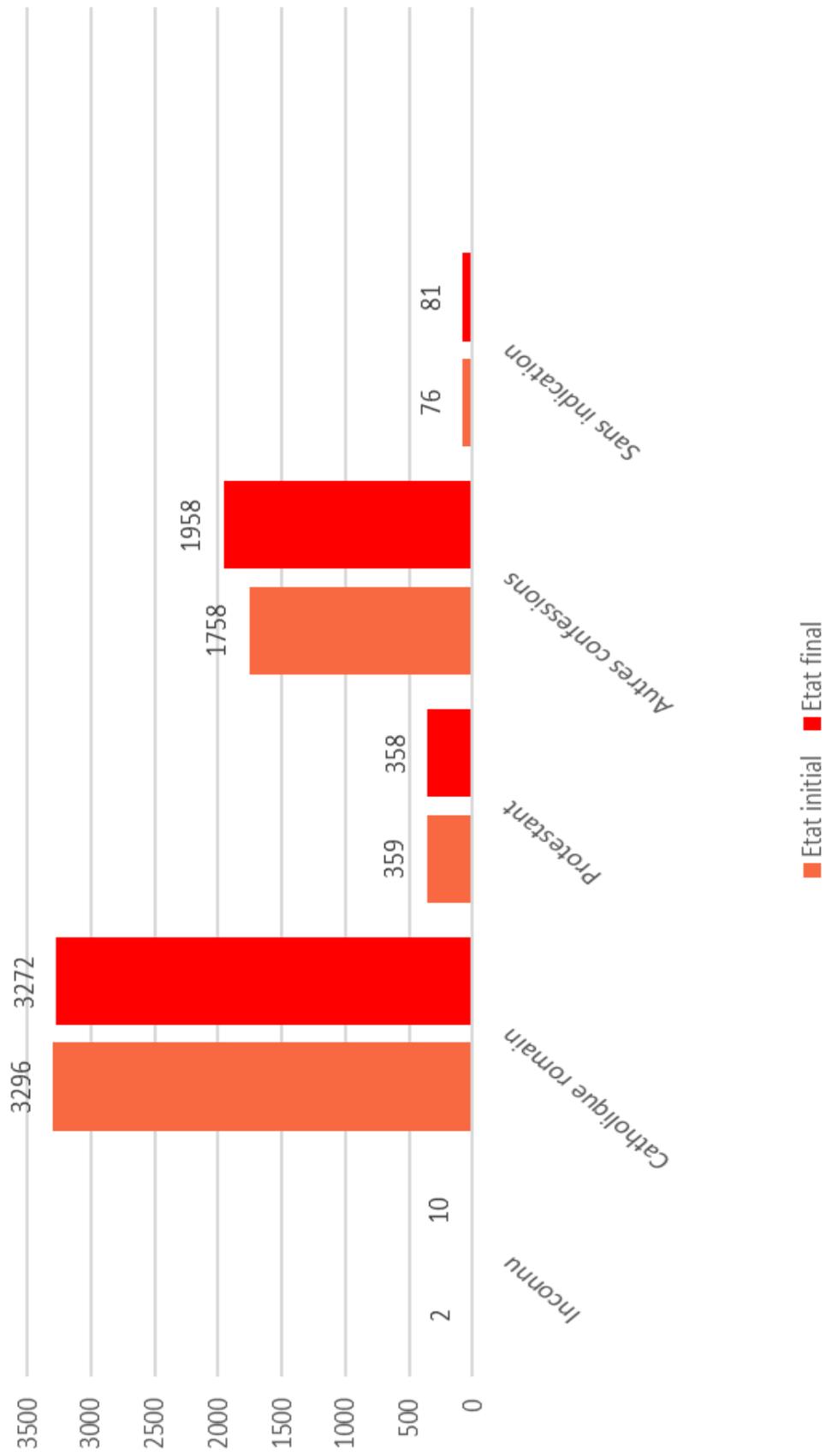
Evolution population de 2012 à 2022



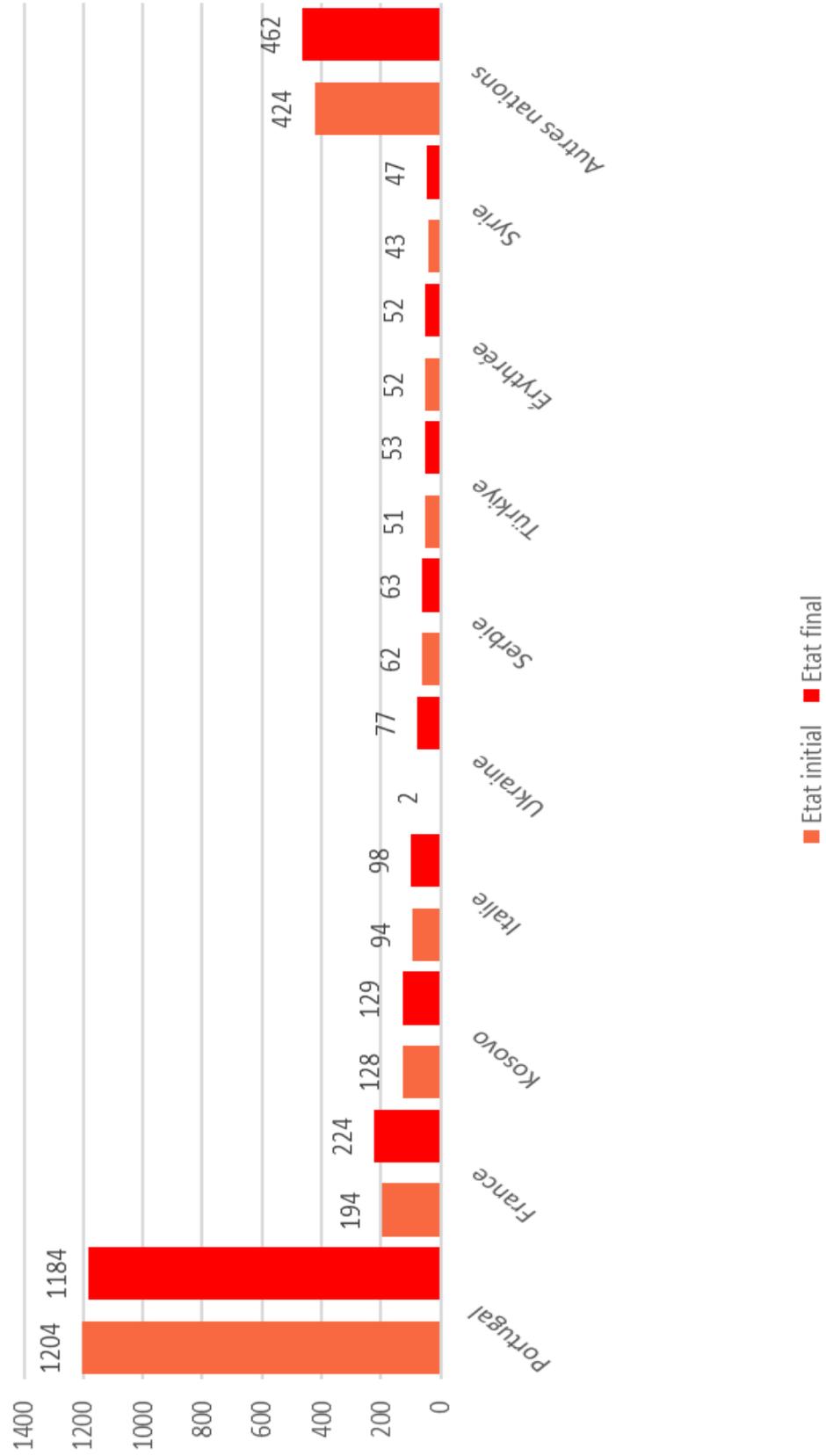
Statistiques des états civils au 31.12.2022



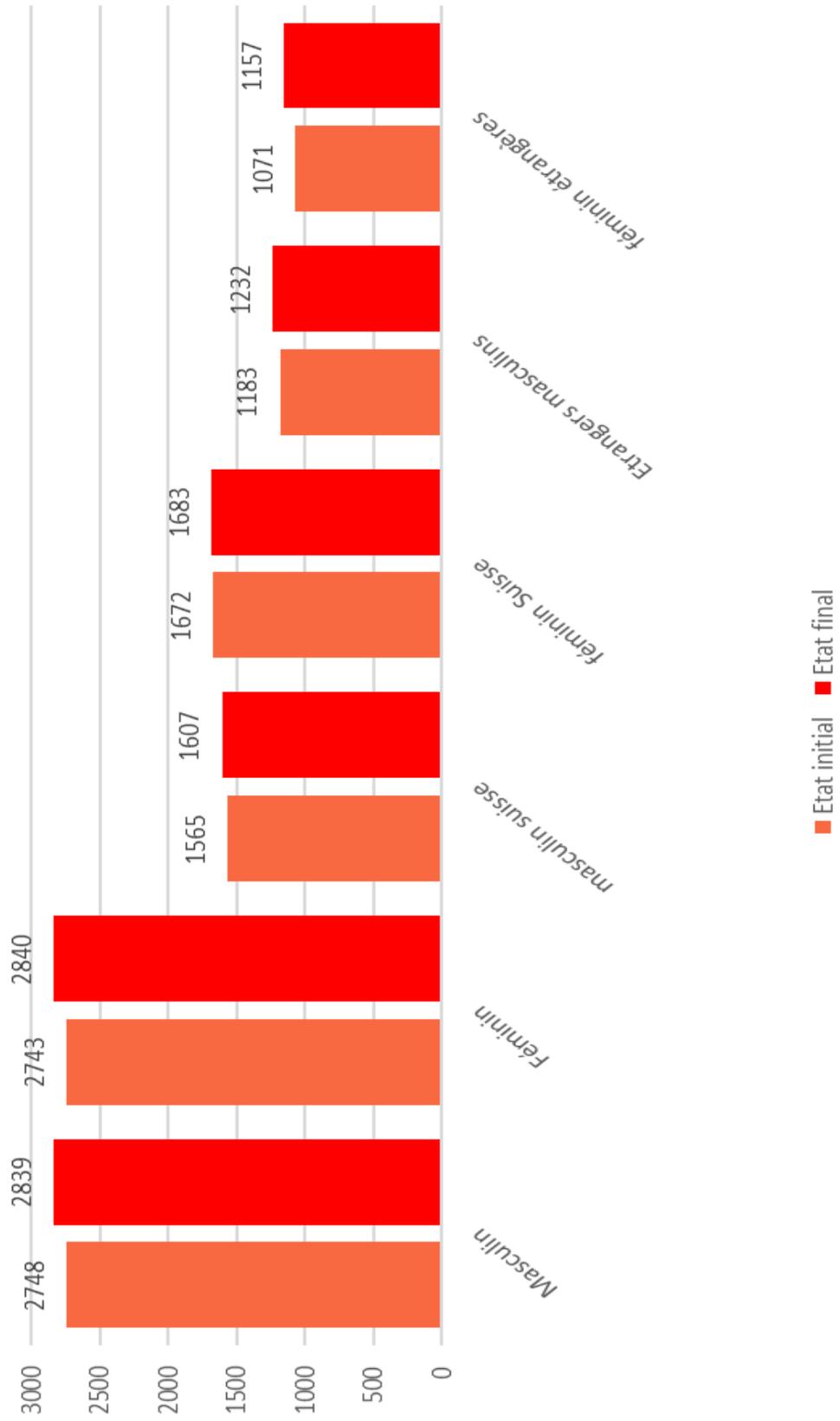
Statistiques des confessions au 31.12.2022



Statistiques population étrangère au 31.12.2022



Statistiques Hommes - Femmes au 31.12.2022



7 Finances / Ressources humaines / Bourgeoisie

7.1 FINANCES

Pour la partie financière du rapport de gestion 2022, se référer aux comptes 2022 de la Commune.



7.2 PERSONNEL

Divers événements sont intervenus au niveau du personnel communal dans le courant de l'année 2022; il y a lieu de relever notamment :

- Démission de Mme Carole Chételat, bibliothécaire.
- Engagement de manière temporaire de M. Cristiano Godinho Vilar en qualité d'auxiliaire au sein de la voirie et du service des finances.
- Fin d'apprentissage de Mme Valeria Raschiatore.
- Engagement de manière temporaire de Mme Zana Shehu en tant qu'auxiliaire.
- Début d'apprentissage de Mme Valérie Oberson, apprentie employée de commerce.
- Début d'apprentissage de Mme Perrine Gremaud, apprentie assistante socio-éducative.
- Engagement de Mme Martine Cogli en tant qu'auxiliaire temporaire.
- Retraite de M. Jean-Marc Oberson, employé à la déchetterie.
- Engagement de M. Silvio Miguel Amorim Santos en tant qu'employé à la déchetterie.

7.2.1 Anniversaires de service

En 2022, les personnes nommées ci-après ont fêté leur anniversaire de service :

15 ans d'activité	M. Philippe Mauron. M. Pierre Richoz.
25 ans d'activité	Mme Maria do Rosario Ferreira E Silva.
35 ans d'activité	Mme Hélène Pittet.

7.3 BOURGEOISIE

7.3.1 Composition de la Commission bourgeoisiale

La composition de la Commission bourgeoisiale est la suivante :

- M. Jean-Denis Cornu Président.
- Mme Anne Chatton Vice-Présidente.
- M. Dominique Ayer Membre.
- M. Yves Jacquet Membre.
- M. Charly Schmoutz Membre.

Les représentants du conseil communal sont

- M. Thierry Schmid Vice-Syndic
- M. Didier Demierre Conseiller communal.

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Christine Clerc.

La Commune gère les biens de la Bourgeoisie qui est propriétaire de l'ancien couvent des Capucins, du Café Suisse, ainsi que de parcelles éparses sur le territoire communal.

En 2022, M. Stefan Trümpler a obtenu la Bourgeoisie d'honneur. Une cérémonie officielle s'est déroulée le 15 octobre 2022 à l'Hôtel de Ville afin de lui remettre cette distinction.

7.3.2 Naturalisations

Durant l'année 2022, le conseil communal, sur préavis de la commission des naturalisations, a accordé le **droit de cité romontois** à :

- M. ABRANTES OLIVEIRA Hugo Emanuel, Mme RODRIGUES DA SILVA OLIVEIRA Ana Catarina et leurs enfants Mariana et Hugo Martim.
- Mme ACHERITEGUY Valentine.
- Mme HUSELJIC HOXHA Esmá.
- M. HYSENI Alban et ses enfants Lijana, Endrit et Erblin.
- M. MAKUNTIMA MUANZA Darius Alvaro.
- Mme MAKUNTIMA MUANZA Esther Luyelula.
- M. MONTEIRO DE BRITO Manuel, Mme Nélia TAVARES GOMES DE BRITO et leur fille Kalia.
- Mme MORINA née KASTRATI Liridona et ses filles Elena et Reina.
- Mme OLIVEIRO PIMENTEL Jessica.
- Mme RIBEIRO VARELA Maria Fernanda.
- Mme VERISSIMO FRANCISCO Marina Fatima.

Par ailleurs, ont obtenu la **nationalité suisse** durant l'année 2022 :

- Mme ABID Emna.
- M. ALLOUCHE Hatem et son fils ALLOUCHE Youssef.
- Mme LOPES GOMES Andreia.
- Mme MAEDER Amina.
- M. MONTEIRO RESENDE SILVA Victor Manuel, Mme RIBEIRO RAMOS SILVA Dulce Helena et leurs enfants Kim Soraia et Naïm David.
- Mme NOURY Laura.
- M. RAMOS SILVA Felipe Yohan.
- Mme SANTOS VICTOR Sofia.
- Mme SINACI Buse.
- Mme TEIXEIRA EVANGELISTA Alicia.

8 Mobilité / Sécurité

8.1 DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS

8.1.1 Service du feu CSPI Glâne-Centre

Le Corps de sapeurs-pompiers intercommunal (CSPI) Glâne-Centre intervient en tant que corps local pour la défense incendie et la lutte contre les éléments naturels sur les communes de Romont, Billens-Hennens et Mézières. Il est constitué d'une section intercommunale jour/nuit et d'une section centre de renfort (CR).

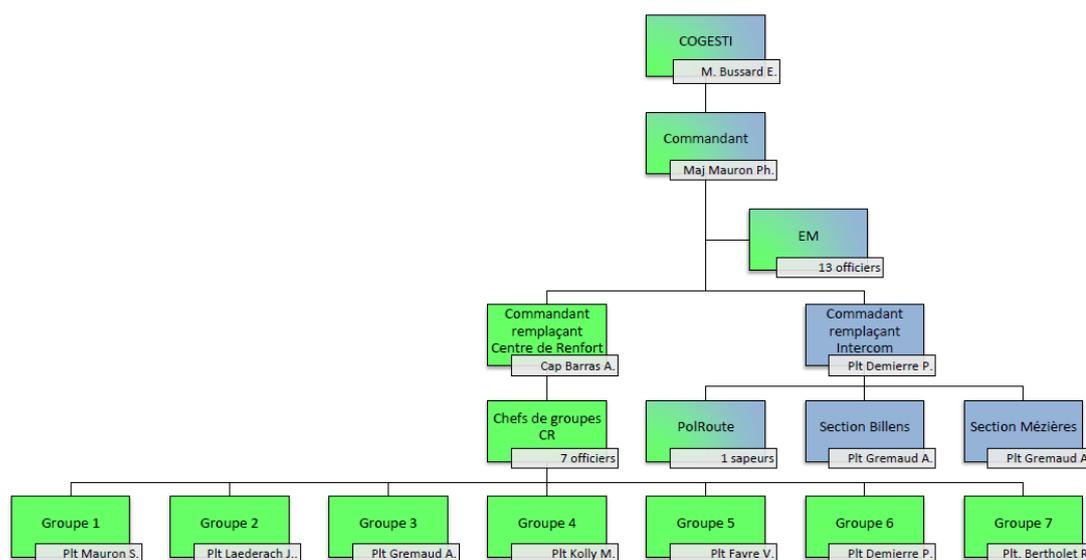
Sa section centre de renfort a pour mission de renforcer les corps locaux et intervient de manière autonome pour des interventions nécessitant des formations et du matériel spécifiques telles que la lutte contre les hydrocarbures sur les sols et dans les eaux, les événements chimiques, le secours routier, les accidents de travail, les accidents de personne sur les voies CFF ou les fermentations de fourrage.

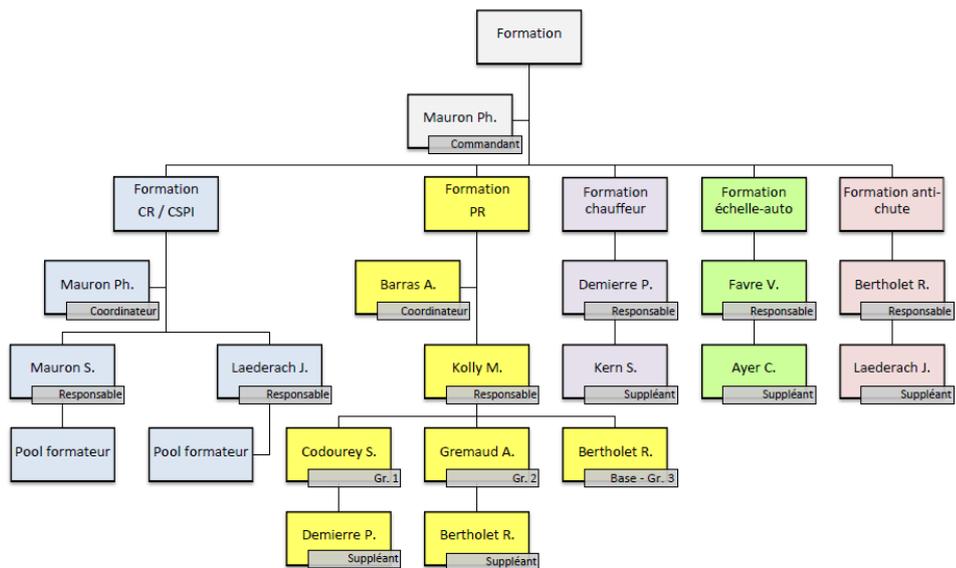
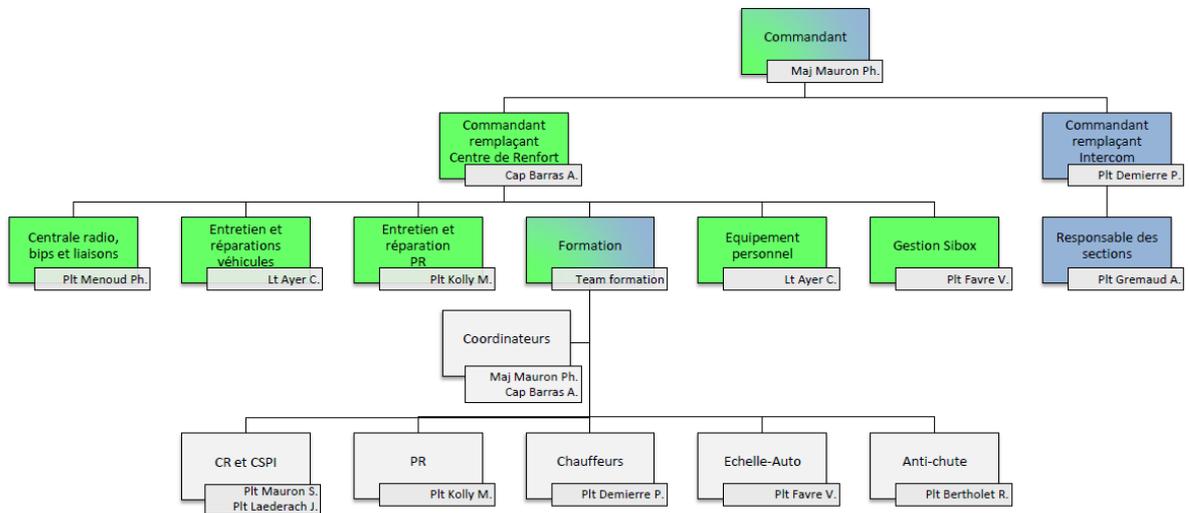
Durant l'année 2022, nous avons intensifié notre collaboration avec le CSPI Glâne-Est pour ce qui est des effectifs en journée, la formation protection respiratoire et police de route.

L'ensemble du CSPI est placé depuis le 1^{er} janvier 1999 sous le commandement du Major Philippe Mauron.

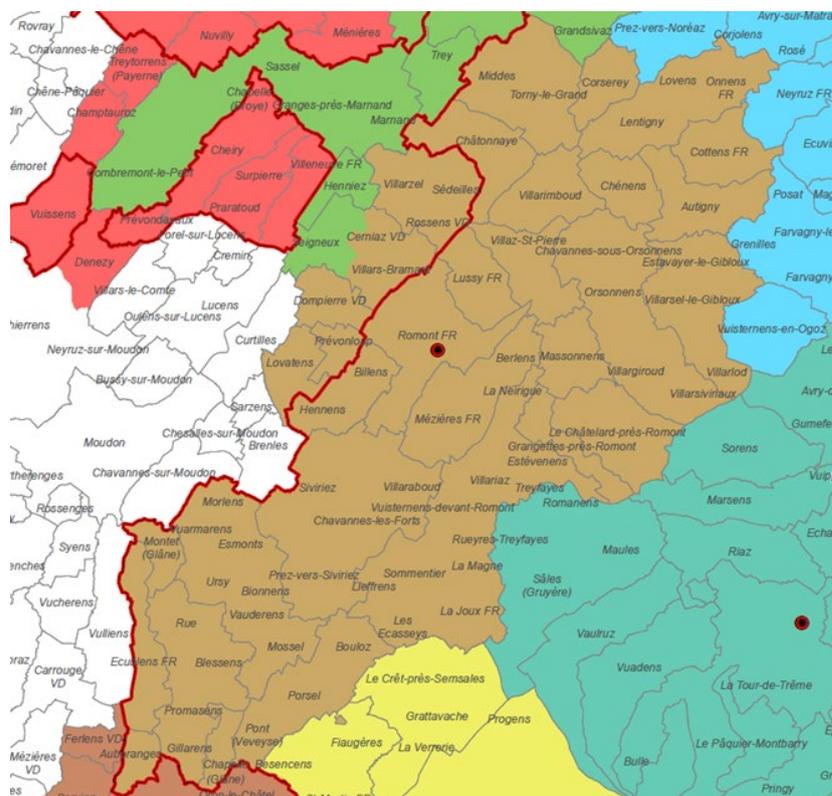


2022 ORGANIGRAMME CSPI Glâne-Centre

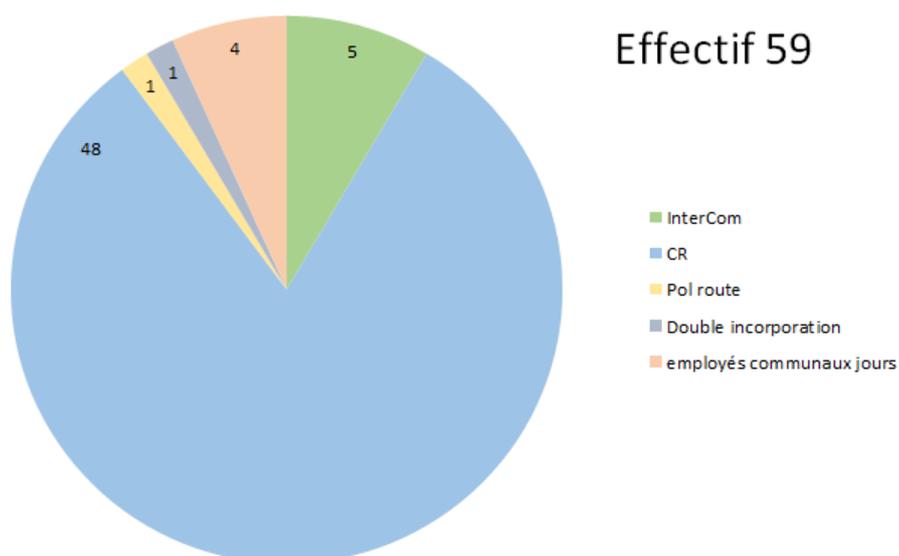




Rayon d'intervention de la section Centre de Renfort (zone brune)



Effectif au 31.12.2022



L'effectif est composé de 51 hommes et 8 femmes.

Durant la journée, sur le territoire intercommunal, nous pouvons compter en premier échelon sur 5 personnes de Glâne-Est formées en protection respiratoire.

Démissions au 31.12.2022

Au Centre de Renfort

- Plt Eric Majeux 31 ans de service.
- Plt Vincent Favre 28 ans de service.
- Sap François Cuennet, Romont 2 ans de service.

A l'Intercommunal

- Sap Philippe Python, Berlens 25 ans de service.
- Cpl François Jorand, Billens 21 ans de service.
- Sap Vincent Demierre, Billens 19 ans de service.
- Sap Olivier Dumas, Mézières 8 ans de service.

Ancienneté au 31.12.2022

- 5 ans de service Sap Stéphanie Oberson, Valérie Pittet, Stéphane Alves.
- 10 ans de service Cpl Grégory Dey, Richard Laederach.
- 15 ans de service Lt Simon Codourey, Sgt Hurni Manuel.
- 20 ans de service Plt Sabrina Mauron.
- 25 ans de service Plt Patrice Demierre, Stéphane Kern.

8.1.2 Cours et formation 2022

L'importance du matériel et la diversité des engins à maîtriser dans le cadre des activités du service nécessitent d'acquérir, et de maintenir en permanence un niveau de formation optimal. De très nombreuses heures de formation sont le prix à payer pour être, le moment voulu, à la hauteur des exigences.

La formation nécessite de plus en plus de temps et de compétences, que ce soit au niveau des types de constructions, des matériaux utilisés, ou encore des volumes des constructions souterraines.

Sur les routes aussi, l'évolution est constante. Le développement de la sécurité dite passive des véhicules, l'arrivée des véhicules à carburants alternatifs, GPL, gaz naturel, électrique, hybride et tout prochainement l'arrivée de l'hydrogène comme carburant, demandent une constante mise à jour de nos connaissances et à revoir la plupart de nos schémas d'intervention.

Aperçu des cours cantonaux 2022

Cours de base 2 jours au centre de formation de Châtillon

Sap Sérieuse Thomas, Claivaz Joël, Robette Philippe, Aeberhard Philippe, Dos Santos Carlos, Oberson Nathalie, Perret Gentil Laurent, Uzé Lucie.

Cours de base CR 2 soirs et une demi-journée à Romont et un jour au centre de formation de Châtillon

Sap Aeberhard Philippe, Claivaz Joël, Oberson Nathalie, Perret Gentil Laurent, Piller Dylan, Repond Dylan, Robette Philippe, Uzé Lucie.

Cours de base protection respiratoire 2 jours au centre de formation de Châtillon

Sap Freitas João, Lüthi Frédéric, Pittet Valérie, Costa Ferreira Rogrigo.

Cours de chef d'équipe protection respiratoire 3 jours au centre de formation de Châtillon
Sap Sérieuse Yvan.

Cours chef de groupe 4 jours au centre de formation de Châtillon
Sap Alves Stéphane, Sérieuse Yvan.

Cours conduite d'intervention 3 jours au centre de formation de Châtillon
Cpl Pasquier Kewin.

Cours perfectionnement pour formateurs 1 jour au centre de formation de Châtillon
Plt Demierre Patrice, Lt Codourey Simon.

Cours de perfectionnement pour chef d'intervention 1 jour au centre de formation de Châtillon
Plt Kern Stéphane.

Cours perfectionnement pour officiers CR 1 jour au centre de formation de Châtillon
Plt Bertholet Raymond, Kern Stéphane, Lt Ayer Claude.

Cours de perfectionnement visualisation ½ jour au centre de formation de Châtillon
Plt Demierre Patrice, Lt Codourey Simon, Cpl Pasquier Kewin.

Pour traiter le thème des parkings souterrains à l'échelle 1:1, nos porteurs d'appareil respiratoire ont suivi deux journées de formation à l'International Fire Academy à Balsthal.

Dans le domaine de l'instruction, il faut encore ajouter 45 jours d'instruction effectués par les 5 instructeurs de notre corps. Ils ont occupé les fonctions de chefs de classe, commandants de cours, officiers techniques, commandant d'inspection et effectué divers contrôles d'exercices.

Pour être complet, il faut encore signaler que plusieurs membres de notre corps fonctionnent comme formateurs ou opérateurs pour les cours de protection respiratoire au centre de formation de Châtillon.

Peu importe le grade, beaucoup de responsabilités pèsent sur les épaules des cadres du CSPI. Une équipe motivée, bien formée, bien équipée, encadrée par des officiers expérimentés, permet, pour le moment, d'assurer les nombreuses missions qui peuvent parfois aussi laisser des traces.

8.1.3 Promotions

L'obtention d'un grade passe par des critères de formation stricts. Elle représente une reconnaissance de capacité, mais aussi un engagement plus important et davantage de responsabilités.

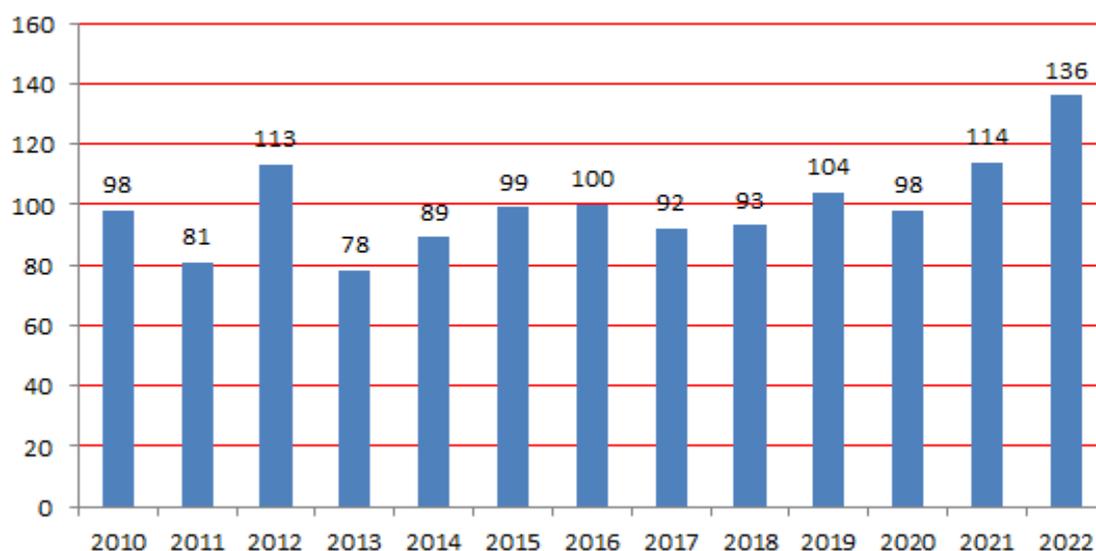
Est nommé avec effet au 1^{er} janvier 2023, au grade de

Premier lieutenant	le Lieutenant Codourey Simon.
Lieutenant	le Cpl Veth Ludovic.
Sergent	le Caporal Pasquier Kewin.
Caporal	sap Alves Stéphane, Sérieuse Yvan.

Statistiques des interventions pour 2022

Période	2019	2020	2021	2022
Interventions feu	23	30	27	29
Inondations	8	4	7	8
Secours routier, sauvetage de personne, désincarcération	10	4	3	2
Alarmes automatiques incendie	30	20	31	28
Défense hydrocarbures	25	28	28	29
Éléments naturels/inondations	0	3	11	28
Aide au portage, ascenseur, animaux, odeur suspecte, gaz	7	9	6	12
Interventions sur voie CFF	1	0	1	0
Total	104	98	114	136

Fluctuation des interventions



Détail des interventions 2022

90 interventions sur le territoire intercommunal.
46 interventions en centre de renfort.

113 interventions en journée (06h00 – 21h00).
23 interventions de nuit (21h00 – 06h00).

Quelques chiffres encore

1514 heures d'intervention.
3012 heures d'exercice (piquets CR, PR, exercices réglementaires, roulage, etc.).
562 heures de séance et groupe de travail.
207 heures manifestation.
378 heures (représentations, maintenance, exercices d'évacuation, vision locale industrie, PV EM).

Au total 5673 heures, plus 114 jours de service de piquet-weekend assurés par minimum 7 personnes.

8.1.4 Parc de véhicules 2022

Toyota Rav 4 hybrid
Véhicule chef d'intervention
Mise en circulation le 10.11.2021



Renault Koléos DCi 4x4
Véhicule tracteur
Mise en circulation le 24.08.2015



Ford Transit 350 M 4x4
Véhicule transport de matériel
Mise en circulation le 22.03.2013



Mercedes 316 9 places
Véhicule transport de personnes
Mise en circulation le 08.07.2016



Mercedes Sprinter 416 CDI
Véhicule protection respiratoire
Mise en circulation le 14.12.2001



Mercedes Unimog U20
Véhicule d'extinction
Mise en circulation le 19.12.2013



Scania P124 4x4
Véhicule d'extinction CAFS
Mise en circulation le 25.08.2005



Ivéco FF 160 E
Echelle automobile 30 m
Mise en circulation le 16.10.2019



Mercedes Atego 1329
Véhicule pionnier lourd
Mise en circulation le 07.01.2011



Ivéco 70Dc-18 All-Road
Véhicule défense hydrocarbure
Mise en circulation le 02.12.2018



8.2 POLICE

8.2.1.1 Tâches de la police communale

La Police communale traite diverses tâches :

- **Contrôle de la zone bleue :**
 - a) surveillance des voitures « ventouses »
 - b) 3 contrôles par semaine
 - A noter :
 - que certaines semaines, il n’y a pas de contrôle ;
 - qu’un peu de souplesse est toujours appliquée lorsque des travaux occupent et diminuent le nombre de places disponibles ainsi que durant les manifestations ou les enterrements.

- **Contrôle du stationnement**
 - a) contrôle journalier au parking Sous-Gare ;
 - b) contrôle journalier de la Rue des Comtes ;
 - c) gestion de l’appareil TAXOMEX à Sous-Gare ;
 - d) gestion de l’appareil TOMECO à la Rue des Comtes ;
 - e) gestion de l’appareil SKIDATA du parking du BICUBIC ;
 - f) contrôle du stationnement sur l’ensemble du territoire communal ;
 - g) traitements d’oppositions aux amendes d’ordre ;
 - h) notifications pour les autres villes ou cantons ;
 - i) voitures sans plaques sur le territoire communal (13 pour l’année 2022).

- **Patrouilleurs scolaires**
 - a) Depuis la rentrée des classes en août 2022, suppression des patrouilleurs scolaires sur décision de la Police cantonale.
 - b) Présence régulière à l’entrée et sortie des classes dans le secteur de la Rue de l’Eglise ainsi qu’à la Rue Aliénor.

- **Signalisation**
 - a) contrôle de l’état de la signalisation ;
 - b) vision locale avec le SPC ;
 - c) remise en état de la signalisation suite aux accidents ;
 - d) commande de signalisation.

- **Marquage**
 - a) inventaire des travaux de marquage ;
 - b) suivi du marquage.

- **Domaine public**
 - a) surface des terrasses ;
 - b) travaux sur le domaine public ;
 - c) préparation pour la facturation ;
 - d) déménagement ;
 - e) organisation du marché de la place Saint-Jacques.

- **Manifestations**
 - a) séances avec les organisateurs ;
 - b) plan de signalisation ;
 - c) commande de la signalisation pour le Service édilitaire ;
 - d) service d'ordre.

- **Services funèbres**
 - a) réservation des places pour la famille (47 services pour l'année 2022) ;
 - b) service et gestion du parcage ;
 - c) convoi funèbre.

- **Objets trouvés**
 - a) gestion des objets.

- **Formation**
 - a) tir au pistolet ;
 - b) self-défense ;
 - c) droit sur la circulation routière.

- **Collaboration**
 - a) police cantonale ;
 - b) police de proximité ;
 - c) éducation routière ;
 - d) services communaux « Edilité – Contrôle des habitants – Service social ».
 - e) contrôle des présences à la déchetterie.

8.2.1.2 Parking du Bicubic

L'agrandissement du Parking du Bicubic terminé a permis sa réouverture au public le 15 décembre 2020. Le parking est dorénavant payant. Il est ouvert toute l'année 24h/24h. Quasiment 200 places de parc sont disponibles, dont 4 pour des véhicules électriques (avec bornes de recharge) et 5 pour des véhicules de personnes à mobilité réduite. Quelques espaces sont également disponibles pour le parcage payant des deux-roues.

L'accès au parking se fait dorénavant et uniquement par la Route d'Arruffens (accès en face de la Route En Bouley). L'accès depuis la Route de la Perrausa n'est plus en service.

Les utilisateurs occasionnels peuvent y accéder moyennant la prise d'un ticket à la borne/barrière. Pour les utilisateurs plus réguliers, afin de se dispenser de ticket, des cartes à prépaiement sont disponibles auprès du Service technique.

Avant de reprendre le véhicule, si la période de gratuité des 3 heures n'a pas été dépassée, il n'est pas nécessaire de passer à la caisse, la sortie du parking est possible avec le ticket d'entrée ou avec la carte à prépaiement. Le paiement des tickets, ainsi que la recharge des cartes à prépaiement s'effectuera uniquement à la caisse située sur place.

La Police communale, en collaboration avec la Voirie et le Service technique, s'est occupé de la gestion de ce parking (carte à prépaiement et encaissement, caisse (approvisionnement et prélèvement), barrières, nettoyage, déneigement, service de piquet...) jusqu'au 30 juin 2022. La tâche étant trop importante pour notre service, elle a été sous-traitée à l'entreprise Leatech qui a repris l'entière gestion du parking du Bicubic depuis le 1er juillet 2022.

Des bugs de jeunesse et de communication entre Leatech, Skidata et le Service technique font que certains problèmes du parking ont inutilement duré. Des correctifs ont été mis en place. Le fonctionnement général du parking devrait dorénavant s'en trouver nettement amélioré.

8.2.1.3 Divers

Le partenariat avec la société Protect'Service SA a été reconduit pour l'année 2022. Cette pratique est non seulement une aide au contrôle du stationnement, mais assure de facto une meilleure rotation des véhicules dans le secteur de l'intramuros.

Le parking se situant au lieu-dit « Sous-Gare » (62 places) est également contrôlé régulièrement par la Police communale.

La réfection de la Rue des Comtes a permis la mise en place d'un trottoir d'une belle largeur entre les immeubles du Pré des Comtes et ladite rue. 19 places de parc, dont 2 pour des voitures électriques, ont été créées à l'occasion de ces travaux. Ces places de parc sont payantes et sous le contrôle de la Police communale. La première heure y est gratuite.

Le concept de cartes à gratter pour le stationnement des véhicules d'entreprises effectuant des travaux dans le secteur de l'intramuros fonctionne bien. Pour l'année 2022, c'est plus de 98 cartes qui ont été vendues au tarif de CHF 10.- par jour.

Des contrôles inopinés ont également lieu à la déchetterie, afin de vérifier la provenance des personnes fréquentant cette dernière.

La Commune et sa Police communale sont maintenant dotées d'un radar informatif. Cet appareil est régulièrement posé de part et d'autre de la commune à titre préventif et pédagogique. Nous avons de bons retours de la population. Ce radar a un réel impact sur la vitesse des conducteurs, ce qui est le but voulu.

8.2.1.4 Perspectives d'avenir

Mise en zone de 30 km/h de l'Intramuros

La mise en zone de 30 km/h de l'Intramuros a été étudiée, induisant de nouvelles règles de circulation (priorité de droite aux carrefours) et la suppression de la plupart des passages pour piétons. Mais aussi, pour des raisons de sécurité et de visibilité, la suppression d'une douzaine de places de parc. Les procédures étant faites, elle devrait être mise en place début 2023.

Concept de stationnement

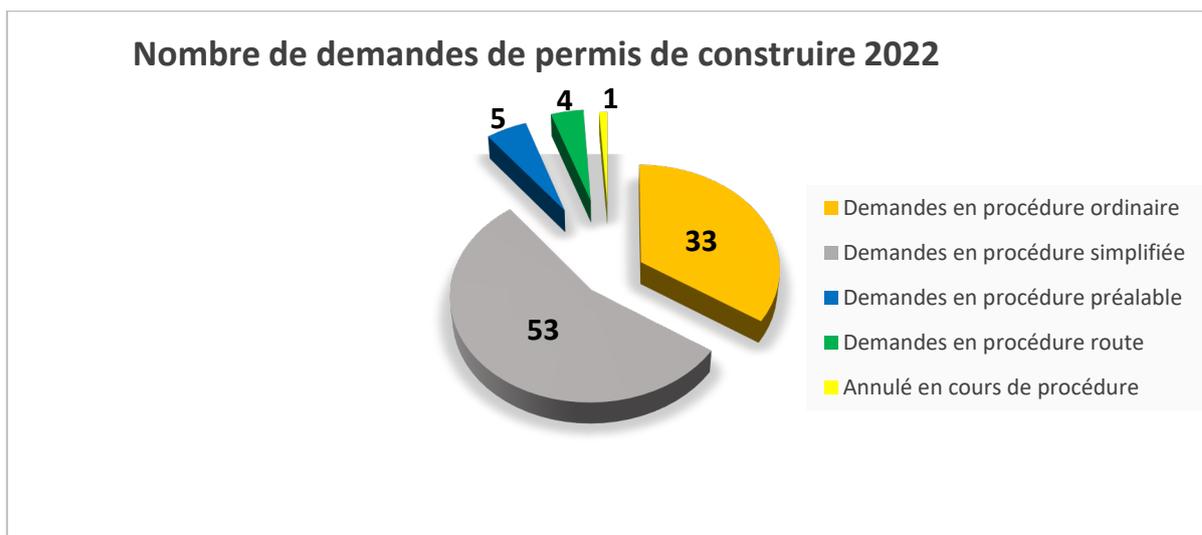
Si la commune décide la limitation dans le temps du parcage avec, ou non, la tarification du parcage, sur l'entier du domaine public communal, des tâches supplémentaires de contrôle seront impératives. Il s'agira de gérer et contrôler les temps de parcage, mais également d'enrayer le parcage sauvage que pourrait engendrer l'introduction de la tarification dans les premiers temps de son application.

9 Urbanisme / Constructions

9.1 CONSTRUCTIONS

Permis de construire

En 2022, le Service technique a traité 105 (112 en 2021) demandes de permis de construire et poses de panneaux solaires.



Dans le détail :

Demands en <u>procédure ordinaire</u>	33
Nouvelle exploitation agricole / hangar agricole	5
Nouvelle habitation individuelle	1
Nouvel immeuble locatif / PPE / commercial / industriel	4
Transformation / rénovation / agrandissement	13
Plans d'équipement et PAD	1
Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)	0
Antennes téléphonie	0
Autres	10
Demands en <u>procédure simplifiée</u>	53
Durant l'année, 53 demandes de permis de construire en procédure simplifiée ont été déposées.	
Demands en <u>procédure préalable</u>	5
Demands en <u>procédure route</u>	4
Demands <u>annulées</u> en cours de procédure	1
Pose de <u>panneaux solaires selon simple annonce</u>	30
Panneaux photovoltaïques (en m ²)	11'007 m ²
Panneaux thermiques (en m ²)	0

Pose de panneaux solaires selon enquêtes (spécifiques ou non)

Une surface de **0 m²** de panneaux solaires thermiques et une surface de **5'231 m²** de panneaux photovoltaïques sont inclus dans les demandes de permis de construire.

Un total de 16'238 m² de panneaux photovoltaïques ont fait l'objet d'une demande d'installation.

FRIAC

Depuis le 3 juin 2019, les dossiers de toutes les communes fribourgeoises sont déposés puis traités de manière électronique, via l'application FRIAC. Dorénavant, FRIAC couvre le processus depuis l'octroi du permis de construire jusqu'au permis d'occuper en passant par toutes les étapes de la construction afin d'effectuer les différents contrôles légaux.

Tous les acteurs de la procédure, requérants, mandataires, communes, services cantonaux et préfectures utilisent cette nouvelle application, ce qui permet notamment d'optimiser la durée de traitement des dossiers, d'améliorer leur qualité ou encore de renforcer la transparence et la traçabilité des processus.

FRIAC permet également aux requérants et mandataires de suivre l'avancée du dossier en temps réel par une consultation en ligne et de recevoir des notifications par messagerie électronique.

9.1.1 Travaux divers constructifs

Durant l'année 2022, quelques réalisations particulières ont été effectuées sur le territoire communal :

1. Sécurisation du Chemin du Brit



Rehaussement et déplacement du passage pour piétons sur la Route du Poyet et trottoir traversant au sommet du chemin.

2. Sécurisation de l'Intramuros

Il s'agit là de rendre conformes les aménagements piétonniers dans le but de garantir la sécurité publique. En effet, selon l'art. 58 du code civil suisse, le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.

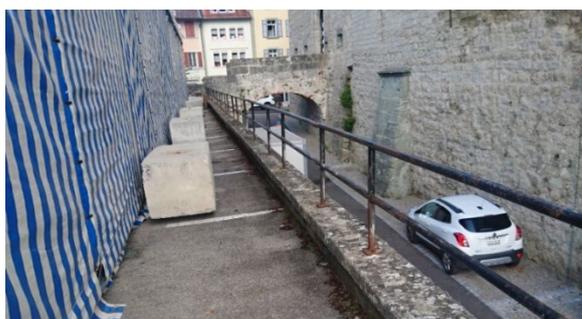
Le bureau de prévention des accidents (BPA) a été associé à cette analyse.

Les escaliers et leurs abords doivent être munis de mains-courantes et de garde-corps répondant aux normes techniques en vigueur. Les travaux de mise en conformité sont répartis sur 3 années et seront réalisés par la voirie avec la supervision du service technique.

Remplacement des barrières de la Place de l'Hôtel de Ville

La place de l'Hôtel de Ville est une zone appréciée des organisateurs de manifestations regroupant un nombre important de participants (Carnaval, Bénichon, etc). Il fallait donc diminuer les risques de chute en adaptant les éléments de protection latérale, particulièrement pour les enfants.

Dans ce cas précis, il s'agissait d'équiper les escaliers d'au moins une main courante et de mettre aux normes les barrières existantes. D'autant plus que ces dernières avaient subi des dommages compromettant ponctuellement leur fonction de protection (diminution de résistance à la poussée horizontale).



Avant



Après



Avant



Après

3. Assainissement de la fontaine « 1917 » à la Grand Rue

Monsieur Jérémy Birbaum, tailleur de pierre à Grandvillard, a entrepris un entretien des fissures sur le parement externe du bassin de cette fontaine en béton recomposé.



4. Renouvellement des bancs publics

Il a été décidé de renouveler, sur 3 années, les bancs publics en commençant par la zone touristique de l'Intramuros, l'Avenue Gérard Clerc, la Promenade des Avoines et le Chemin des Bossonnets. L'étape 2022 consistait à remplacer les bancs de l'Avenue Gérard Clerc et de la Promenade des Avoines.

L'idée était de proposer un modèle confortable, durable et chaleureux. Le bois associé au métal répond de manière satisfaisante à ces exigences. Ayant sollicité plusieurs offres, le choix s'est porté sur un banc conçu par les ateliers Horizon Sud à Epagny. On en dénombre 28 au total d'une largeur de 120 cm et 180 cm.

Les piétements ont été réalisés par l'entreprise de construction métallique Sottas SA à Bulle, tandis que l'assise et le dossier, constitués de planches en pin douglas, ont été fournis par la scierie Codourey SA à Romont. Le ponçage et la couche d'imprégnation ainsi que le montage ont été effectués par les personnes actives au sein des ateliers d'Horizon Sud.



Ancien et...



... nouveau banc à la Promenade des Avoines

5. Revêtement de sol à la Grand Rue

L'entreprise Etter Pavage SA a procédé à la réfection du dallage en galets de rivière devant les bâtiments n° 1 à 13 de la Grand Rue (160 m²) et devant le bâtiment de la Rue du Château 126 (100 m²).



Grand Rue 1 à 13



Rue du Château 126

6. Divers

Outre ces travaux bien visibles, bon nombre d'autres travaux ont été effectués dans les différents domaines afférents au Service technique : adduction, épuration, routes, trottoirs, aménagement, embellissement, etc.

9.2 AMÉNAGEMENT LOCAL

Les dossiers importants de l'année 2022, au niveau de l'aménagement ou du réaménagement de notre commune, ont été les suivants :

1. Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) : 2^{ème} enquête et dossier d'approbation

Pour mémoire, le dossier complet du PAL a été adopté par le conseil communal en date du 8 novembre 2021 et il a été déposé à la DAEC (actuelle DIME) le 24 novembre 2021. A ce moment, le dossier comportait les décisions communales sur oppositions qui ont été notifiées aux recourants courant décembre 2021. Début 2022, nous avons reçu deux recours sur les décisions communales. Ces recours ont été traités courant 2022. En finalité, tant suite à la première enquête qu'à la deuxième, si la majeure partie des oppositions aura pu être levée, certaines ne le seront pas et seront soumises à décision de l'autorité supérieure.

Durant l'année 2022, le SECA aura traité notre dossier et il prévoit une approbation par la DIME pour avant l'été 2023.

2. Plan d'aménagement de détail cadre (PAD-Cadre) : consultation

Le PAD-Cadre, outil d'aménagement subordonné au PAZ, définit le cadre de l'aménagement futur du plateau d'Arruffens de manière plus précise que le plan de zone. Romont est commune pilote pour ce nouvel outil d'aménagement. Ce dernier permettra de doubler la surface de plancher dans son périmètre tout en augmentant également les surfaces d'espaces verts et donc la qualité de vie des habitants.

Mis à l'épreuve par diverses demandes émanant de privés, promoteurs ou PME, en lien avec des projets de construction, ce document a déjà dû être affiné afin de répondre au mieux aux attentes tout en gardant la ligne dictée par la Commune.

Ce document a été envoyé le 17 mars 2021 au SECA pour sa mise en consultation. C'est seulement à la fin de la consultation que ce document pourra être mis à l'enquête et rentrera en force. Cependant, la mise à l'enquête du PAD-Cadre ne pourra être lancée qu'après l'approbation formelle du PAL par la DIME. Par conséquent, elle pourrait avoir lieu dans le courant du 2^{ème} semestre 2023.

3. Réaménagement de l'intramuros (MEP)

But

Le Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) Intramuros a démarré début 2022. Pour mémoire, les buts et objectifs de ce MEP sont d'étudier le réaménagement et la mise en valeur de l'Intramuros. La commune souhaitait qu'un accent particulier soit porté sur divers points dont :

- Les différents usages du périmètre (habitations, commerces, espaces publics, loisirs et détente, évènements, mobilité, etc.)
- Les places : place de l'Hôtel de Ville, place de l'École primaire, place Saint-Jacques, etc.
- Les espaces que forment les fontaines (Grand Rue, Capucins, Saint-Jacques, Rue de l'Église, Rue du Château, etc.)
- L'espace Saint-Charles et sa cour, la Tour à Boyer, l'espace des remparts avec leurs tours et la promenade des Avoines
- La mise en valeur de l'ensemble patrimonial d'importance nationale, les édifices de valeur patrimoniale particulière et leur utilisation publique, religieuse et touristique (collégiale, château, Vitromusée, église des Capucins, chapelle protestante, tour à Boyer, ...).

La commune souhaitait également qu'une attention particulière soit portée sur la problématique de la mobilité, incluant les places de parc en relation avec les commerces, les places pour les résident-es et les pendulaires. L'aménagement proposé doit en outre correspondre à un régime de zone 30 km/h.

Les équipes devaient également étudier la possibilité d'un nouveau parking (souterrain ?) à localiser, la circulation des piétons, des PMR, des cyclistes et le stationnement des cycles, les obstacles architecturaux, les arrêts de bus et de cars de tourisme. A noter qu'un nouveau parking (év. souterrain) ne doit pas signifier une augmentation de l'offre en stationnement dans l'intramuros, mais qu'un nombre au moins équivalent de places devra être supprimé en surface. De plus, la commune attendait des propositions sur la matérialisation des espaces publics, l'arborisation de l'ensemble ainsi que la redéfinition de certains espaces publics et du rôle qu'ils pourraient jouer dans la ville.

Sélection des équipes

Un appel à sélection des équipes a été publié sur Simap le 13 mai 2022. Les équipes souhaitant réaliser le MEP ont dû produire un dossier de postulation. La commune souhaitait sélectionner, en collaboration avec le collège d'expert-es, trois à quatre équipes, sur la base d'un dossier de candidature, d'une lettre de motivation et de critères de sélection.

Les équipes devaient être composées d'un/d'architecte-s-urbaniste-s, d'un/d'architecte-s-paysagiste-s et d'un/d'ingénieurs-es en mobilité. Sur les 7 bureaux qui se sont inscrits en souhaitant réaliser le MEP Intramuros, le collège d'experts a choisi les 3 bureaux suivants lors de sa séance du 15 juin 2022 :

- URBANITÉ(S)
- POOL BABL+INSITU+RGR
- NUVOLAB

composés dans le détail comme suit :

NOM EQUIPE	EQUIPE		
	ARCHITECTE - URBANISTE	PAYSAGISTE	ING. MOBILITE
URBANITE(S)	URBANITE(S) - ISABEL GIRAULT	FORSTER-PAYSAGE	CHRISTE & GYGAX
POOL BABL+INSITU+RGR	BAKKER & BLANC SàrL	IN SITU SA	RGR Robert Grandpierre et Rapp SA
NUVOLAB	nuvolaB architetti asociati	VERZONE WOOD	AFRY Suisse SA

Réalisation du MEP

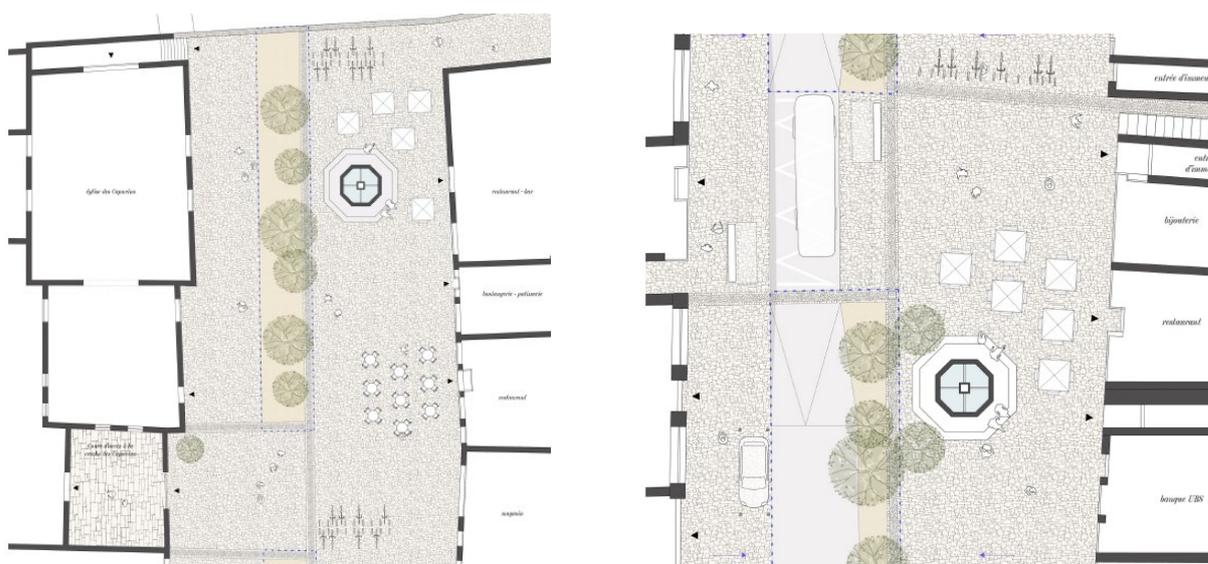
Un premier atelier a eu lieu le 6 juillet avec le collège d'experts et les 3 équipes retenues. A cette occasion, nous avons pu échanger et clarifier ce que nous attendions de ce MEP. Cette séance a été suivie par un tour de ville avec les équipes.

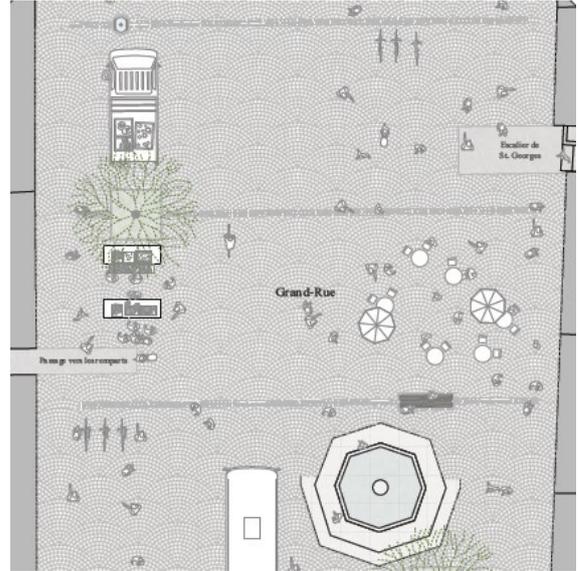
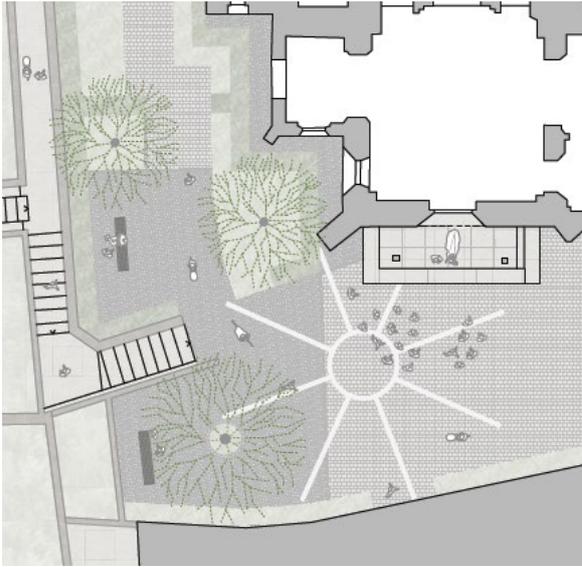
Un premier rendu a eu lieu le 29 septembre. Les délais étant relativement serrés, la qualité et le degré de détail des dossiers produits est à relever. A la suite de ce premier dialogue, le collège d'experts a signifié aux 3 équipes les éléments positifs et les points à corriger ou améliorer, concernant leur projet respectif, ceci en vue du second et dernier rendu.

Sur cette base, les équipes se sont remises à la tâche et le 5 décembre a eu lieu le deuxième dialogue. A cette occasion, les 3 équipes ont fourni leur dossier final, accompagné d'un phasage de mise en œuvre. A noter que les éléments concernant la mobilité au sens large (régimes de vitesse, mobilité douce, sens de circulation des voitures, bus, ...) ont été soigneusement étudiés par les équipes, tout comme l'arborisation et les possibilités de récupération des eaux de pluie.

Au final, les 3 dossiers comportent de bonnes idées à retenir et d'autres l'étant moins. Le MEP n'étant pas mené comme un concours, il n'y a pas un gagnant. Les équipes ont été rémunérées pour leur travail et la commune peut en disposer à sa guise. Aussi, notre travail du début d'année 2023 sera de faire la synthèse des 3 dossiers, d'en ressortir les meilleurs éléments pour notre ville et de produire un plan d'action pour la réalisation des nouveaux aménagements proposés. Réalisations qui resteront, bien entendu, sous réserve des crédits disponibles et de l'acceptation des coûts liés à ces mesures par le Conseil général.

Ci-dessous sont présentées quelques images tirées de différents dossiers. Ces images ne sont là que pour information et illustrer les propos ci-avant. Il ne se s'agit pas forcément d'idées qui seront retenues ou d'aménagements qui seront effectivement réalisés :







4. Route de contournement

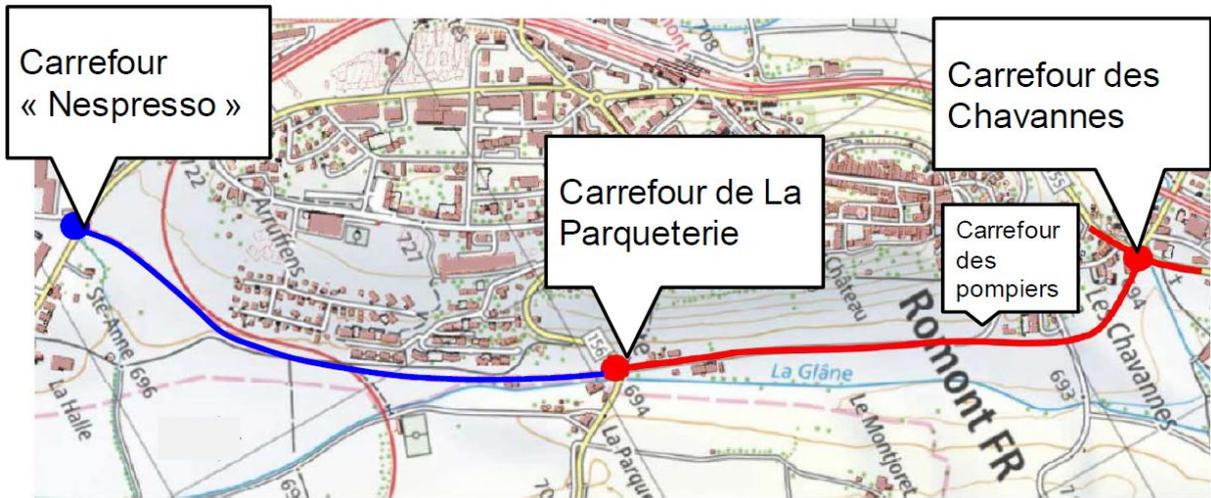
La Commune accompagne cet important projet cantonal en participant aux diverses séances de coordination liées.

Le projet de route de contournement avance bon train avec l'aide des bureaux adjudicataires des travaux d'ingénieurs. Il est à relever l'importance de la mobilité douce dans ce type de projet. A une époque pas si lointaine, elle n'était même pas considérée et aujourd'hui, ce type de projet en fait une donnée impérative et prévoit des espaces non seulement pour les cyclistes, mais en distingue les lents (balades, familles, enfants, ...) des rapides (déplacements professionnels, vélos électriques, ...).

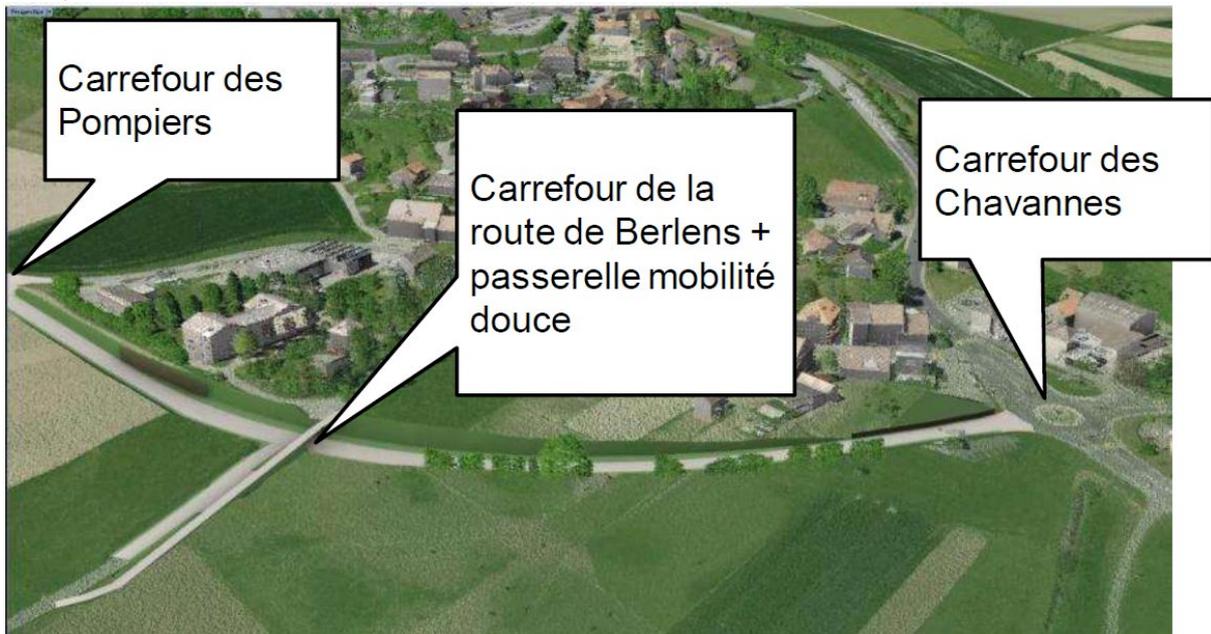
Le 3 octobre, au Bicubic, la commune et la population ont pu découvrir lors d'une présentation publique menée par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), un projet de route de contournement abouti tant pour le contournement EST (secteur des Chavannes) que pour le contournement SUD (secteur Parqueterie à Nespresso).

Tronçon Sud (bleu)

Tronçon Est (rouge)



Tronçon Est :



Tronçon Sud :



A noter que le projet prévoit une route enterrée tout le long des quartiers d'En Bouley et du Pré de la Grange. Coûteux mais élégant, il assure la tranquillité pour les riverains et une surface à nouveau utilisable et/ou exploitable.

Lors de cette présentation, la DIME annonçait une mise à l'enquête du projet au printemps 2023 pour le tronçon Est et à l'été 2023 pour le tronçon Sud, après, la validation de la fiche du plan directeur cantonal.

5. Redressement de la ligne TPF

La Commune accompagne également cet important projet cantonal en participant aux diverses séances de coordination liées.

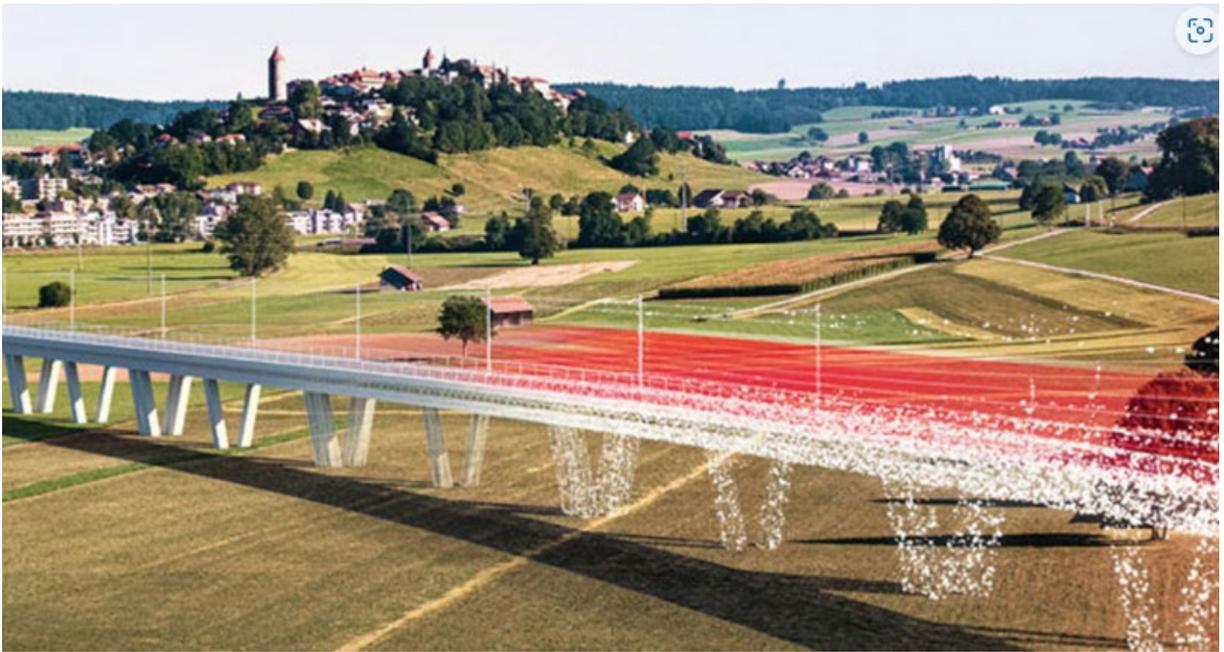
Un remaniement parcellaire en lien avec l'emprise au sol du projet est en cours de réalisation.

Ce projet de redressement est nécessaire car la solution proposée entre Vuisternens-devant-Romont et Romont réduira le temps de parcours entre Bulle et Romont. Ce nouveau tronçon permettra de créer un horaire avec de meilleurs nœuds de correspondance à Bulle, Romont et Fribourg, pour les bus et les trains. Cette solution présente également le meilleur rapport coûts-utilité-faisabilité global.

Les points forts de ce projet sont une stabilité du réseau garantie et un trajet Bulle-Romont en moins de 15 minutes, avec un tracé qui s'intègre judicieusement dans le paysage ainsi que 3 ouvrages d'art de conception durable, robuste et économique.

Le planning des travaux est le suivant :

- Année 2022 : dépose du dossier de procédure d'approbation des plans à l'OFT.
- Année 2024 : obtention de la décision d'approbation des plans.
- Année 2025 : début des travaux.
- Année 2027 : mise en service.
- Année 2028 : fin des travaux.



6. Esplanade d'Arruffens

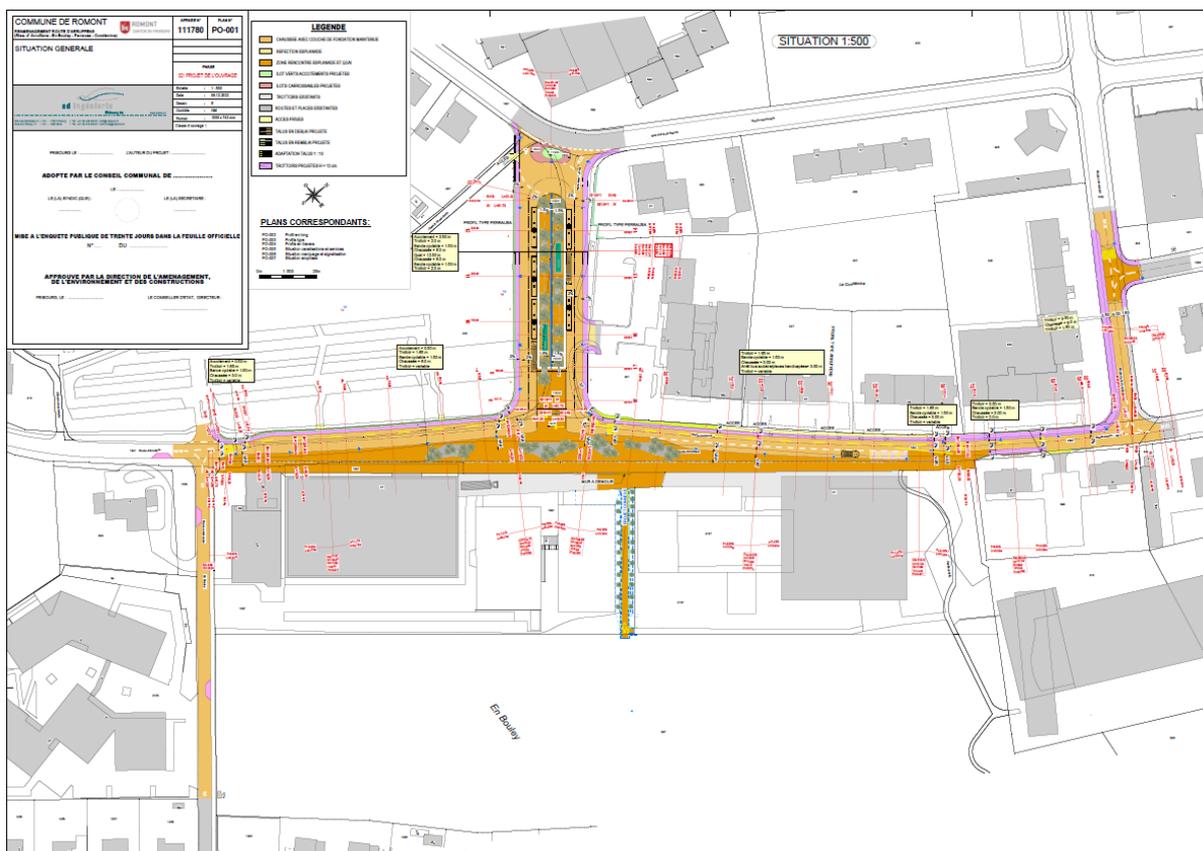
En marge du projet de nouvelle école primaire En Bouley étudié durant l'année 2022, le projet de l'Esplanade d'Arruffens s'est également développé. Pour ce faire, deux demandes de crédit sont passées au Conseil général durant l'année, soit CHF 500'000.- en février et CHF 6'100'000.- en octobre.

Cet important projet permettra de coordonner soigneusement toutes les mobilités (piétons, vélos, bus, voitures) dans le secteur du plateau d'Arruffens. En plus des flux des particuliers et des élèves du cycle d'orientation, pour les différents accès au COGL, à Epicentre, au Bicubic et au Carré d'As, il conviendra de tenir compte dorénavant des élèves du primaire accédant à leur nouvelle école.

Les objectifs principaux liés à l'arrivée de la nouvelle école primaire En Bouley, à la réalisation de l'Esplanade d'Arruffens et de ses environs, sont :

- Promouvoir les déplacements à pied, à vélo et en transports publics pour la desserte scolaire
- Sécuriser les parcours scolaires, en particulier les traversées piétonnes de la Route d'Arruffens (300 élèves pour le secteur dont notamment 100 élèves vers l'Accueil extra-scolaire (AES)) et les liaisons entre les bus et les accès aux écoles
- Proposer un aménagement généreusement dimensionné permettant de séparer les flux piétons primaires/COGL, le plus tôt et naturellement possibles
- Proposer un aménagement coordonné avec l'organisation du campus y compris du CESL/G (Carré d'As)
- Conserver le dégagement de l'Esplanade et valoriser le paysage et ses vues
- Mettre en place une utilisation multiple du site, hormis l'utilisation purement scolaire (espace didactique, zone de quartier, rencontres, loisirs, ...)
- Aménager l'Esplanade d'une manière paysagère qualitative
- Mettre aux normes les arrêts et quais de bus, conformément aux normes selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

A noter que toutes les routes figurées en orange sur le plan de projet ci-après, seront passées en zone 30 km/h.

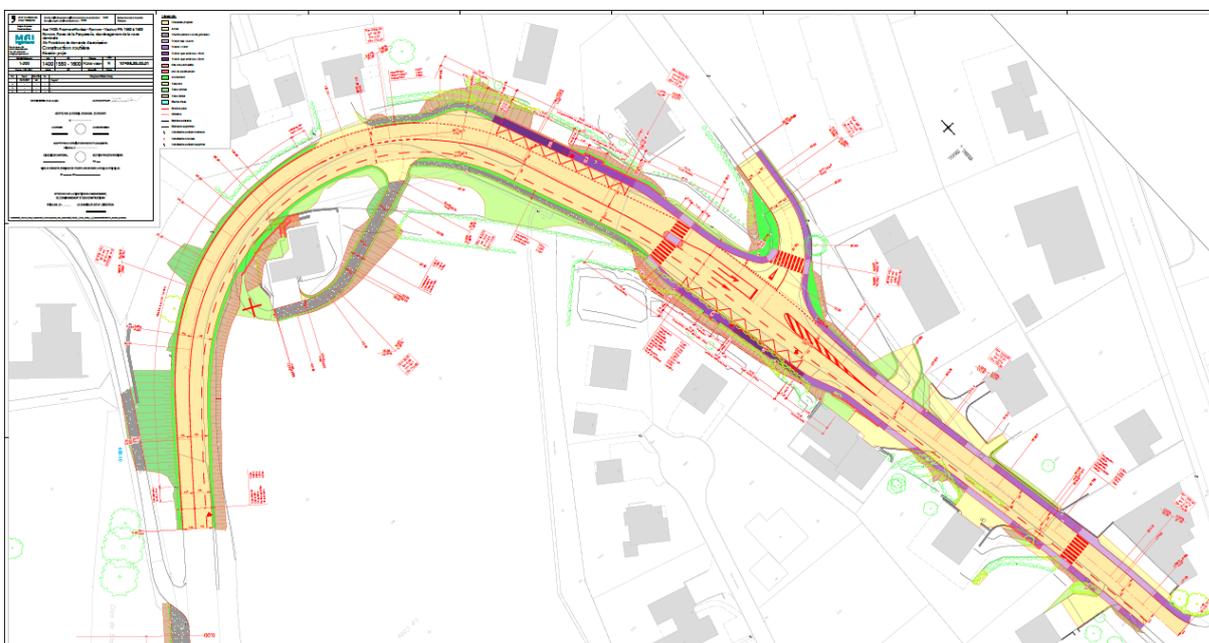


Le dossier d'examen préalable a été déposé début décembre au SPC. La procédure route étant largement plus longue et plus complexe que la procédure de permis de construire (comme pour l'école en l'occurrence), le planning intentionnel prévoit un début des travaux début 2024 et une fin des travaux en juin 2025.

7. Route de la Parqueterie

Ce projet également important (~ CHF 4'500'000.-), avec le canton et la commune co-maîtres d'œuvre, a continué d'avancer durant l'année 2022. Pour mémoire, il avait été mis en demande préalable en avril 2020, puis à l'enquête publique le 10 décembre 2021. Début 2022 nous avons traité les oppositions, puis procédé au dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux. Vers avril 2023, les travaux pourront être attribués à une entreprise, avec un début des travaux prévu en juin-juillet 2023 et une fin de travaux estimée à fin septembre 2024.

Le projet prévoit notamment une piste cyclable à la montée, de nouveaux arrêts de bus aux normes LHAND, de nouveaux trottoirs et, en sous-sol, des collecteurs adaptés en séparatif et des bouclages d'adduction.



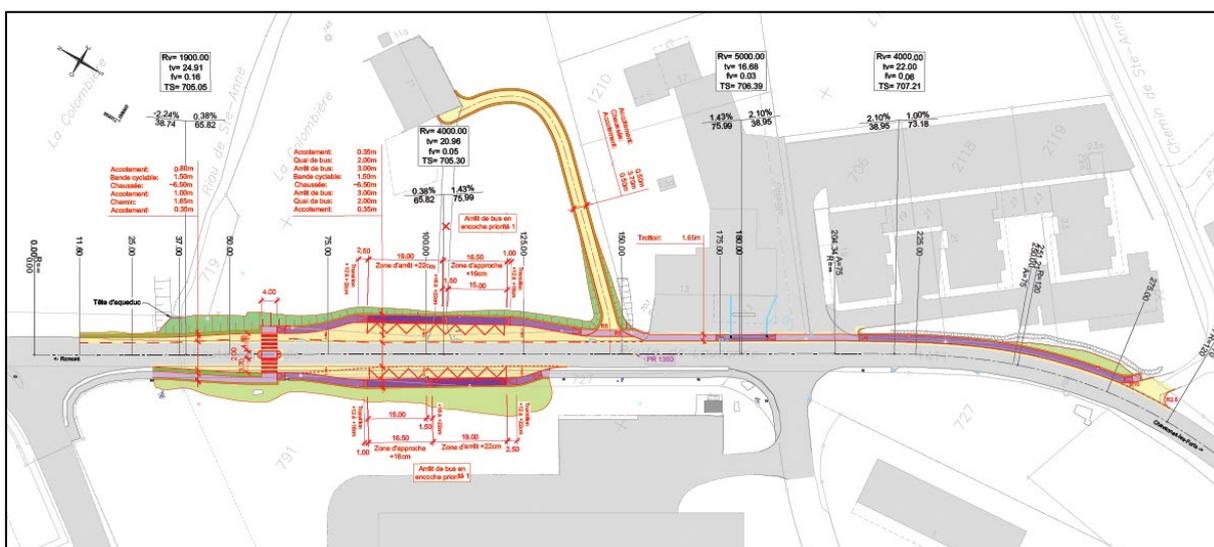
8. Arrêt de bus à l'Halle

Un autre projet important pour le développement de notre commune, avec le canton et la commune co-maîtres d'œuvre, est la réalisation des arrêts de bus à l'Halle. Pour mémoire toujours, ce projet avait été mis en demande préalable en juin 2021, puis à l'enquête publique le 10 décembre 2021. Début 2022 nous avons traité les oppositions, puis procédé au dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux. Vers mai 2023, les travaux pourront être attribués à une entreprise, avec un début des travaux prévu en juillet-août 2023 et une fin de travaux estimée à fin octobre 2023.

Ce projet prévoit principalement 2 nouveaux arrêts de bus aux normes LHAND, permettant de desservir tant les habitations sur le secteur de l'Halle et d'En Raboud, que les entreprises voisines dont notamment Nespresso. Un cheminement piétonnier permettra de rejoindre le chemin de Sainte-Anne.

A relever qu'entre la demande de crédit initiale du 21.02.2019 basée sur un projet de 2018 et l'ouverture des offres prévue le 03.03.2023, un changement pour le moins notable est intervenu concernant la réalisation des arrêts de bus. Avec dorénavant une hauteur admise à 22 cm pour répondre aux normes LHAND, c'est la géométrie complète de l'arrêt qui se transforme avec des zones d'approche beaucoup plus longues et un arrêt d'une manière générale beaucoup plus imposant.

Les nouvelles directives techniques pour la réalisation de ces arrêts engendrent un surcoût non négligeable. A cela s'ajoutent les augmentations de prix des matériaux de ces dernières années et cela a pour conséquence que le budget initial ne pourra sans doute pas être tenu. Cas échéant, la commune reviendra vers le conseil général en cas de besoin d'un complément.



9. Commission d'aménagement

En 2022, les membres de la Commission d'aménagement se sont réunis à 2 reprises afin de traiter différents dossiers qui touchent, entre autres, les domaines d'aménagement précités. L'engagement et les échanges entre cette commission et les représentants de la Commune sont toujours fructueux et donnent un autre regard indépendant et bienvenu sur le traitement des problématiques d'aménagement communal.

10 Environnement / Énergie

10.1 VOIRIE

Le Service de la voirie, qui est conduit par le Service technique, a pour tâche d'exécuter les travaux les plus divers, à savoir :

- nettoyage des rues, des places, des remparts ;
- surveillance et gestion de la déchetterie ;
- remise en état des routes, chemins, sentiers, ruisseaux ;
- enlèvement de la neige, salage ;
- entretien des parterres de fleurs ;
- élagage des arbres et des haies ;
- embellissement de la ville ;
- préparation des tombes pour l'ensevelissement ;
- mise à disposition du matériel pour manifestations ;
- aide aux sociétés ;
- entretien des bâtiments publics et privés communaux ;
- entretien du réseau souterrain de l'évacuation des eaux et de la défense incendie ;
- marquage des places de parc, routes et signalisation ;
- travaux de génie-civil courants ;
- entretien des véhicules et machines ;
- entretien des places de jeux et de sport.

Dans la mesure de ses moyens, par tous les temps et malgré les diverses contraintes, le personnel de la voirie s'efforce d'être au service de la population romontoise et des sociétés locales, afin de les aider et d'amener une plus-value à l'entretien de notre ville.

En quelques chiffres-clés, le Service de la voirie c'est :

En général

- 19 points d'eau, dont 7 fontaines ;
- 894 marches d'escaliers à entretenir ;
- 18'000 litres d'eau qui sont utilisés chaque semaine pour l'arrosage en période estivale.

Espaces verts/Embellissement

- 360 arbres sur le domaine public, qui doivent être taillés et contrôlés ;
- 1'100 m² de prairies fleuries ;
- 5'744 m² correspondant à la surface du cimetière, où le service assure le désherbage, l'entretien des massifs de fleurs, la creuse et la désaffectation des tombes ;
- 25'000 m² de surface à tondre, incluant nos terrains de foot.

Service hivernal

- 3,5 tonnes de sel par sortie ;
- 26 km de routes communales et 12 km de trottoirs ;
- 1'900 piquets de balisage ;
- 130'000 m² de routes communales à déneiger.

10.1.1 Personnel

L'équipe est formée de :

DEFFERRARD	Joseph	Contremaître
BALMAT	Philippe	Paysagiste
BUSSARD	Richard	Paysagiste-ouvrier
DEFFERRARD	Alexandre	Ouvrier
GREPPI	Pierre-Alain	Ouvrier
PAPAUX	Jean-Pierre	Mécanicien-ouvrier
OBERSON	Jean-Marc	Employé
ANDRIGHETTO	Ludivine	Employée
AMORIM	Miguel	Employé
AEBERHARD	Philippe	Agent d'exploitation voirie
PERRET	Laurent	Agent d'exploitation voirie
VUIGNIER	Théo	Apprenti (depuis août 2020)
BUCHMANN	Arnaud	Apprenti (depuis août 2021)

Mme Ludivine Andrighetto et M. Jean-Marc Oberson sont employés à 50 % pour l'exploitation de la déchetterie.

Le poste de M. Richard Bussard avait évolué, pour se scinder en Paysagiste-ouvrier à 70 % à la voirie et 30 % au Centre de Renfort pour l'entretien du matériel de protection respiratoire. Cette scission des tâches entre « voirie » et « service du feu » a pris fin au 31.12.2022. Depuis le 1^{er} janvier 2023, M. Bussard sera à nouveau à 100 % actif au Service de la Voirie.

Le 31 août 2022, a marqué le départ à la retraite de M. Jean-Marc Oberson, qui aura passé 8 ans au service de la voirie en tant qu'employé de la déchetterie, et donc au service de toute la population romontoise. Lui a succédé M. Miguel Amorim en tant employé de déchetterie.

Pendant les vacances scolaires d'été, plusieurs étudiants sont engagés à tour de rôle, durant une semaine chacun, en tant qu'auxiliaire.

Le service de la voirie a également engagé, en qualité de stagiaire pour 1 mois, M. Thomas Menoud, du 7 novembre au 2 décembre 2022, comme agent d'exploitation venant du centre de formation professionnelle spécialisé PROF-in à Courtepin.

10.1.2 Parc des véhicules

Le parc des véhicules se compose de la manière suivante :

- 1 remorque de transports (1990) ;

- 1 véhicule 4x4 REFORM 880 S (2003) équipé d'un aspirateur à feuilles, d'une lame chasse-neige et d'une grue



Le remplacement de ce véhicule a fait l'objet d'une demande de crédit en 2022. Il sera remplacé par un véhicule de marque Meili livré au printemps 2023.

- 1 remorque de transports 2 tonnes (2004)
- 1 balayeuse MFH (2008)



Ce véhicule fera l'objet d'une demande de crédit début 2023 pour son remplacement par une balayeuse électrique.

- 1 véhicule utilitaire Reform Boki 2022 équipé d'une lame chasse-neige et d'une saleuse



- 1 motofaucheuse REFORM équipée avec une fraiseuse et une épareuse (2009)
- 1 aspirateur urbain électrique « Glutton » (2009) utilisé en particulier dans l'intramuros



- 1 véhicule utilitaire PONY P4-T (2011) équipé d'une lame chasse-neige, d'une saleuse, d'une rampe frontale de lavage et d'une citerne pour l'arrosage



Ce véhicule fera l'objet d'une demande de crédit pour son remplacement en 2023.

- 1 déchiqueteuse à branches Vandaele (2011), immatriculée en 2014
- 1 brouette à moteur HONDA (2011)

- 1 véhicule de service RENAULT Kangoo (2012)



Ce véhicule fera l'objet d'une demande de crédit en 2023 pour son remplacement par un véhicule électrique.

- 1 véhicule 4x4 REFORM T10 X Multilift (2016) équipé de trois bennes à terre, d'une benne à feuilles, d'une saleuse et d'une lame à neige



- 1 pelle MENZI MUCK 1.8 t. avec Powertilt (2016) équipée d'un godet de 30 cm de large, d'un godet de 50 cm de large et d'un godet de talus

- 1 tracteur à gazon hélicoïdal affecté au terrain de football du Glaney (2016)



- 1 remorque de transports 3.5 tonnes (2018)
- 1 véhicule WEIDEMANN (2018) équipé d'une fourche à palette, de 2 bennes à terre et d'une benne crocodile



- 1 gerbeur électrique LINDE (2018) pour le transport de marchandise dans le dépôt
- 1 machine de marquage tractable
- 1 tondeuse frontale affectée au centre sportif de Bossens (2020)



- 1 camionnette FORD Transit avec pont basculant 3 côtés (2021)



10.2 EAU

10.2.1 Informations générales

EauSud SA assume le mandat de gestion du réseau d'eau potable pour la Commune de Romont depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce mandat a été élargi pour différentes prestations (inspection et purge des bornes hydrantes et manœuvre des vannes réseau) conformément à l'avenant du contrat signé au début janvier 2018.

Dans ce contexte, un rapport d'exploitation est établi afin de dresser un bilan des activités de l'année écoulée.

Ouvrages de captages

10.2.2 Production

10.2.2.1. Conditions climatiques – météo

En 2022, la Suisse a connu l'année la plus chaude et, dans certaines régions, la plus ensoleillée depuis le début des mesures. L'année a été marquée par des températures durablement supérieures à la moyenne, un manque de précipitations persistant et un ensoleillement important. L'été caniculaire a donné lieu à trois vagues de chaleur et, dans certaines régions, à une sécheresse marquée.

La pluviométrie durant l'année 2022 a été analysée à partir des relevés journaliers de la station MétéoSuisse de Marsens (altitude 718 m). Les données, comparées aux valeurs de la norme de référence pour la période 1991-2020, sont synthétisées dans le tableau 1 et illustrées par la figure 1 (*ci-après*).

Les conditions pluviométriques de l'année 2022 peuvent se résumer de la manière suivante :

- Janvier à juillet : longue période déficitaire (en moyenne 58 % de la norme, déficit pluviométrique de 300 mm par rapport à la norme), avec épisode caniculaire marqué entre juin et fin août.
- Août et septembre : excédent de précipitations, particulièrement en septembre (232 % de la norme).
- Octobre à décembre : pluviométrie proche de la norme.

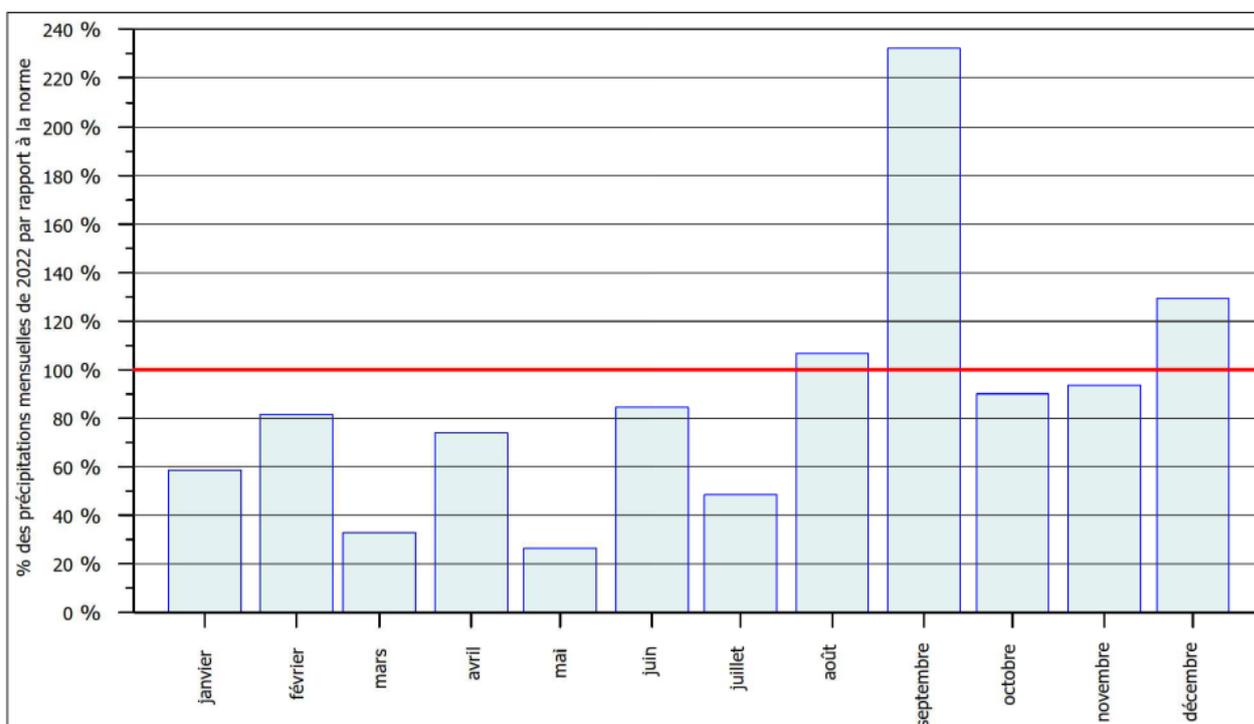
Sur l'année, la pluviométrie présentait un déficit de 12 % par rapport à la norme (-149 mm de précipitations).

Les conditions météorologiques de l'année 2022 peuvent être considérées comme exceptionnelles, avec un déficit pluviométrique durant sept mois consécutifs et un épisode caniculaire de près de trois mois.

Tableau 1: Pluviométrie mensuelle en 2022 et valeurs de la norme (station de Marsens)

	Précipitations mensuelles à Marsens en 2022 [mm/mois]	Précipitations mensuelles selon la norme (période 1991-2020) [mm/mois]	% par rapport à la norme [%]	Interprétation
janvier	46.3	79	58.6	Déficit important
février	61.1	75	81.5	Déficit moyen
mars	25.9	79	32.8	Déficit très important
avril	70.3	95	74.0	Déficit moyen
mai	33.9	129	26.3	Déficit très important
juin	100.7	119	84.6	Déficit moyen
juillet	58.2	120	48.5	Déficit très important
août	135.5	127	106.7	Léger excédent
septembre	229.7	99	232.0	Excédent très important
octobre	95.5	106	90.1	Léger déficit
novembre	84.3	90	93.7	Léger déficit
décembre	122.9	95	129.4	Excédent moyen
Somme	1'064	1'213	88	Déficit léger à moyen

Figure 1 : Pourcentage des précipitations mensuelles de 2022 à Marsens comparé à la norme 1991-2020



10.2.2.2. Inventaires des outils de production

La Commune de Romont est alimentée par les sources du Gibloux ainsi que par un raccordement sur les captages d'EauSud, de Pont du Roc à Charmey et de Fin de la Porta à Grandvillard. L'eau de ces captages est pompée depuis la station de pompage du Dally à Bulle jusqu'au réservoir de la Croisée de Sâles. A partir de ce réservoir, une conduite, propriété de la Commune de Romont, permet d'acheminer l'eau par gravité jusqu'au réservoir de la Palaz à Mézières.

La station de pompage du Dally, la conduite de transport ainsi que le réservoir des Croisée sont exploités conjointement avec l'AVGG (Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère).

Les sources du Gibloux sont, quant à elles, constituées des sources de la Montagne à Villarlod et de celles sur la Commune du Châtelard, à Planafaye et au Pouty. La totalité de l'eau captée par les sources du Gibloux passe au travers d'un générateur UV situé à Massonnens.

10.2.2.3. Volumes d'eau prélevés

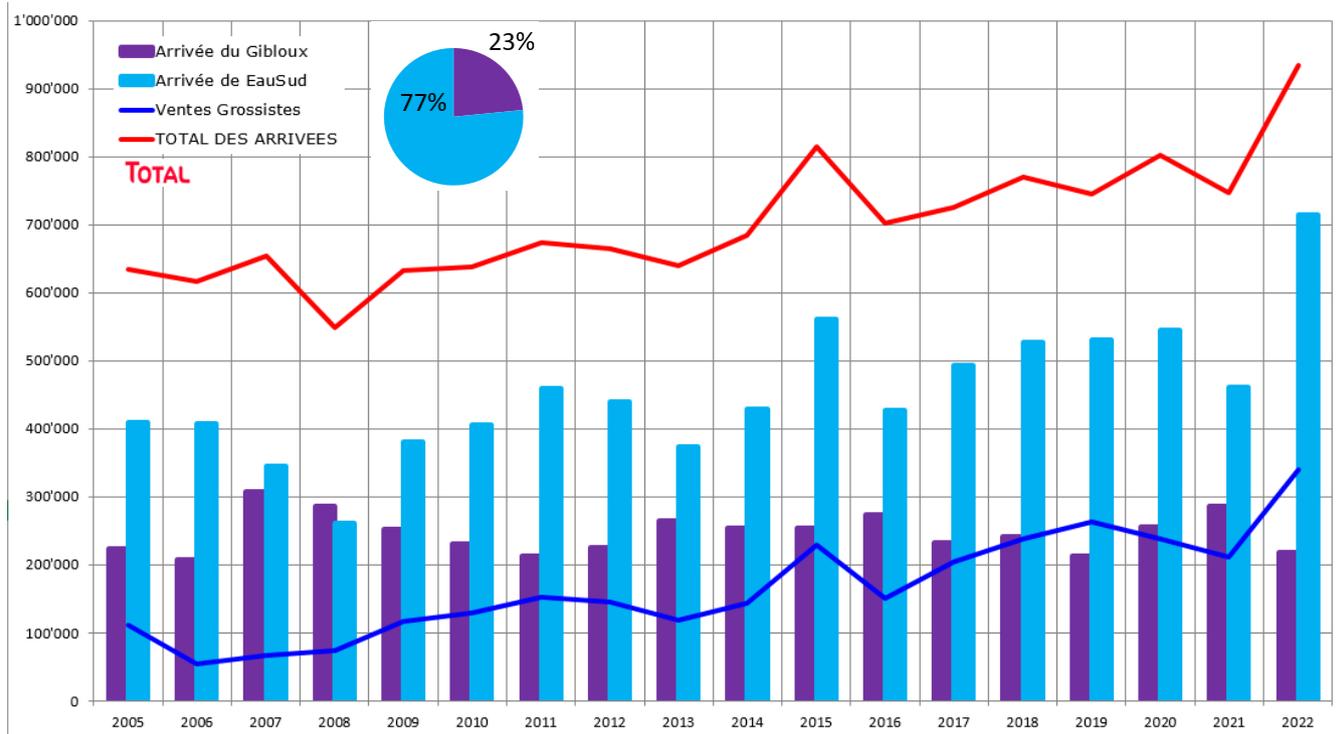
	2018	2019	2020	2021	2022
Volumes prélevés totaux	769'814 m ³	744'280 m ³	776'500 m ³	746'891 m ³	933'437 m ³
Sources du Gibloux	242'464 m ³	213'000 m ³	243'800 m ³	286'268 m ³	218'625 m ³
Achat à EauSud SA	527'350 m ³	531'280 m ³	532'700 m ³	460'623 m ³	714'812 m ³

Au total, les volumes prélevés en 2022 (EauSud + sources du Gibloux) ont augmentés de 25 % par rapport à 2021, alors que les sources du Gibloux ont fourni 24 % de moins qu'en 2021.

Cette augmentation de consommation importante est due au manque de précipitations durant les sept premiers mois de l'année.

La proportion de l'eau provenant du Gibloux a de ce fait diminué à 23 %, contre 38 % en 2021 et 32 % en 2020.

Approvisionnement d'eau - évolution 2005 - 2022 [m³]



10.2.3 Sites de production

Captage du Pouty

Le captage du Pouty a fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

Captage La Montagne

Le captage La Montagne a fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

Captage Planafaye

Le captage Planafaye a fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

La clôture de la zone S1 doit encore être traitée. Lors de son inspection en date du 19 avril 2018, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a mis en évidence le fait que la zone S1 doit être clôturée.

Station UV Massonnens

Les installations de la station UV ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

EauSud SA a dû intervenir à distance à plusieurs reprises cette année pour traiter des alarmes de turbidité. En effet, lors de fortes précipitations, la turbidité de l'eau a tendance à augmenter et à dépasser le seuil de 1 NTU fixé par la norme, ce qui a pour incidence de diminuer la qualité de traitement du générateur UV.

Station de pompage le Dally

Les installations de la station de pompage ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

Par contre, cette année, nous avons atteint pendant la période estivale, la capacité maximale de pompage de cette installation. En effet durant 48 heures, 3 pompes étaient en fonction pour un débit de 7'500 l./min. Ceci démontre que cette installation devra, dans le futur, augmenter sa capacité de pompage.

Conduites de transport

Ces installations ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

Réservoir de la Palaz

Le réservoir de « La Palaz », réalisé en 1994, se situe sur le territoire de la Commune de Mézières. L'altitude de son trop-plein est de 827 m. Il est constitué de deux cuves, représentant un volume réservé à la consommation de 1'500 m³ et une réserve incendie de 1'000 m³. Ce réservoir est alimenté par les sources du « Gibloux » ainsi que via les liaisons avec l'AVGG par les captages de EauSud SA. Il permet d'approvisionner en eau le réseau de la Ville de Romont.

Les installations et les cuves du réservoir ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, comme décrits dans les documents d'autocontrôle.

Réservoir des Rochettes

Le réservoir des « Rochettes » possède un volume réservé à la consommation de 700 m³ et une réserve incendie de 300 m³, avec deux cuves. Son trop-plein se situe à une altitude de 810 mètres. Situé 17 mètres plus bas que le réservoir de La Palaz, il permet également d'alimenter le réseau de la Ville de Romont, en cas d'incendie par exemple. La fonction principale du réservoir est actuellement d'alimenter directement le réseau du CREB ainsi que les communes de Dompierre et Prévonnoloup.

Les installations et les cuves du réservoir ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, comme décrits dans les documents d'autocontrôle.

Réseau et distribution

10.2.4 Étendue du réseau

10.2.4.1. Nombre de km

Le réseau de distribution est composé de conduites en acier, PE, fonte et Eternit. Le diamètre de ces conduites est compris entre 76 et 350 mm.

Diamètre	Acier [m]	PE [m]	Fonte ductile [m]	Fonte [m]	Eternit [m]	PVC [m]	Inconnu [m]	Total [m]
Inconnu	-	172	-	-	-	-	45	217
76	-	108	-	-	-	-	-	108
80	-	-	-	2'007	-	-	3	2'010
90	-	454	-	-	-	-	-	454
100	75	-	2'011	335	587	-	5'207	8'215
102	-	345	-	-	-	-	-	345
110	-	-	-	23	109	-	-	131
115	-	200	-	-	-	-	-	200
120	-	-	55	452	-	-	-	507
123	-	-	-	-	-	162	-	162
125	-	-	4'496	4'498	4'187	925	608	14'714
131	-	229	-	-	-	-	-	229
147	-	1'192	-	-	-	-	-	1'192
150	-	218	4'724	4'300	1'385	1'317	264	12'208
160	-	-	-	-	-	99	-	99
164	-	856	-	-	-	-	-	856
175	-	-	-	-	241	-	-	241
198	-	-	-	-	-	2'297	-	2'297
200	-	-	3'897	577	178	-	48	4'700
225	-	-	-	-	50	-	-	50
250	-	-	317	-	768	58	-	1'142
258	-	38	-	-	-	-	-	38
300	-	-	1'204	430	-	-	-	1'634
327	-	3	-	-	-	-	-	3
350	-	-	869	-	8'426	-	-	9'295
Total	75	3'815	17'572	12'622	15'931	4'857	6'175	61'047

Extrait du PIEP 2017 établi par Ribi SA

Le réseau comprend donc environ 25 % de conduites en Eternit. Ces conduites devront être changées par opportunité lors de travaux sur les infrastructures mettant en exergue les synergies. A noter qu'il n'est toutefois pas urgent de les remplacer.

Différents travaux d'entretien et de remplacement de pièces ont été entrepris sur les chambres d'adduction. Notamment la mise en place de nouvelles pièces pour pallier à des fuites. Ces éléments avaient été mis au budget 2022 d'exploitation.

Des mises en conformité ont aussi été effectuées, notamment la mise en place de vannes pour permettre la purge et l'entretien des ventouses.

10.2.4.2. Nombre de bornes hydrantes

218 bornes hydrantes sont réparties sur le territoire de la Commune afin d'assurer la défense incendie. EauSud SA a procédé à la purge de la moitié de celles-ci et à l'entretien de la partie restante.

10.2.4.3. Nombre de vannes de réseau

Le réseau de distribution est équipé de 199 vannes permettant son sectionnement. Un quart de celles-ci ont été manœuvrées pour l'année 2022.

10.2.4.4. Nombre de clients raccordés

Le réseau de distribution alimente 906 abonnés sur le territoire communal et 6 grossistes, à savoir Mézières, Billens, CREB, Dompierre – Prévonnouloup, GAGEC et GAGN.

10.2.5. Distribution d'eau potable

10.2.5.1. Eau potable vendue

La vente aux grossistes a augmenté de 61 %, soit 128'532 m³ de plus qu'en 2021.

La consommation des abonnés elle a aussi augmenté, mais que de 4.8 % en passant de 448'071 m³ en 2021 à 469'775 m³.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution annuelle
Ventes diverses	36'000	43'000	48'000	2'868	7'600	1'400	1'515	1'515	1'400	
Ventes ménagères+industrie	387'918	410'246	393'715	414'929	420'781	398'779	435'596	448'071	469'775	4.8%
Mézières	49'171	46'090	45'963	49'653	50'477	54'145	56'449	56'094	57'447	2.4%
Billens	219	7'434	13'034	29'321	25'439	28'618	20'660	14'870	35'065	135.8%
CREB	90'163	164'634	85'776	110'439	129'472	102'047	118'261	112'691	166'478	47.7%
Dompierre+Prévonnouloup	3'480	8'205	4'918	6'531	6'201	11'011	31'272	27'194	33'106	21.7%
GAGEC	206	268	352	335	200	263	250	205	1'389	577.6%
GAGN	566	2'740	539	7'222	26'477	66'623	11'753	483	46'584	9544.7%
TOTAL DES VENTES	567'723	682'617	592'297	621'298	666'647	662'886	675'756	661'123	811'244	
Ventes Grossistes	143'805	229'371	150'582	203'501	238'266	262'707	238'645	211'537	340'069	60.8%

10.2.5.2. Performance – indicateurs

Qualité de l'eau

Selon les exigences du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) ainsi que l'analyse de risques de l'autocontrôle, EauSud SA a exécuté 4 campagnes de prélèvements à différents points sur le réseau aux dates suivantes :

Analyse raccourcie			
Lieux	22.02.2022	19.07.2022	17.11.2022
Sources du Gibloux, avant et après UV	X	X	X
Réservoir de la Palaz, arrivée EauSud		X	X
Abonné, administration communale		X	X
Réservoir des Rochettes, entrée réservoir		X	X
Captage La Montagne chambre 1, drain A,B,1B,C,D	X		
Captage Planafaye chambre 25, drain A,B,C,D	X		
Captage Châtelard chambre 26 et 26b	X		

Analyse potabilité	
Lieux	17.05.2022
Sources du Gibloux, avant et après UV	X
Réservoir de la Palaz, arrivée EauSud	X
Réservoir des Rochettes, entrée réservoir	X
Abonné, administration communale	X

L'ensemble des résultats d'analyses dans le réseau respectent en tous points les normes en vigueur. Ces excellents résultats sont le gage d'un suivi rigoureux des installations et le reflet d'un réseau de distribution en excellent état.

Pertes

Recherches de fuites

170 micros de l'entreprise VonRoll hydro sont en place, en postes fixes, afin de détecter les éventuelles fuites sur le réseau de distribution ainsi que sur les conduites de raccordement. Les données de ces appareils sont relevées chaque mois et par la suite, des recherches précises sur le terrain sont effectuées afin de définir l'emplacement exact de la fuite.

Performance du réseau, bilan des pertes

A première vue les résultats 2022 ne sont pas réjouissants car le taux de pertes est passé de 11.7 à 13.1%. Cette valeur n'est pas si mauvaise, mais l'indice linéaire en m³/j/km, lui, est très mauvais.

Mais en comparant les valeurs des années précédentes, nous constatons que les pertes sont aléatoires. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les différents relevés des compteurs ne sont pas réalisés au même moment chaque année. Un écart d'une dizaine de jours pourrait tout à fait expliquer cela.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL DES ARRIVEES	683'567	814'864	701'580	725'872	769'814	744'280	801'515	746'891	933'437
TOTAL DES VENTES	567'723	682'617	592'297	621'298	666'647	662'886	675'756	659'608	811'155
PERTES SUPPORTEES	115'844	132'247	109'283	104'574	103'167	81'394	125'759	87'283	122'281
Soit en %	16.95%	16.23%	15.58%	14.41%	13.40%	10.94%	15.69%	11.69%	13.10%
Indice linéaire des pertes m ³ / j / km			4.93	4.72	4.66	3.67	5.68	3.94	4.79
Nbr. de compteurs:	843	851	862	862	877	885	893	903	906

Valeurs de références ; Indice linéaire selon SSIGE W12 Modul M art 2 :

max 2.4 m³/j/km en zone rurale max 4.8 m³/j/km en zone urbaine

<10 % = réseau en bon état, 10-15 % = moyenne suisse, > 15 % mauvaise état

Nombre de fuites

Durant l'année 2022, 11 fuites sont apparues dont certaines ont été détectées par le système Von roll. 6 fuites se trouvaient sur des conduites de branchement privé et 5 sur le réseau de distribution communal.

Emplacement Fuite Rue	Date	Domaine - Public - Privé	Conduite - Adduction - Transport - Distribution - Privé	Diamètre	Type conduite - fonte grise - fonte ductile - acier - éternit - PE - PVC - autres	Type de dégât - affaissement (fissuré) - corrosion (trou) - autre (détail colonne suivante)	Estimation fuite en l/min 67 l/min
Grand- Rue 19	10.01.2022	Public	Privé	150	Fonte	Trous	10
Ch. de Montjoret 6-Romont	24.01.2022	Privé	Source	*	*	*	*
Rte des Chavannes 3	09.03.2022	Privé	Distribution	125	Etenrit	Fissure	*
Rte des Chavannes 3	25.04.2022	Privé	Distribution	125	Eternit	Fissure	*
Rte des Chavannes 7	25.04.2022	Public	Distribution	80	Fonte	Fissure	*
Avenue Gérard-Clerc 14	30.06.2022	Privé	Privé	2"	Fer	Trous	12
Rte des Glânes .Berlens intro M. Yerly	20.07.2022	Privé	Privé	2"	Fer	Fissure	15
Rte Pré de la Grange 33	29.07.2022	Public	Distribution	100	Fonte	Trous	*
Rte des Glânes 19 intro M. Jaquet	20.08.2022	Privé	Privé	25	Pe	Trous	20
Ch. des Grands-Champs 7	07.10.2022	Privé	Privé	40	Pe	Trous	10
Fille-Dieu - Electroverre	21.10.2022	Privé	Distribution	200	Fonte	Trous	*

Toutes ces fuites ont été réparées par EauSud SA.

Nombre d'interruptions – indisponibilités

Pour l'année 2022, 5 ruptures importantes sont survenues sur le réseau de distribution. 3 d'entre elles sur la Route des Chavannes pour un débit moyen de 6'000 l./min, une sur le secteur de la Fille-Dieu pour un débit de 3'000 l./min et une à la Route du Pré de la Grange pour un débit de 3'000 l./min

Ces différentes fuites ont été annoncées en grande partie par le système de supervision (alarme maximum de débits de sortie et niveau bas réservoir) ainsi que par des appels de riverains. Les secteurs concernés ont été privés d'eau le temps des différentes réparations qui ont toutes été effectuées par EauSud SA.

10.2.6. Études en cours

Maillage d'adduction dans le secteur « Les Glânes - La Longeraie »

Le projet s'inscrit dans le cadre des mesures prévues par le Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP), établi par le bureau Ribl SA en 2018.

La nouvelle conduite, d'une longueur d'env. 1'400 m et d'un diamètre de 150 mm, sera réalisée en automne 2023, le long du Chemin de la Bossonna et de la Route de Massonnens. Des conventions avant travaux, débouchant ensuite sur des servitudes de passage de conduites, seront établies au préalable avec les propriétaires impactés par les emprises.

Route de la Parqueterie

Le projet s'inscrit dans le cadre des mesures prévues par le Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP), établi par le bureau Ribl SA en 2018.

Les infrastructures d'eau potable seront remplacées en coordination avec le projet de réfection de la chaussée par l'Etat de Fribourg. Ce remplacement ainsi que les bouclages prévus apporteront des améliorations hydrauliques du réseau ainsi qu'une sécurité d'approvisionnement accrue.

Adduction Dally - Croisées

Dans le cadre du projet de Grisoni Zaugg SA sur la commune de Vuadens (parcelle 806), le déplacement de la conduite d'adduction en Eternit 350 mm est nécessaire pour la construction du bâtiment. Le projet porté par le bureau Ribl, prévoit le déplacement et remplacement de cette conduite par une conduite en fonte 500 mm. En effet, l'augmentation du diamètre permettra l'augmentation du transport de l'eau vers le réservoir des croisées de Sâles.

Règlement relatif à la distribution d'eau potable

EauSud SA a été mandatée par la Commune de Romont afin de revoir le règlement de l'eau potable datant de 1988. En effet, la loi cantonale sur l'eau potable (LEP) impose aux communes une mise en conformité de leur règlement d'ici à 2020. Selon le calendrier prévu, l'adoption du nouveau règlement et de la tarification sera effective au 1^{er} janvier 2024.

10.2.7. Réalisations

Aucune réalisation majeure n'a été exécutée cette année sur le développement ou la rénovation du réseau d'eau potable.

10.2.8. Sécurité

Au cours de cette année, notre personnel a suivi diverses formations liées à notre activité de construction et d'exploitation de réseaux d'eau potable afin de permettre l'application et le respect des directives liées aux travaux dans les fouilles ainsi que dans les espaces confinés (chambres souterraines).

Le personnel a aussi suivi une formation de premier secours, notamment pour l'utilisation d'un défibrillateur.

En rapport avec les formations dispensées, des directives et marches à suivre sont mises en place et font partie intégrante du système ISO.

10.2.9. Environnement

Les captages du Gibloux ont fait l'objet d'un suivi régulier régi par l'autocontrôle.

Il n'y a pas eu d'événement particulier à relever lors de ces contrôles, notamment dans le respect du règlement de la zone de protection.

Toutefois, la zone S1 du captage de Planafaye doit encore être clôturée de la même manière que les autres captages. Lors de son inspection en date du 19 avril 2018, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a mis en évidence le fait que la zone S1 doit être clôturée.

10.3. ENVIRONNEMENT

10.3.1 Cité de l'énergie

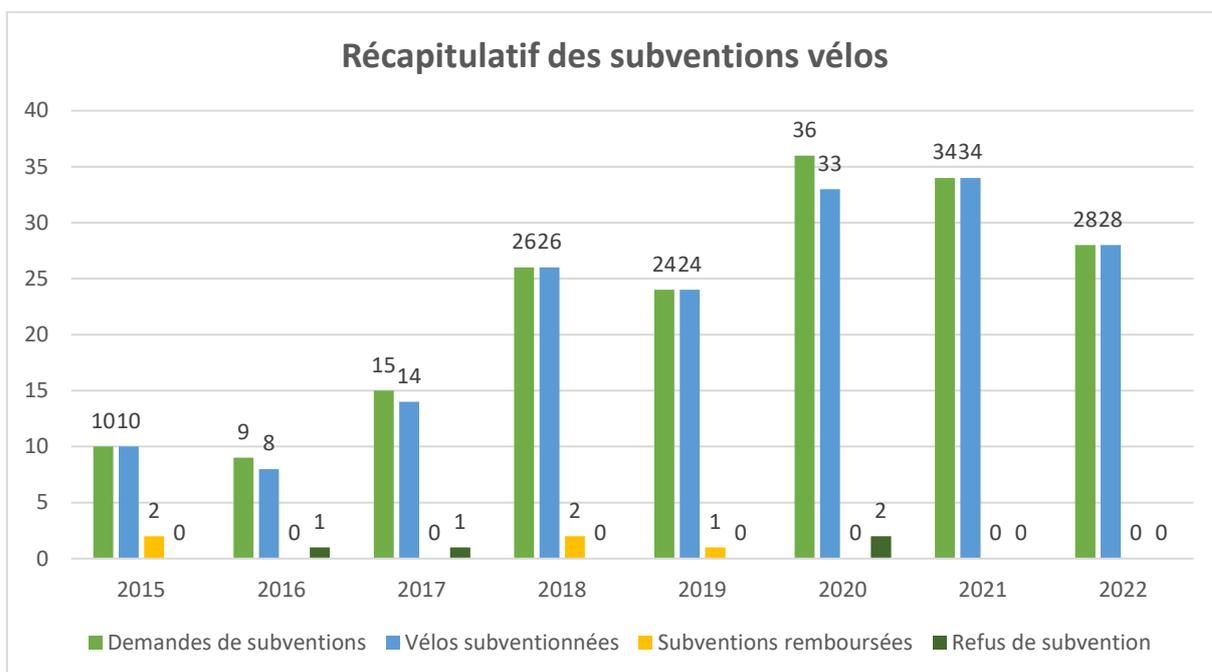
Après un audit du travail démarré depuis 2014, l'association des Cités de l'énergie a renouvelé, fin 2020, le label de la Commune de Romont avec le score honorable de 59 %. Il s'agit du score le plus élevé atteint jusqu'ici.

Les Cités de l'énergie sont des villes et des communes qui s'engagent de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Elles sont labellisées tous les quatre ans par l'Association Cité de l'énergie qui est responsable de la certification depuis 1992. Les critères sont exigeants, ce qui garantit à long terme le haut niveau du label et en fait un précieux instrument de planification et de mise en œuvre.

10.3.2. Eléments divers

Subvention de vélos électriques

Le conseil communal propose une subvention de Fr. 200.00 pour l'achat d'un vélo électrique. Durant l'année 2022, 28 (35 en 2021) subventions ont été accordées. Ces subventions sont reconduites pour l'année 2023.



Consommation électrique pour 2021

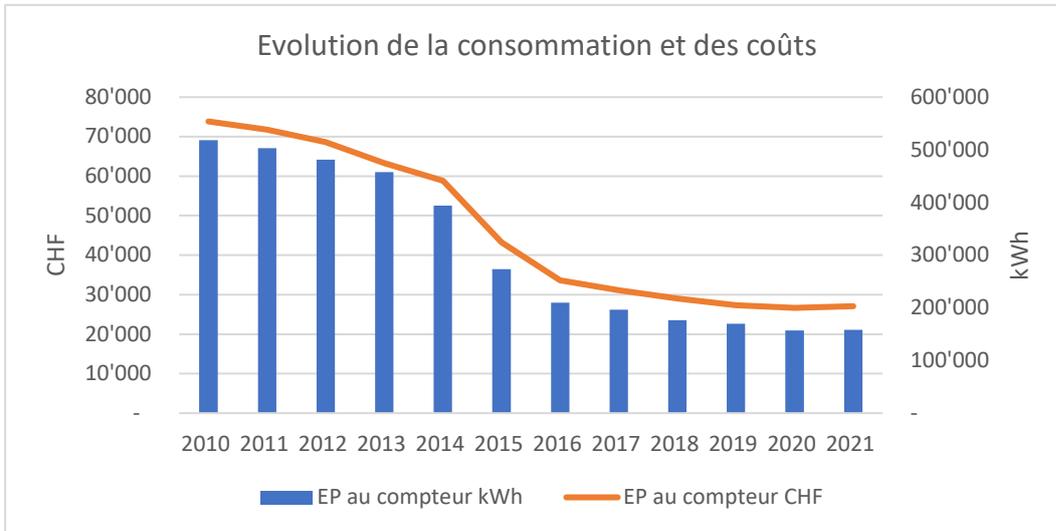
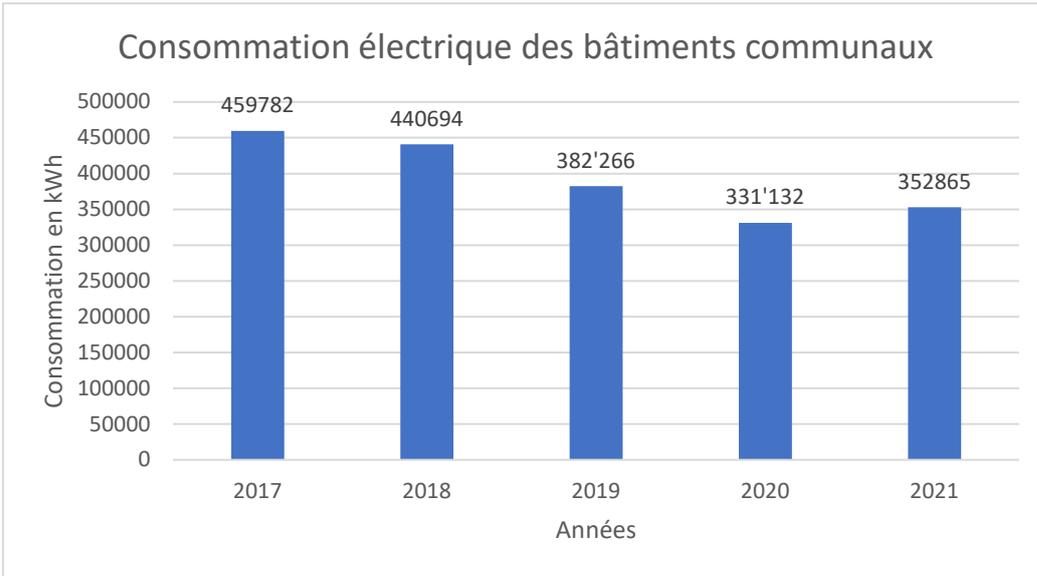
A noter que les chiffres 2022 ne seront connus qu'en novembre 2023 après le relevé des compteurs.

Aussi la consommation électrique 2021* pour les bâtiments communaux et l'éclairage public se chiffre à :

Pour les bâtiments :	352'865 kWh	(331'132 => + 6.5 %)
Pour les monuments historiques :	6'617 kWh	(6'610 => + 0.1 %)
Pour l'éclairage public :	158'272 kWh	(157'313 => + 0.6 %)

Entre parenthèse : chiffre 2020 et évolution par rapport à l'année précédente

La consommation de l'éclairage des monuments historiques et de l'éclairage public est restée stable en 2021.



* Source : Groupe E, tableau du 16.02.2023.

Velafrica

Au vu de l'intérêt de la population pour cette action, le conseil communal collecte depuis 2018 les vélos séparément à la déchetterie. Velafrica s'occupe périodiquement de l'enlèvement des vélos collectés. En 2022 ce sont environ **90 vélos** qui ont été déposés à la déchetterie.

Ces vélos sont ensuite triés et réparés dans un atelier de réinsertion professionnelle et sociale avant de partir pour une nouvelle vie en Afrique. Tout comme l'action « Coup de balai », Velafrica est un projet issu du programme « Cité de l'énergie ».



Le point de récolte à la déchetterie.

10.3.3. Chauffage à distance

L'agrandissement de la centrale de chauffage à distance (CAD) a été mis en fonction à l'automne 2020.

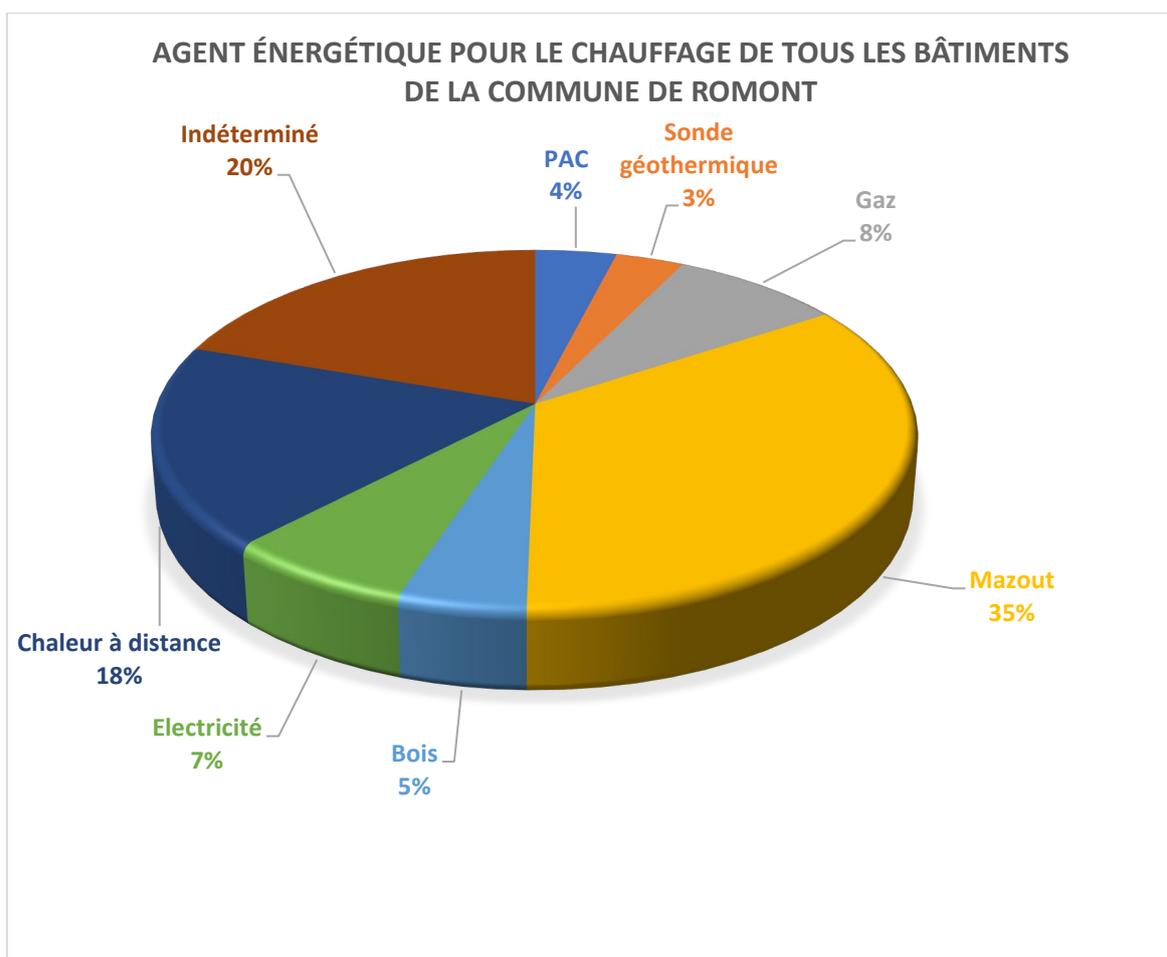
Chauffés par le CAD, la majeure partie des bâtiments, propriétés de la Commune, de la Bourgeoisie et des Paroisses catholique et réformée, passent à un mix énergétique constitué majoritairement d'énergie renouvelable (80 % de bois, 20 % de gaz naturel). Il en va de même pour un nombre très important de bâtiments privés.

Entièrement financé par Groupe E Celsius, le chauffage à distance fournit aujourd'hui de la chaleur à 115 bâtiments publics ou privés. Des contrats sont d'ores et déjà signés pour 30 bâtiments supplémentaires à raccorder dans les années à venir. Dans l'Intramuros, faute de réelle alternative, c'est une majorité de propriétaires qui a opté pour le chauffage à distance.

L'approvisionnement en plaquettes de bois est assuré par des contrats à long terme avec la Corporation forestière Glâne-Farzin qui assure notamment l'entretien des forêts et boisements communaux. Il s'agit d'un soutien important pour les propriétaires forestiers de toute la région, qu'ils soient publics ou privés.

Initiatrice du chauffage à distance, la Ville de Romont est fière de cette réalisation qui s'est accompagnée du plus important programme de renouvellement des infrastructures communales souterraines d'adduction d'eau potable et d'épuration depuis plus de vingt ans.

Le plan des énergies entérine le changement de paradigme dans le domaine du chauffage. Innovant et exemplaire, ce nouveau plan a été cofinancé par Groupe E et le Service de l'énergie. Dorénavant, les énergies renouvelables seront la norme à Romont et les énergies fossiles l'exception.



10.3.4. Commission de l'énergie

La commission de l'énergie est composée de membres du Conseil communal, du Conseil général et des collaborateurs de l'administration communale.

La commission s'est réunie à 4 reprises en 2022. Durant ces séances, la commission a eu l'occasion de traiter différents sujets :

- La commission a traité l'analyse du potentiel photovoltaïque des toits des bâtiments communaux. Il en ressort que le bâtiment de l'édilité à Bocheferra et l'école de la Condémine à la Rue Aliénor ont fait l'objet d'une demande de crédit au Conseil général pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Le logiciel de gestion de l'énergie des bâtiments communaux, Energo, a été présenté aux membres de la commission de l'énergie.
- La commission de l'énergie a pu visiter l'entreprise Kromatix, fabricant de panneaux solaires photovoltaïques colorés, à la Route de la Maillarde.
- Un début de réflexion a été entrepris sur l'avenir du label « Cité de l'énergie » pour la commune de Romont. Ce label a été acquis en 2010, puis renouvelé en 2014 et 2020.

10.4. RAMASSAGE DES DÉCHETS EN 2022

Les déchets sont répartis en deux catégories :

- Les déchets non-valorisables qui sont incinérés à la SAIDEF, à Posieux.
- Les déchets valorisables qui sont amenés chez un récupérateur pour être transformés et réutilisés.

Par rapport à 2021, le tonnage général des déchets a subi une baisse de 52 to, soit - **2.2 %** et ce malgré l'augmentation de la population (5'674 => + 212 hab. ; + **3.9 %**).

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des tonnages traités, par type de déchets :

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
DECHETS VALORISABLES	Verre	202	174	193	193	212	204
	Fer blanc/Alu	11	11	12	13	16	24
	Papier	340	307	337	326	335	322
	Compostage	326	338	395	333	393	380
	Organique			10	34	41	53
	PET	16	16	17	16	17	17
	Mat. ferreux	73	75	81	74	70	70
	App. électriques	36	34	47	28	31	34
	Bois			35	170	182	147
	Batteries/piles	1	1	2	2	1	3
AUTRES DECHETS	Huile	3	3	6	6	3	5
	Ménagers	897	902	906	918	930	932
	Inertes					69	54
	Encombrants	264	295	270	136	130	133
	Total en tonnes	2169	2156	2311	2249	2430	2378

De manière générale, on constate une augmentation des ordures ménagères (0.2 %), des encombrants (2.3 %), du fer blanc/alu (33 %), du bois (7 %), des appareils électriques (9.7 %), des piles et batteries (66 %), des huiles (67 %) et des déchets organiques (29 %).

D'autre part, on observe la diminution du papier (4 %), du bois (24 %), du verre (3.9 %), du compost (3.4 %) et des inertes (28 %).

La même quantité de PET et de matériaux ferreux a été récoltée en 2022 par rapport à 2021.

Le poids des déchets par habitant s'élève à 419 kg, soit une diminution de 26 kg/hab. (- 6 %).

Le volume des déchets valorisés représente le 53 % du total des déchets, tandis que les déchets non-valorisés représentent le 47 %. Un habitant produit, en moyenne, 198 kg de déchets ménagers par année.

Le tableau récapitulatif des coûts d'exploitation (transport et traitement), par type de déchets :

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
DECHETS VALORISABLES	Verre			19068	13989	14406	10779.7
	Fer blanc/Alu			3687	1582	1554	2556
	Papier			13510	31104	21934	28805
	Compostage			54156	45687	53919	52136
	PET			-3667	-3524	-3580	-3580
	Organique			-	-	-	-
	Mat. ferreux			4168	8345	5408	4022
	App. électriques			-	-	-	-
	Bois			6006	32374	35512	28683
	Batteries/piles			707			355
AUTRES DECHETS	Huile			1418		-199	356
	Ménagers			265195	368487	270614	220162
	Inertes					7011	5487
	Encombrants			80053	53032	52273	53466
	Total en CHF			444301	551076	458852	403227.7

Le coût par habitant s'élève à CHF 71.10, soit une diminution de de CHF 12.90/hab. (-18.1 %).

A la lumière du compte de fonctionnement 2022, «7301/Gestion des déchets », on relèvera que nous avons des charges pour un montant de CHF 564'417.45 (traitements, ramassages, taxes de décharges, ...) et des revenus pour un montant de CHF 620'572.45 (taxes forfaitaires, taxes au sac, ...).

Ce compte est ainsi bénéficiaire (+ CHF 56'155) ; situation au 21 février 2023 sur la base de comptes 2022 non encore bouclés.

Au final, la recette totale du compte des déchets couvre le 110 % des charges liées à ces derniers. Ce qui correspond largement à la loi cantonale sur la gestion des déchets qui exige au moins le 70 % de couverture.

Circuit des déchets

Nous pensons important que la population soit informée du traitement et de la valorisation des déchets. C'est pourquoi vous trouvez un tableau récapitulatif ci-dessous :

Type de déchets	Mandataire	Transport	Lieu de traitement	Valorisation
Ordures ménagères	Transvoirie	Transvoirie	Posieux (SAIDF)	Chauffage à distance (incinération)
Verre (3 containers)	Transvoirie	Transvoirie	St-Prex	Contenants et bouteilles
Fer blanc/Alu	Transvoirie	Transvoirie	Rosé (Sogetri)	Thommen à Givisiez
Papier/Carton	Transvoirie	Transvoirie	Rosé (Sogetri)	Papier et carton recyclé chez Model AG
Huile végétale	Transvoirie	Transvoirie	Rosé (Sogetri)	Bio Léman Energie à Etoy
Huile minérale	Transvoirie	Transvoirie	Rosé (Sogetri)	Véolia SOVAG à Bâle
Batterie/Piles	Transvoirie	Transvoirie	Rosé (Sogetri)	Thommen à Givisiez
Sagex	Transvoirie	Transvoirie	Rosé (Sogetri)	Polystyrène recyclé
Compost et branchage	Rouiller	Rouiller	Romont	Fertilisant pour culture
PET	Pet-Recycling	Cand-Landi	Grandson	Contenant recyclé (voir Pet Recycling)

Encombrants	Roch	Roch	Posieux (SAIDEF)	Chauffage à distance (incinération)
Bois	Roch	Roch	Rosé (Sogetri)	Chauffage et panneaux particules
Inerte	Roch	Roch	Orsonnens (Décharge contrôlée JPF)	Aucune
Balayage routes	Roch	Roch	Posieux (SAIDEF)	Chauffage à distance (incinération)
Matériaux ferreux	Thommen	Roch	Givisiez, Thorishaus (BE), Gerlafingen (SO)	Alliage métallique (fonderie)
Appareils électriques	SWICO	VAM	Villars-les-Moines (Morat)	Bühlmann Recycling
Habits	Croix-Rouge	Croix-Rouge	Rosé	Seconde-main

Situation actuelle du traitement des déchets plastiques à Romont

Fonctionnement

Les plastiques ménagers sont évacués principalement par l'intermédiaire des ordures ménagères. Ils sont collectés, deux fois par semaine par l'intermédiaire de sacs taxés, par la Société Transvoirie qui achemine ces déchets vers l'usine d'incinération SAIDEF à Posieux. D'autres part, les objets plastiques volumineux, qui ne rentrent pas dans un sac 110 litres, sont collectés avec les encombrants et transportés par Roch Transports vers la SAIDEF.

Par contre, le PET est collecté séparément et ne coûte rien. Il est recyclé pour la fabrication de contenants.

Valorisation

Le traitement de ces déchets par leur incinération permet d'apporter une charge calorifique permettant d'alimenter un réseau de chauffage à distance pour le Grand Fribourg, le site de Grangeneuve, l'Hôpital cantonal, et de réinjecter le courant électrique dans le réseau.

Charge financière (pour 2022)

Pour les ordures ménagères, le coût pour le transport est de CHF 120.-/to et le coût de traitement est de CHF 170.-/to pour un total de 932 to.

=> Ce qui équivaut à un coût de CHF 48.-/habitant.

Pour les encombrants, le coût pour le transport est de CHF 215.-/to et le coût de traitement est de CHF 185.-/to pour un total de 130 to.

=> Ce qui équivaut à un coût de CHF 9.-/habitant.

11. Santé / Affaires sociales

11.1 AFFAIRES SOCIALES

11.1.1. Aide aux logements

	01.06.2021	01.06.2022
1 – 1 ½ pièce	9	1
2 – 2 ½ pièces	32	18
3 – 3 ½ pièces	24	21
4 – 4 ½ pièces	15	7
5 – 5 ½ pièces	1	1
Total	81	48

11.1.2. Abonnements généraux

Depuis février 1998, la Commune a fait l'acquisition de cinq abonnements généraux (AG) au porteur qui sont mis à disposition de la population au prix journalier de CHF 40.- pour les Romontois et de CHF 45.- pour les personnes de l'extérieur.

La réservation et le retrait de ces abonnements se font à l'Administration communale.

En 2022, on a enregistré un taux d'utilisation de 87.61 %, soit 1'599 abonnements vendus sur un total de 1'825.

A noter qu'il est possible de consulter la disponibilité des abonnements généraux sur le site internet www.romont.ch.

11.1.3. Service de repas à domicile pour la Ville de Romont

Statistique des repas livrés à Romont

REPAS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	227	213	312	329	389	563
Février	220	179	270	289	384	439
Mars	243	249	285	328	412	477
Avril	226	279	284	384	346	480
Mai	276	293	334	384	351	456
Juin	253	292	293	357	403	437
Juillet	255	239	295	350	377	521
Août	240	225	250	374	345	543
Septembre	206	199	283	368	364	472
Octobre	229	242	332	387	419	466
Novembre	202	237	287	377	449	460
Décembre	201	266	288	390	598	480
Total	2778	2913	3513	4317	4837	5794

Il est à relever qu'entre 2017 et 2022, le nombre de repas livrés a plus que doublé.

Le conseil communal tient à souligner le remarquable travail accompli durant toute l'année par les bénévoles, à savoir :

- Mme Jeanne Schmoutz.
- Mme Claudine Claude.
- Mme Anne Stern.
- Mme Monique Bugnon.
- Mme Monique Bérard Fasel.
- Mme Yvonne Barbey.
- Mme Françoise Overney.
- Mme Gisèle Roulet.
- Mme Anne Oberson.
- Mme Hélène Savoy.
- Mme Myriam Dafflon.
- Mme Martine Sallin.
- M. Michel Schmoutz.
- M. Paul Sugnaux.
- M. Roland Kowalski.
- M. Olivier Lob.
- M. Claude Sallin.
- M. Jean-Louis Vaucher.

Un merci tout particulier à Mme Jeanne Schmoutz qui assume toujours la responsabilité de ce service avec un grand dévouement.

Deux piliers du service des repas à domicile, Mme Monique Bugnon et M. Michel Schmoutz ont cessé leur activité de bénévoles en 2022, ceci après plusieurs décennies de service. Le conseil communal leur adresse ses sincères remerciements.

Les repas sont livrés dans la matinée et sont composés de :

- potage ;
- viande ou poisson ;
- légumes ou salade ;
- pommes de terre, pâtes, riz ou autre féculent ;
- dessert.

Il est possible de recevoir des menus de régime adaptés à votre santé, mais uniquement sur prescription médicale.

Pour assurer une alimentation quotidienne suffisante, il est indispensable de compléter ce repas par un petit-déjeuner, un goûter et un repas le soir.

Conditions

Etre domicilié à Romont.

Etre une personne retraitée au bénéfice d'une rente AVS, ou être envoyée par un médecin, le service social ou les soins à domicile (ordonnance médicale obligatoire dans ce cas).

Réseau Santé Glâne

Route de l'Eglise 29
1681 Billens
rsg@sante-glâne.ch
026 652 98 00.

11.1.4. Service Officiel des Curatelles

Il incombe aux communes de financer les services des curatelles.

Dans le cadre de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG), une commission administrative suit le travail du service. Elle est présidée par M. Éric Dénervaud, et formée de 5 conseillères et conseillers communaux. M. Marc Butty, Juge de Paix de la Glâne, y est invité régulièrement. M. Armand Jaquier représente la commune de Romont.

Afin d'assurer la qualité de la prise en charge des mandats, il a été décidé de renforcer le service par un poste administratif à 60% en 2022.

Le Service des Curatelles de la Glâne s'est doté, depuis 1999, d'un service professionnel. Il est conduit par M. Christophe Seydoux. En 2022, il emploie 8 personnes pour un taux d'activité de 480% dont 220% de postes administratifs et 260% de postes de curatrices et curateurs.

11.1.5. Chômage

L'année 2022 s'est caractérisée par une baisse sensible du chômage, malgré le contexte économique incertain : le taux moyen était de 2.3 % durant cette période, contre 3.0 % 2021.

Le canton de Fribourg est même revenu, en matière de chômage, à une situation légèrement plus favorable que celle qui prévalait avant la crise liée à l'apparition du coronavirus (taux moyen de 2.5 % en 2019).

Statistiques		31.12.2021		31.12.2022	
Demandeurs d'emploi	Romont	227	6.9 %	191	6.5 %
	Glâne	665	5.1 %	575	4.5 %
	Canton	8'944	5.2 %	7'840	4.5 %
dont					
Chômeurs	Romont	140	4.2 %	99	3.0 %
	Glâne	378	2.9 %	307	2.4 %
	Canton	4'787	2.8 %	3'986	2.3 %

Le taux de demandeurs d'emploi regroupe les chômeurs et les personnes qui sont occupées dans une mesure active, comme un programme d'emploi temporaire, un gain intermédiaire, un cours de perfectionnement ou une reconversion professionnelle.

11.1.6. Service social de la Ville de Romont

Son personnel

En 2022, l'équipe du service social était composée ainsi :

Assistantes sociales :

- Madame **Joëlle Berchtold**, assistante sociale à 50%, a commencé sa 2^{ème} année au 1^{er} janvier 2022.
- Madame **Elodie Chevallier**, assistante sociale à 80%, a commencé sa cinquième année au 1^{er} janvier 2022.
- Madame **Alexandra Scyboz**, assistante sociale à 70%, a commencé sa 9^{ème} année au 1^{er} avril 2022. Elle occupe le poste de responsable d'équipe depuis mai 2017, soit pour la 6^{ème} année.

Secrétaire :

- Madame **Valérie Thorimbert**, secrétaire-comptable à 80%, a commencé sa 9^{ème} année au 1^{er} février.

Monsieur **Pierre Décrind**, chef du service général de la commune, assume pour sa part le rôle de responsable administratif du service.

Fonctionnement

L'aide sociale et les normes qui la régissent découlent de différentes dispositions cantonales et fédérales auxquelles le service social et la commission sociale se réfèrent.

« L'aide sociale est l'ultime filet du système de sécurité sociale. Elle a pour but d'assurer le minimum vital et de promouvoir l'indépendance économique et personnelle ainsi que l'intégration des personnes dans le besoin, ne pouvant ni être entretenues par leur famille ni faire valoir d'autres prestations légales.

L'aide sociale n'est toutefois pas un droit. Octroyée par les pouvoirs publics, elle est subsidiaire d'autres assistances privées ou publiques et elle est calculée selon la situation spécifique de la personne dans chaque cas d'espèce. »

Chaque demande d'aide financière est validée par la commission sociale dans le respect des normes CSIAS et de la loi sur l'aide sociale du canton (LASoc).

La personne qui a reçu une aide matérielle est tenue de la rembourser, en tout ou en partie, dès que sa situation financière le permet.

Le service social apporte quatre types d'aide :

- **la prévention**
qui comprend toute mesure générale ou particulière permettant d'éviter le recours à l'aide sociale ;
- **l'aide personnelle**
qui comprend notamment l'écoute, l'information et le conseil ;
- **l'aide matérielle**
qui est une prestation allouée en espèces ;
- **les mesures d'insertion sociale (MIS)**
qui, dans le cadre d'un contrat d'insertion sociale, permettent au bénéficiaire de retrouver ou de développer son autonomie et son insertion socioprofessionnelle.

Selon les situations, des demandes de dons auprès de divers organismes privés sont envisagées.

Collaboration

Groupement des SSR francophones du canton

Les services sociaux régionaux francophones du canton se réunissent environ 4 fois par année. Les services sociaux germanophones se joignent à ce groupement 1 fois par an.

Ces rencontres nous permettent d'échanger sur notre travail au quotidien, notre mode de fonctionnement et l'application des bases légales en vigueur. Elles sont également l'occasion de rencontrer les acteurs du réseau secondaire avec lesquels nous sommes amenés à collaborer.

Le Service de l'action sociale prend part régulièrement à ces rencontres pour nous apporter ses éclairages sur des thématiques spécifiques.

Groupement des ssr glânois

Les ssr glânois ont décidé pour la seconde année de se réunir à 2 reprises afin d'échanger sur leurs pratiques respectives, permettre des regards croisés sur les problématiques rencontrées et encourager par là même une certaine harmonisation.

Ces séances se sont révélées fructueuses et les 3 ssr ont décidé de répéter l'exercice en 2023.

SASoc

Le SASoc organise depuis fin 2017 4 rencontres annuelles pour la transmission aux responsables d'équipe des modifications légales et de leurs recommandations en termes d'application. Ses rencontres se veulent un lieu d'échanges mais surtout d'harmonisation des pratiques. Mme Alexandra Scyboz y prend part en sa qualité de responsable d'équipe.

Saint-Vincent de Paul

Depuis décembre 2021, dans un souci d'optimisation des ressources, le service social ne participe plus aux séances mensuelles de l'Association. Il poursuit néanmoins sa collaboration active avec celle-ci.

Réseau

Le travail de réseau constitue une part conséquente de notre activité.

Nous travaillons en collaboration avec de nombreux organismes, plus particulièrement avec l'office régional de placement (ORP) et le pôle insertion+ (PI+), les caisses de chômage, l'AI, les organisateurs de mesures d'insertion sociale, le service officiel des curatelles de la Glâne, les curateurs privés, les médecins généralistes, les psychiatres et les psychologues.

Nous organisons et participons en outre régulièrement à différentes rencontres de réseau qui permettent une meilleure coordination et cohérence du projet d'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires. Ces séances constituent en ce sens un pan primordial de l'accompagnement psychosocial des bénéficiaires.

L'année 2022, en bref

L'équipe du service social a débuté l'année au complet. Dans le courant de l'année, Mme Berchtold nous a annoncé sa grossesse et l'arrivée prévue du bébé pour début janvier 2023. Elle a, par la suite, fait le choix de mettre fin à son contrat au terme de son congé maternité. Dès le mois de novembre 2022, suite à son arrêt maladie, Mme Mélanie Gavillet a rejoint l'équipe en CDD à 30%.

Durant le premier trimestre, l'équipe s'est mobilisée pour permettre une configuration adéquate du logiciel de gestion comptable et administratif Kiss. Les statistiques 2021 ont pu être transférées à l'OFS en mai.

Le virus du Covid était encore bien présent en début d'année. De ce fait, les entretiens en présentiel ont dû être limités jusqu'à la mi-février. Dès apaisement de la situation, des rencontres de réseau ont à nouveau pu être organisées et des projets de réinsertion socio-professionnelle ont à nouveau pu être entrepris.

Les bases légales de l'aide et des assurances sociales sont en constante évolution. Le service social s'est ainsi employé cette année encore à enrichir et mettre à jour le classeur de référence des assistantes sociales.

Une ambiance agréable a régné au sein des séances de la Commission sociale et a permis un travail fructueux dans un esprit de collaboration.

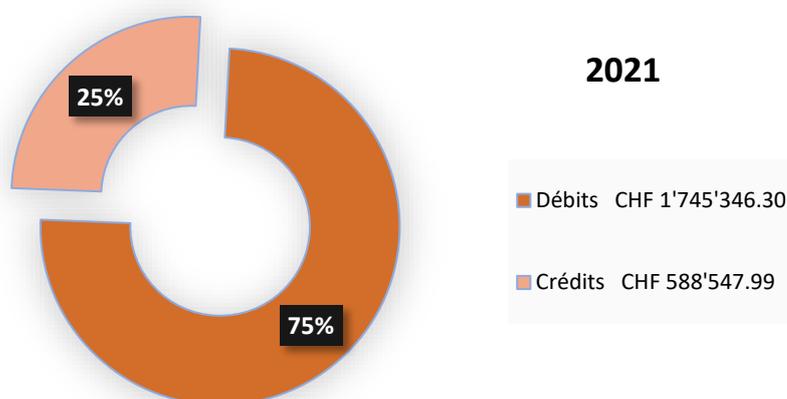
En décembre 2022 s'est constituée la conférence des autorités d'aide sociale. Cette plateforme offre la possibilité aux Présidents-es des Commissions Sociales d'échanger directement avec le SASoc (Service de l'action sociale) dans un but de renforcement de la coordination et de la communication au sein du dispositif d'aide sociale.

Le groupement francophone des ssr ne s'est réuni qu'à 2 reprises cette année et notre service n'a pu y participer du fait de sa charge de travail.

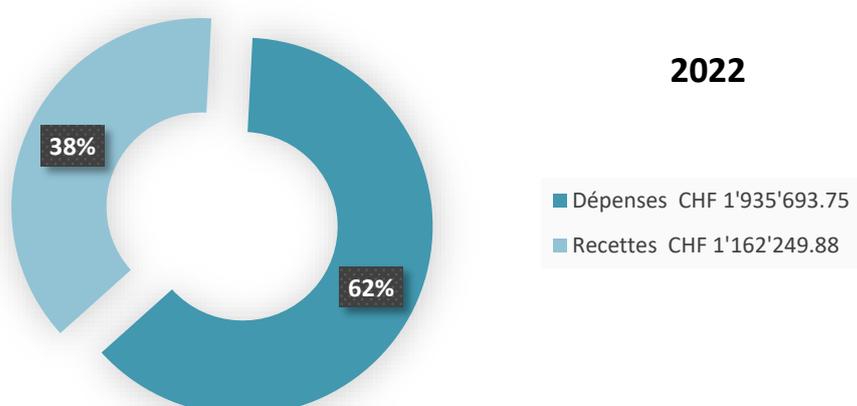
Quelques chiffres

Budget

En 2021, le montant total des dépenses s'élevait à CHF 1'745'346.- et celui des crédits à CHF 588'548.-.



En comparaison, en 2022, le montant total des dépenses s'élève à CHF 1'935'693.75 et celui des crédits à CHF 1'162'249.-. On constate ainsi une légère hausse des dépenses pour l'année 2022 et des recettes proportionnellement plus importantes.



Les dépenses – soit l'aide financière octroyée par le service social de Romont - sont financées par le canton à hauteur de 40%. Ces dernières ont légèrement augmenté cette année par rapport à 2021.

Conjointement, les crédits - constitués des remboursements de dettes sociales, des rétroactifs AI et prestations complémentaires, des éventuels héritages, des indemnités chômage, des subsides d'assurance maladie, des allocations familiales, ... - ont été plus importants cette année.

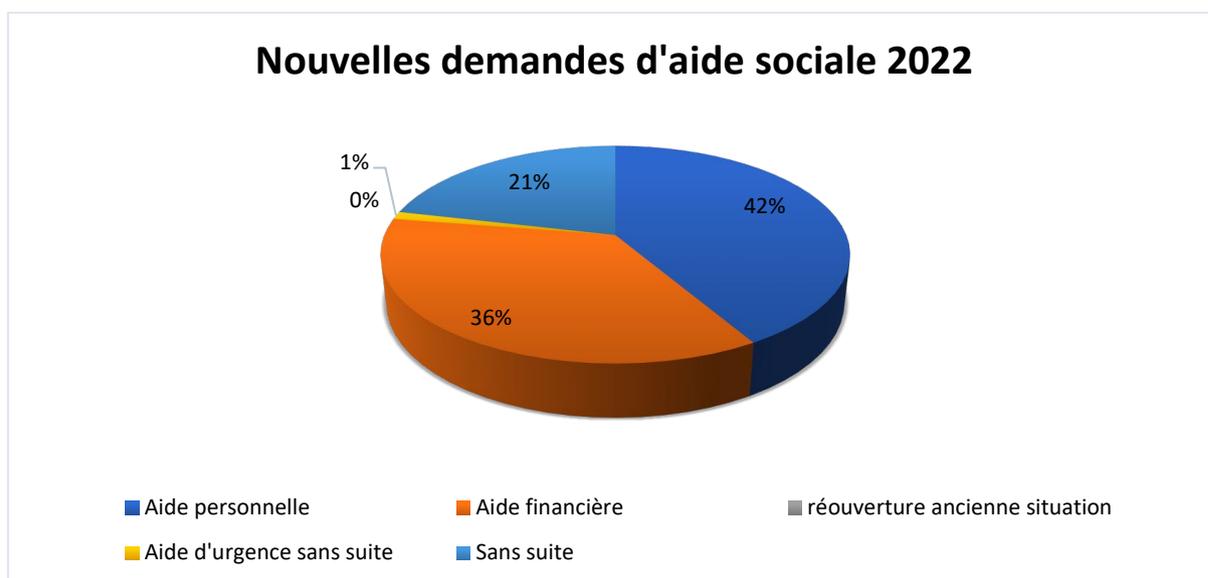
En 2022, 18 personnes ont remboursé régulièrement leur dette sociale, ceci pour un montant total de CHF 14'173.95.

Nombre de situations traitées

100 ménages ont bénéficié d'une aide financière en 2022, soit 10 de moins qu'en 2021.

89 personnes ont déposé une demande d'aide au service social, soit une quinzaine de plus que l'année précédente.

37 aides personnelles ont été accordées pour des démarches administratives diverses dans un souci de prévention, 32 aides financières ont été octroyées ainsi qu'1 aide d'urgence. Il est à préciser que 12 situations d'aide financière ont été des réouvertures d'anciennes situations. Les 19 autres demandes n'ont pas abouti, ceci soit parce le dossier était incomplet, soit parce que la personne ne s'est pas présentée ou qu'une assistante sociale l'a réorientée suite à un contact téléphonique.



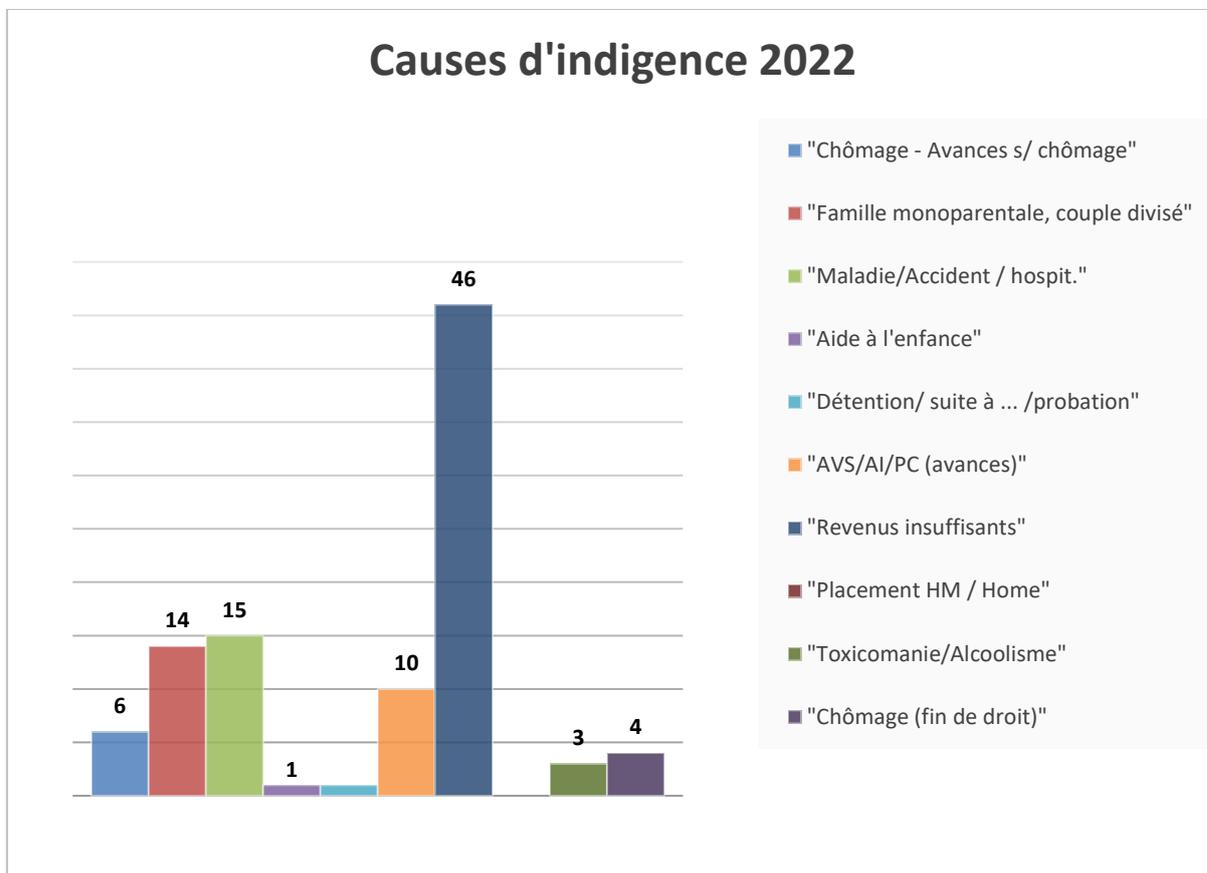
Causes d'indigence en 2022

La cause d'indigence prédominante au niveau statistique demeure celle des revenus insuffisants.

Il est à noter que les familles monoparentales sont un groupe à risques bien représenté, de même que les personnes souffrant d'une atteinte à la santé non-reconnue ou pour lesquelles une demande AI est en cours.

Le service social est amené régulièrement à accompagner des femmes en procédure de séparation ou de divorce, avec ou sans enfants.

Ces dernières années, le service social constate une augmentation des demandes des jeunes entre 18 et 25 ans sans formation avec un parcours social et familial complexe. Le SASoc a cette année mis l'accent sur les différentes ressources disponibles au niveau cantonal pour soutenir cette frange de la population.



Conclusion

L'équipe du service social s'est employée à offrir des prestations de qualité à la population de Romont.

Elle constate cette année encore que les conditions d'accès aux prestations des assurances sociales se restreignent, que la coordination entre les différents régimes de prestations et que le traitement des situations des bénéficiaires par les différents services se complexifie. La phase d'analyse des nouvelles demandes se révèle, de ce fait, plus longue.

En 2022 encore, les différentes assurances sociales ont mis globalement plus de temps à rendre leurs décisions sur prestations. La gestion administrative des dossiers d'aide sociale s'en est trouvée ralentie.

Les travailleurs peu ou pas formés ainsi que les personnes touchées chroniquement dans leur santé physique ou psychique peinent à s'insérer durablement sur le marché du travail actuel.

La pandémie a fragilisé plus encore les bénéficiaires d'aide sociale et entravé leur possibilité d'insertion sociale et professionnelle.

Le service social n'a pas constaté cette année d'augmentation des demandes d'aide sociale liées au Covid ; peut-être cette augmentation programmée n'aura-t-elle finalement pas lieu.

En 2022, l'équipe a dû consacrer du temps et de l'énergie pour s'assurer du bon fonctionnement de son logiciel de gestion comptable et administrative.

En septembre 2022, le Conseil d'Etat a informé les services sociaux de l'adaptation des forfaits d'entretien des bénéficiaires à compter du 01.01.2023.

Face aux différentes évolutions sociétales, nous nous employons à développer nos connaissances et compétences en termes de savoir-faire mais également de savoir-être afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires dans leur projet de réinsertion socioprofessionnelle. L'équipe a ainsi participé cette année à une demi-journée de sensibilisation aux compétences de bases (lire, écrire, calcul, savoir utiliser les outils numériques) proposée par l'Association Lire et Ecrire.

L'Assistante sociale responsable

Alexandra Scyboz

11.2. SANTÉ

11.2.1. Réseau Santé de la Glâne

Le rapport d'activité 2022 du RSG est consultable sur le site internet suivant :

<https://www.sante-glâne.ch/organisation/documents-publics>

11.2.2. Contrôle des champignons

Pour 2022, le nombre de récoltes contrôlées a été de 459 :

Quantité de champignons comestibles	1'181	kg
Quantité de champignons impropres à la consommation	154	kg
Quantité de champignons vénéneux	39	kg
Quantité de champignons mortels	100	g.

Mme Isabelle CORDEY, Mme Claudia MOREL, Mme Monique DURUSSEL et M. Georges STEINER assument ce service en leur qualité de contrôleurs officiels.

Le conseil communal adresse un merci particulier à ces personnes pour leur engagement et pour leurs services auprès de la population.

11.3. CIMETIÈRE

35 personnes décédées ont rejoint le cimetière de Romont, 26 personnes ont été incinérées et 9 personnes enterrées.

Désaffectation de tombes et de cellules du columbarium

7 tombes ont été désaffectées en 2022 et 5 cellules désaffectées au columbarium, les concessions arrivant à échéance. Il arrive également que des familles demandent la désaffectation d'une tombe avant son échéance, ce cas de figure est envisageable pour autant que l'inhumation du corps remonte à plus de vingt ans.

11.4. JEUNESSE

Le rapport d'activité de REPER est consultable sur notre site internet :

<http://www.romont.ch/fr/education/jeunesse/>



12. Domaine public

12.1. DOMAINES

La surface des diverses parcelles louées en 2022 à 12 exploitants représente environ 261'000 m².

12.2. CONCIERGERIE

Sous la responsabilité de M. Afonso, le service de conciergerie se compose comme suit :

- Mme Catarina Afonso.
- Mme Rosa Maria Baptista Bernardino.
- Mme Marlène Loureiro Pinto.
- Mme Maria Rosa Silva Ferreira.
- Mme Paula Silvana Rodrigues Braziela.
- Mme Jacqueline Curty.
- Mme Felisbela Maria Soares Fernandes.

Ces personnes suivent des formations sur la sécurité au travail sous l'égide du SPAA. Des audits sont également réalisés par cet organisme afin d'assurer un suivi dans l'application des normes de sécurité.

Dans le cadre de leur formation d'agent d'exploitation, nos apprentis collaborent également avec le service de conciergerie notamment pour les grands nettoyages des écoles et des halles de gym.

Ces personnes interviennent dans les bâtiments suivants :

- Bâtiment de l'administration.
- Hôtel de Ville.
- Bâtiment de l'école enfantine.
- Bâtiment de l'école primaire.
- Tour des Béguines.
- Tour de Fribourg.
- Tour du Sauvage.
- Eglise des Capucins.
- Chapelle mortuaire.
- Bâtiment des halles de gym.
- Bâtiment du centre de renfort.
- Cabane de Boulogne.
- PSS Arruffens.
- PC Chavannes.
- Bâtiment de l'édilité.
- Centre de sport de Bossens.

Elles s'occupent des nettoyages des locaux, de leur entretien ainsi que de la mise à disposition des locaux à des tiers.

Afin de pouvoir exécuter pleinement leur travail, le matériel et les machines mis à disposition du personnel de conciergerie sont évalués chaque année et remplacés si cela s'avère nécessaire.

L'année 2022 a encore été marquée par la pandémie de Covid-19 et fut à nouveau très chargée pour les employés de la conciergerie. Le service de conciergerie a, en plus des nettoyages habituels, dû assumer la désinfection des locaux à forte fréquentation soit les écoles, les halles de gym, les bureaux de l'administration ainsi que les salles en location.

12.3. BÂTIMENTS

En plus des travaux d'entretien courant réalisés pendant l'année, des travaux plus spécifiques ont été réalisés dans les bâtiments de la commune et de la bourgeoisie, à savoir :

Bâtiment de l'administration, rue du Château 93

- Les transformations dans le bâtiment se sont poursuivies ainsi :
 - 1^{er} étage, aménagement de la nouvelle salle du conseil, de trois bureaux, de la nouvelle cafétéria et des WC adaptés aux normes SIA 500 pour les personnes à mobilité réduite.
 - 2^{ème} étage, agrandissement des bureaux du service financier et aménagement d'une salle de réunion pour le projet de la nouvelle école.
 - 3^{ème} étage, aménagement d'une salle de réunion pour le service technique.

Les travaux sont maintenant terminés.

Bâtiment École Ville, rue de l'Église 104

- L'appartement de M. et Mme Afonso a été transformé pour accueillir le bureau du directeur, le bureau de la secrétaire, le bureau de la directrice adjointe ainsi que la salle des maîtres.

Bâtiment de l'Hôtel de Ville, rue du Château 112

- Réfection de la peinture dans la cage d'escaliers et les corridors.

Bâtiment des Avoines 4

- Changement de tous les luminaires vestiaires, douches et corridors.
- Aménagement de vestiaires et douches pour les moniteurs du judo club.

En plus de ces travaux, un contrôle et le changement de plusieurs extincteurs ont été réalisés.

La Ville de Romont a le mandat de gestion des bâtiments de la Bourgeoisie. Comme pour les bâtiments communaux, des travaux d'entretien courant sont réalisés pendant l'année.

12.4. FORÊTS

12.4.1. Corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site de la corporation :

<https://glane-farzin.ch/>

13. Enseignement / Petite enfance

13.1. ÉCOLES

13.1.1. Classes

13.1.1.1. École enfantine et primaire

	filles	garçons	Romont	Billens	Mézières	Autres	Total	Intégrations	Total
Classes 1H-2H									
M. Picasso et C. Morel	11	8	15	4	0	0	19	0	19
B. Bugnon et M. Deschenaux	10	10	15	5	0	0	20	0	20
Sandrine Defferrard	9	8	13	4	0	0	17	1(+2)	19
V. Petrovic	10	9	15	4	0	0	19	0	19
D. Haussener	9	11	17	0	3	0	20	0	20
L. Gnehm	4	13	13	0	4	0	17	0	17
L. Lämmli et S. Ostinelli	9	11	17	0	3	0	20	0	20
N. Iannone et P. Bussard	9	9	10	0	8	0	18	1(+2)	20
Total 1H-2H	71	79	115	17	18	0	150	2(+4)	154
3H									
J. Dougoud et P. Sapin	9	11	15	5	0	0	20	0	20
M. Morand et M. Dousse	8	14	20	2	0	0	22	1(+2)	24
S. Sapin et P. Sapin	10	12	20	2	0	0	22	0	22
Total 3H	27	37	55	9	0	0	64	1(+2)	66
4H									
N. Telbois et P. Sapin	12	9	14	7	0	0	21	2(+4)	25
G. Ecoffey	10	12	21	1	0	0	22	1(+2)	24
J. Mrdovic	10	11	20	1	0	0	21	1(+2)	23
Total 4H	32	32	55	9	0	0	64	4(+8)	72
Total 3H-4H	59	69	110	18	0	0	128	5(+10)	138
5H									
D. Meyer et J. Genoud	7	17	22	2	0	0	24	1(+2)	26
A. Bossel	8	13	16	1	4	0	21	2(+4)	25
Ch. Maternini	10	13	19	1	3	0	23	1(+2)	25
Total 5H	25	43	57	4	7	0	68	4(+8)	76
6H									
V. Pavlovic et D. Daehler	10	13	22	1	0	0	23	0	23
A-Cl. Roubaty et V. Waeber	9	13	18	4	0	0	22	0	22
C. Mayor et V. Waeber	9	13	20	2	0	0	22	0	22
Total 6H	28	39	60	7	0	0	67	0	67

Total 5H-6H	53	82	117	11	7	0	135	4(+8)	143
7H									
M. Ménétreay et C. Corminboeuf Thut	6	11	13	0	4	0	17	0	17
S. Allmanns et D. Daehler	7	8	9	2	4	0	15	1(+2)	17
C. Bapst	9	7	13	3	0	0	16	0	16
I. Rappo	8	10	14	0	4	0	18	0	18
Total 7H	30	36	49	5	12	0	66	1(+2)	68
8H									
T. Ehrler	9	10	16	3	0	0	19	1(+2)	21
M. Girard	10	11	17	3	1	0	21	0	21
Y. Haussener	9	11	17	3	0	0	20	1(+2)	22
S. Mondoux	8	11	17	2	0	0	19	0	19
Total 8H	36	43	67	11	1	0	79	2(+4)	83
Total 7H-8H	66	79	116	16	13	0	145	3(+6)	151
Total 3H-8H	178	230	343	45	20	0	408	12(+24)	432
Total 1H-8H	249	309	458	62	38	0	558	14(+28)	586

- > Les 1H et 2H sont répartis en 8 classes, 4 classes sont situées au bâtiment scolaire de la Condémine et 4 classes au bâtiment de l'école primaire en Ville. Elles comptent 154 élèves y compris les intégrations. Les enfants de Billens et Mézières sont scolarisés à Romont. Cette année, nous comptons 17 élèves pour Billens et 18 élèves pour Mézières.
- > Les 3H à 8H sont répartis en 20 classes qui comptent 432 élèves y compris 12 intégrations, 45 élèves de Billens et 20 élèves de Mézières.

Enseignants

Arrivées

Mme Mathilda Picasso.
Mme Vesna Petrovic.
Mme Nathalie Iannone.
Mme Pauline Bussard.
Mme Laurie Gnehm.
M. Patrick Sapin.
M. David Daehler.
Mme Sarah Allmanns.
Mme Célia Corminboeuf Thut.
M. Tom Ehrler.
Mme Ivana Rappo.
Mme Améline Torche.

Départs

Mme Nadine Monney.
Mme Sabrina Aeby.
Mme Marielle Strüby.
Mme Albuljena Sulejmani.
Mme Sophie Richoz.
Mme Laurence Philipona.
Mme Karine Sottaz.

Bulletin d'information

Celui-ci regroupe les informations utiles aux parents des élèves fréquentant l'école enfantine et primaire. Chaque année des améliorations sont apportées à ce libretto ; merci aux responsables pour la rédaction et aux Ateliers de la Glâne pour l'impression.

Carnaval

Cette année, le cortège des enfants des écoles de Romont a malheureusement été annulé à cause du COVID.

13.1.1.2. Classe de soutien A

	filles	garçons	Romont	Autres	Total	Intégrations	Total
V. Maillard	3	7	10	0	10		10
A. Torche							
Total Soutien A	3	7	10	0	10		10

13.1.1.3. Sport scolaire

M. Pierre Richoz enseigne le sport depuis septembre 2007. En septembre 2021 il a été rejoint par M. Christophe Demierre. Dans ce cadre, ils organisent diverses activités.

Education physique

Classe 1H	0-1	x	60 min/semaine.
Classe 2H	1	x	60 min/semaine.
3H à 8H	2	x	60 min/semaine.
Ecole Les CLES	1	x	150 min/semaine.
Soutien	2	x	60 min/semaine.

Les leçons sont données par le titulaire de la classe. M. Richoz et M. Demierre passent dans chaque classe 2 x durant l'année pour donner 6 leçons de suite en collaboration avec le titulaire. De plus, 1 après-midi sportif par classe a été organisé.

Natation

2H à 8H et classes de développement	6 leçons par année.
1H	3 leçons.

Patinage

2H-3H-4H-5H-6H-7H-8H-D2+D3-CLES	3 x 2 unités par année.
---------------------------------	-------------------------

Ski

4H	3 journées à Rathvel.
5H	3 journées à Rathvel.
6H	3 journées à Rathvel.
8H	3 journées à Charmey.

Camp d'été

Les classes de 4H à Charmey	3 jours
Les classes de 6H à Broc	4 jours
Les classes de 8H à Leysin	5 jours.

Marche

Une marche d'automne a été organisée.

Escalade

Les classes de 1-2-3-4-5-6-7-8H, D2 et D3 et Les CLES/Logo 2 x 1h00 par année.

Sport scolaire facultatif

Le cercle scolaire de Billens-Mézières- Romont organise du sport scolaire facultatif. Le principe est de donner la possibilité à chacun de pratiquer du sport après l'école, ceci gratuitement. Ce sont plus de 20 cours différents organisés sur toute la semaine de la 1H à la 8H : de 16h à 17h ainsi que tout le mercredi après-midi. Les cours durent soit la moitié de l'année ou l'année complète. Il y a environ 250 élèves qui participent.

Basket

Participation au tournoi scolaire 7-8H.

Ski

Participation championnat scolaire 4H à 8H.

Football

Participation à la Crédit suisse cup 6H à 8H.

Pierre Richoz
Christophe Demierre

13.1.1.4. Structures d'accueil de la petite enfance

En 2000, le conseil communal a adhéré à l'Entente Intercommunale pour l'Accueil de la Petite Enfance en Glâne (IAPEG) avec option de participer financièrement par un pot commun sur la base d'une convention unique passée avec les 2 structures suivantes :

1. La crèche Casse-Noisettes

La Crèche Casse-Noisettes accueille les enfants de 3 mois jusqu'à la 1ère HarMoS.

En fonction de leur âge, les enfants fréquentent 7 groupes, la répartition des groupes est la suivante :

Bâtiment principal situé à la Grand-Rue

- Les petits pas (de 3 à 24 mois).
- Les premiers mots (de 3 à 24 mois).
- Le méli-mélo (dès 18 mois).
- Le jardin d'éveil (dès 18 mois).
- La maternelle (dès 3 ans).

Appartement situé à la rue des Moines, nouveaux locaux depuis 2021 :

- Les miniplus (3 à 24 mois).
- Les maxiplus (enfants de tous âges).

Du lundi au vendredi, presque 250 têtes blondes s’y retrouvent. Une équipe éducative professionnelle et compétente d’environ 40 personnes prend soin de ces enfants : des éducateurs-trices de la petite enfance (ES), des assistants-es socio-éducatifs-ves (AES) et des auxiliaires.

2. L’Association d’Accueil Familial de jour du district de la Glâne

L’accueil de jour est une association privée, à but non lucratif, créée en 1997 et mandatée par l’État pour la surveillance des milieux d’accueil. Il a pour mission la mise à disposition et la surveillance de structures d’accueil familial de jour, pour les enfants, dans les communes du district de la Glâne. L’association s’occupe de l’accueil de petits enfants, de leur naissance jusqu’à la fin de leur scolarité primaire.

La/le « maman/papa de jour » ou « l’accueillant-e » prend en charge, pendant la journée et à son domicile, des enfants. Ce type d’accueil répond au besoin de garde des parents plaçant, tout en assurant un encadrement éducatif pensé en fonction des besoins de l’enfant, dans un cadre de vie familial.

Toute la journée, avec service de repas (déjeuner, dîner, goûter et souper) et souplesse dans les heures d’accueil. Pour rester dans la définition de l’accueil à la journée, un enfant ne peut pas être accueilli plus de 52 heures par semaine. Au-delà, le placement de l’enfant correspond à un accueil chez des parents nourriciers lequel est régi par les articles 4 et 5 de l’OPE.

En **période scolaire** : le nombre d’enfants simultanément pris en charge, y compris ceux de l’accueillant/e qui sont en âge préscolaire et scolaire, ne peut excéder **huit**. Le nombre maximal d’enfants d’âge préscolaire simultanément pris en charge reste toujours fixé à **quatre** (inclus les enfants d’âge préscolaire de l’accueillant/e).

En **période de vacances scolaires** : le nombre d’enfants simultanément pris en charge, y compris ceux de l’accueillant/e qui sont en âge préscolaire et scolaire, ne peut excéder **six**. Le nombre maximal d’enfants d’âge préscolaire simultanément pris en charge reste toujours fixé à **quatre** (inclus les enfants d’âge préscolaire de l’accueillant/e).

En vertu de leur contrat de délégation de surveillance, les Associations d’Accueil Familial de Jour sont compétentes pour évaluer les milieux d’accueil et déterminer le nombre d’enfants simultanément accueillis par l’accueillant/e en fonction de ses compétences, de sa capacité d’accueil et du nombre d’enfants en âge préscolaire, tout en respectant les directives maximales de huit enfants pour l’accueil en période scolaire et de six pour l’accueil en période de vacances scolaires.

Pour les enfants en âge scolaire 1H à 8H

Si l’offre de la commune en AES (accueil-extrascolaire) ne correspond pas à la demande de placement, les parents ont l’obligation de requérir auprès de la commune une autorisation de placement à l’accueil familial de jour. Pour 2022, il y a eu 16 demandes justifiées par des horaires de l’AES ne correspondant pas aux horaires de travail des parents ou parce qu’il n’y avait plus de place disponible à l’AES.

13.1.1.5. Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse

Le rapport d'activité des Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse est consultable sur le site internet www.sas-gv.ch.

13.1.2. Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire (AES) met à disposition un lieu de vie pour **l'accueil et la prise en charge des enfants** en dehors des heures de classe. Les enfants sont encadrés par du personnel compétent et formé, de 6h45 à 18h30, repas de midi compris.

Personnel en charge de l'accueil :

- M. Domingo Kalukemba, responsable.
- Mme Inga Duc, auxiliaire.
- Mme Nadine Kramer, auxiliaire.
- Mme Ariane Olofsson, auxiliaire.

Secrétariat :

- Mme Nicole Berset, secrétaire.

En août 2022, nous avons accueilli au sein de l'AES Perrine Gremaud qui effectue un CFC d'ASE. La formation d'assistante socio-éducative s'acquiert par apprentissage en institution ou en école, selon quatre orientations : enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées et la variante généraliste.

La formation de Perrine Gremaud se fera sur 3 ans, M. Kalukemba, qui est titulaire d'un CFC d'ASE et qui a suivi le cours de formateur en entreprise, est son maître d'apprentissage.

Le conseil communal adresse ses remerciements à tout le personnel de l'AES pour le travail accompli auprès des enfants et la très bonne gestion de l'accueil. Ce service est très apprécié par les enfants et les parents.

Coordonnées et contacts utiles :

Lieu de l'accueil :

Route de l'Industrie 3
1680 Romont
Tél : 026 651 99 19
Courriel : AES@romont.ch

Adresse postale :

Ville de Romont
Accueil extrascolaire (AES)
Rue du Château 93
Case postale 236
1680 Romont

Pour les enfants qui ne peuvent pas être accueillis à l'AES par manque de place ou en raison des horaires d'accueil non adaptés, les parents ont la possibilité de placer leurs enfants à l'accueil familial de jour.

Une demande d'autorisation doit être faite à la commune au moyen d'un formulaire qui se trouve sur le site internet de la commune.

13.1.3. Transports scolaires / mobilité des écoliers

L'année scolaire 2022/2023 a été marquée par l'arrêt du tribunal cantonal dans l'affaire concernant un enfant accidenté en 2019 dans le bus de la Maula et le recours de ses parents contre la décision du 16 décembre 2021 du Préfet de la Glâne

De ce fait le bus scolaire de La Maula a été mis à la ligne par les TPF et est gratuit pour les élèves transportés.

Le conseil communal a également décidé que pour les élèves des secteurs suivants, L'abonnement du bus scolaire est gratuit en raison de la dangerosité du parcours :

- Sous-Gare.
- Le Glaney.
- Route des Trois-Sapins.
- Petits-Quartiers.
- Route de Berlens.

Pour le reste, les mesures suivantes ont été reconduites :

- Gratuité des abonnements pour les enfants de 1H et 2H.
- Service d'accompagnement dans les bus par une personne formée pour cette activité.
- Surveillance de l'arrêt de bus à la rue Pierre de Savoie quatre fois par jour par une personne formée qui aide aussi les plus jeunes élèves.

En plus de ces mesures, le personnel de l'AES accompagne également les enfants fréquentant l'AES dans les bus, ces personnes adultes facilitent aussi le transport des plus jeunes élèves.

M. Mauron, agent de ville, est régulièrement présent à la rentrée et à la sortie des classes pour s'assurer de la sécurité des élèves.

On constate que le nombre de parents venant amener et reprendre leurs enfants à l'école est encore trop important et cela engendre régulièrement des problèmes de sécurité pour tous les élèves.

13.1.4. Médecine scolaire

Pendant leur scolarisation, les enfants passent un bilan de santé à deux reprises. Un contrôle du statut vaccinal des élèves est également proposé, et les vaccinations recommandées peuvent être appliquées dans le cadre de l'école.

Afin de répondre aux besoins actuels des élèves, l'organisation de la médecine scolaire dans le canton de Fribourg a été revue. Dès la rentrée scolaire 2019, la nouvelle organisation (Frimesco) sera progressivement mise en place dans le canton, sur une période de trois ans. Les parents concernés sont informés en temps voulu par leur cercle scolaire.

Nouvelle organisation de la médecine scolaire (Frimesco), principaux changements

Le premier examen, qui avait lieu en 2^{ème} HarmoS dans l'ancien système, aura désormais lieu à l'âge préscolaire, donc juste avant l'entrée à l'école primaire en 1^{ère} HarmoS. Cet examen obligatoire sera effectué par la/le pédiatre ou médecin de famille habituel-le de l'enfant. Lors de cet examen préventif, le développement général de l'enfant, la vue, l'audition, la motricité et le langage de l'enfant seront contrôlés en particulier.

De plus, à cette occasion, les vaccinations recommandées seront contrôlées et complétées si nécessaire par le médecin, avec l'accord des parents.

Le **deuxième examen**, qui **avait lieu jusqu'ici en 7^{ème} HarmoS**, sera déplacé à la **9^{ème} HarmoS**, donc en première année du Cycle d'Orientation (CO).

A Romont, des informations d'éducation sexuelle sont communiquées dans 3 degrés allant de l'école enfantine à la dernière année du primaire.

Une infirmière est également mandatée pour le contrôle des poux, en cas de problème persistant celle-ci est appelée quelquefois à se déplacer dans la famille de l'enfant. Le but étant d'éliminer de manière certaine le problème afin d'éviter une contamination de toute une classe, voire de plusieurs classes.

Soins dentaires à l'école

Le service dentaire scolaire (SDS) assure la santé bucco-dentaire des élèves de l'école obligatoire (HarmoS, secondaire I et écoles spécialisées), dont les parents sont domiciliés dans le canton de Fribourg. Il dispose pour cela de trois cliniques dentaires fixes, deux cliniques mobiles pour les contrôles annuels dans les écoles et deux cliniques orthodontiques.

Les contrôles sont organisés chaque année dans les cliniques mobiles pour les élèves de Romont.

14. Économie / Culture

14.1. ÉCONOMIE

L'activité économique de Romont en 2022

En 2022, les différent-es actrices et acteurs du milieu économique ont pu retrouver une certaine sérénité et stabilité, après deux années fort impactées par la pandémie.

Des événements liés à la vie économique romontoise ont enfin à nouveau pu avoir lieu et la population locale a joué le jeu en y participant volontiers et en se déplaçant en nombre :

Le VitroFestival a ouvert le bal des manifestations en avril 2022. L'artiste suisse Simon Berger a attiré les foules avec la réalisation, en live, d'un portrait en verre brisé.

Le 27 avril, Romont et toute la Glâne se réjouissaient du passage et de l'arrivée du 75^e Tour de Romandie masculin. Grâce à une météo clémente, la fête a été très belle et notre région a bénéficié d'une visibilité dans le monde entier, grâce à la diffusion en direct des images de la célèbre course cycliste.

En mai, le conseil communal a pu organiser la rencontre avec les industriels. Moment fort apprécié par toutes et tous, les participant-es ont pu découvrir, lors de deux visites guidées, le stockage temporaire de la Bibliothèque cantonale et universitaire, ainsi que les locaux de Kromatix SA.

Fin juin, la Braderie a à nouveau animé les rues du centre-ville. L'invité d'honneur, Romont Basket, fêtait ses 40 ans. Le soleil a attiré bon nombre de personnes !

La Bénichon de Romont, avancée d'une semaine à cause du Comptoir, a également rencontré un joli succès. La Bénichon des entreprises du vendredi a réuni différentes entreprises de la région, permis des échanges et favorisé les liens. Malgré une météo maussade le samedi matin, les personnes se sont déplacées pour visiter la Foire et profiter du traditionnel menu de la Bénichon, servi par les bouchers et restaurants de la place.

Début septembre, le Comptoir a pris ses aises dans la grande cantine érigée à Drognens, pour les 50 ans de la place d'armes. Durant 5 jours, les exposant-es ont pu rencontrer le public et mettre en avant leurs produits.

Fin novembre et début décembre, le Marché de Noël et la fête de St-Nicolas ont investi un nouvel espace, avec une formule revisitée : pas moins de 35 artisan-es ont proposé leurs produits dans des chalets montés dans la cour de St-Charles. St-Nicolas et son âne sont venus au cœur-même de la fête pour la distribution des biscômes, moment toujours très apprécié par les familles.

Le conseil communal a soutenu ces initiatives, ainsi que les organisateur-trices de ces manifestations de diverses manières. Les subventions et aides aux sociétés locales ont également été maintenues.

Le conseil communal est fier de la force du tissu économique local et remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré au succès de ces différents rendez-vous devenus incontournables.

La vie de nos Entreprises / PME et Artisans

Après deux années mouvementées, les commerçant-es, restaurateur-trices et gestionnaires d'espaces culturels et sportifs ont pu retrouver une certaine stabilité. La population a pu renouer avec ses habitudes en se rendant dans les commerces locaux, les restaurants et les manifestations sportives ou culturelles sans devoir se préoccuper de savoir quelles étaient les dernières mesures sanitaires en vigueur.

Le conseil communal a pu maintenir les subventions et aides aux sociétés locales et a privilégié à nouveau les bons SICARE et les achats dans les commerces de la place pour les différents cadeaux.

Le conseil communal constate que les commerces, parfois nouvellement installés, offrent une belle diversité de produits et de services. Des surfaces commerciales ont pu trouver de nouveaux-elles locataires, ce qui permet le maintien de l'activité commerciale.

Le conseil communal a également poursuivi ses contacts réguliers avec les entreprises installées à Romont, en faisant une visite par mois avec la formule « café – croissants ».

Conclusion

Le conseil communal tient à remercier toutes les entreprises, PME, artisan·nes, indépendant·es et commerçant·es situé·es sur son territoire. Les acteur·trices de l'économie romontoise ont su faire face à la pandémie et garder la tête hors de l'eau, innover, proposer de nouvelles choses à la clientèle. Cela permet de générer des emplois et contribue au rayonnement de notre cité sur le plan économique.

Le conseil communal reste en contact régulier avec la Promotion économique du Canton de Fribourg et l'Établissement cantonal de promotion foncière, afin d'attirer d'autres entreprises novatrices à Romont.

14.1.1. Archives communales

Budget de fonctionnement

Les Archives de la Ville de Romont (AVR) sont un service communal confié à la société Passeurs d'archives Sàrl, prestataire externe pour ce mandat spécifique depuis 2010. Ce mandat a fait l'objet d'un nouveau cahier des charges en 2022. Ce dernier précise les périmètres d'intervention du mandataire par rapport à l'administration communale notamment. Le cahier des charges reconnaît que la gestion de l'archivage et des archives nécessitent des compétences spécialisées et qu'il est important de planifier à long terme et dans la continuité la gestion des archives communales.

La gestion des archives courantes suit le plan de classement enrichi, mis en vigueur au 1^{er} janvier 2011, puis amélioré et simplifié en 2016. Il est à noter que ce *plan de classement enrichi*, comme Passeurs d'archives l'a intitulé, correspond à un *plan de classement et de gestion* au sens du règlement du 4 juin 2019 sur l'archivage (art. 7 RArch). Ce plan de classement, déjà en place, devra être approuvé dans un délai de cinq ans par les Archives de l'Etat, selon les dispositions transitoires prévues par ce règlement à l'art. 51 RArch, al. 1. Il conviendra donc de soumettre le plan de classement aux Archives de l'Etat de Fribourg pour approbation.

Ce plan est appliqué par les collaborateurs et collaboratrices de l'administration selon une procédure connue de tous. Quand les dossiers administratifs sont clos et ne servent plus au quotidien de l'administration, ils sont versés aux archives. En 2022, il y a eu 5 versements d'archives pour un total de 174 unités archivistiques (dossiers).

Les services administratifs ont effectué une quarantaine de visites dans les dépôts d'archives et en ont sorti et consulté environ 100 dossiers, la plupart d'entre eux sont des dossiers de construction. Les services communaux ont accès aux dossiers récents versés aux AVR. Il faut s'assurer que les collaborateurs communaux soient informés de la procédure de prêt des documents d'archives, notamment les nouveaux venus.

Les AVR ont été sollicitées à de plus nombreuses reprises pour des requêtes externes par des chercheurs, généalogistes et simples citoyens. 20 personnes ont adressé des demandes aux AVR. Les AVR ont accueilli dans leurs murs une douzaine de chercheurs pour des consultations d'archives.

Passeurs d'archives a commencé le traitement des archives communales récentes (dès 2000) afin de les inventorier et de les conditionner dans des contenants pérennes (carton et papier non acide). En effet, parmi les documents récents, certains ont acquis un statut d'archives définitives et il est important de les répertorier et de les conserver de manière adéquate. Cette tâche va se poursuivre dans les prochaines années, au gré de l'accroissement du fonds d'archives.

Les AVR ont servi à de nombreuses recherches, notamment celles qui ont permis la rédaction de l'ouvrage *Gouverner, assister, porter la ville. Histoire de la bourgeoisie de Romont*, par Florence Bays et Florian Defferrard. Ce livre de près de 300 pages a été publié par les éditions Alphil et est paru à la fin de l'année 2022. Richement illustré, il contient de nombreuses reproductions de documents d'archives puisés dans le fonds communal. Sans l'inventaire préalable des archives communales, la réalisation de cette publication n'aurait pas été possible. On peut même dire que les archives communales ont constitué la base de rédaction de cet ouvrage.

Le Musée du Papier Peint de Mézières a sollicité l'emprunt de documents d'archives pour son exposition temporaire consacrée aux Parures dominotées. 6 documents d'archives ont été préparés à cet effet. 4 de ces documents sont des comptes de l'Hôpital du XVIII^e siècle. Nous soulignons que ces comptes ont pu être mis à disposition du Musée du Papier Peint car ils avaient été préalablement restaurés par l'atelier de conservation et de restauration de Chantal Karli à Lausanne. Il reste plus de 350 comptes de l'Hôpital à restaurer. Ces comptes sont moisissés et doivent être traités le plus vite possible car leur état met en danger l'ensemble du fonds d'archives. Il faut absolument trouver une solution pour assainir cette série de comptes sans équivalent en Suisse romande.

Suite au succès rencontré par l'exposition *Romont-Souvenirs* réalisée à partir du fonds photographique des AVR, il a été décidé de publier les photos numériques de l'exposition sur le site *Notre Histoire.ch* (https://notrehistoire.ch/@archives_ville_romont). En outre, un lot de ces images a été mis à disposition de *La Liberté* et nous en retrouvons des parutions régulières dans notre presse quotidienne.

Parallèlement et grâce à une présence régulière (quasi hebdomadaire), *Passeurs d'archives* surveille les conditions climatiques des dépôts d'archives afin de garantir une conservation optimale des papiers, parchemins et négatifs photographiques. Ce travail comprend la surveillance du climat par des thermohygrographes à cheveux, appareils mécaniques fiables qui sont recalibrés trois fois par an par nos soins.

De plus, nous vidons régulièrement les déshumidificateurs qui assurent la constance de l'humidité relative dans les dépôts. *Passeurs d'archives* se charge aussi de commander le matériel d'archivage afin de pérenniser la conservation des documents communaux.

Passeurs d'Archives Sàrl : Florian Defferrard, gérant

14.2. CULTURE

14.2.1. VITROMUSÉE ROMONT

Le rapport d'activité du Vitromusée Romont est consultable sur le site internet www.vitromusee.ch.

14.2.2. VITROCENTRE ROMONT

Le rapport d'activité du Vitrocentre Romont est consultable sur le site internet www.vitrocentre.ch.

14.2.3. BIBLIOTHÈQUE

14.2.3.1. 40^e anniversaire et déménagement

En mars 2022, peu avant son déménagement et son changement d'identité, la bibliothèque communale de Romont a soufflé ses 40 bougies. Pour fêter l'occasion, un marque-page imaginé et réalisé par Mélanie Menoud Illustration a été distribué aux lectrices et lecteurs. Un très joli souvenir, bien utile, qui a fait plaisir à toutes les personnes qui l'ont reçu !

Le 26 mars à 9h00, la bibliothèque communale a ouvert ses portes pour la dernière fois. Puis, durant la semaine du 28 mars, les livres ont été mis dans des cartons, afin de pouvoir migrer vers de nouvelles étagères. Après des mois de discussions et de projections dans les futurs locaux, la « fusion » entre la bibliothèque communale et la bibliothèque du CO de la Glâne devenait réalité : le 4 mai, la Bibliothèque de la Glâne accueillait les lectrices et lecteurs pour la première fois dans les nouveaux locaux du COGL.

14.2.3.2. Commission de la bibliothèque

Composition de la commission :

- Mme Danielle Chassot.
- Mme Laure Delabays.
- Mme Corinne Dénervaud.
- Mme Roxane Pittet.
- Mme Anne-Claire Roubaty.
- Mme Maryse Chassot, bibliothécaire responsable.
- Mme Carole Chételat, bibliothécaire.
- Mme Stefanie Losey, directrice du dicastère Economie-Culture-Tourisme-Sports.

Si la commission de la bibliothèque ne s'est réunie qu'une seule fois pour une séance administrative en 2022, ses membres ont néanmoins donné de précieux et fort appréciés coups de main, notamment pour la mise en cartons des livres en vue du déménagement au COGL.

Un souper de remerciement en septembre a été l'occasion pour la commission de la bibliothèque de se retrouver une dernière fois et de remercier les membres pour leur engagement durant plusieurs années au service de la bibliothèque communale !

Un très grand MERCI à Maryse Chassot et à Carole Chételat pour tout leur travail durant ces années !

Et un autre MERCI aux membres de la commission de la bibliothèque, à Axel Roubaty, ainsi qu'à toute l'équipe de l'édilité pour l'aide apportée lors du déménagement de la bibliothèque dans les nouveaux locaux !

14.3. SPORTS

14.3.1. Sociétés sportives romontoises

Après des années plus difficiles à cause du COVID, les sociétés sportives de notre chef-lieu ont retrouvé une forme et une santé encore meilleures qu'avant la pandémie ! Leur dynamisme et leur engagement pour la ville de Romont et sa population sont un atout précieux pour notre cité.

Après des années compliquées, les entraînements et les activités ont pu retrouver un rythme normal, les compétitions également. Cela a entraîné des conséquences positives sur la motivation des membres, la participation active, ainsi que sur les comités qui voient leur investissement récompensé.

Parmi la richesse de la vie de nos clubs sportifs, voici quelques points que nous souhaitons mettre en avant :

- le Club de patinage Fribourg-Romont a remporté plusieurs médailles d'argent lors des championnats suisses de 2022 ;
- le Judo-Club Romont a pu revenir en ligue nationale B, avec une équipe d'adultes venants de la région, et compte 3 champions suisses parmi ses membres ;
- le Dart Club Romont a évolué en ligue nationale, où il a atteint le quart de finale du championnat suisse par équipe. De plus, un de ses joueurs a été sacré champion fribourgeois de fléchettes ;
- Romont-Gym a enfin pu organiser à nouveau le Mémorial Dédé Ruffieux avec la participation de 700 gymnastes ;
- le Club sportif romontois a organisé la journée finale des Juniors F le 18 juin, mettant l'accent sur le rôle intégrateur pour plus de 120 juniors, dont beaucoup sont issus de la migration ;
- le Club de Taekwon-Do de Romont a terminé premier au tournoi Open international de taekwon-do à Avenches. Le club compte également le champion suisse de kickboxing en point fighting parmi ses membres, ainsi que deux vice-champions suisses.

Trois clubs ont également fêté des anniversaires importants :

- Romont Basket a fêté ses 40 ans lors de la Braderie de Romont ;
- le Tennis Club Romont a soufflé ses 50 bougies en juillet, en présence de Timea Bacsinszky ;
- le Club sportif romontois a fêté, avec une année de retard, mais au travers de différentes manifestations, son 100^{ème} anniversaire.

Le conseil communal tient à remercier les sociétés sportives, leurs comités constitués de bénévoles qui se donnent sans relâche pour promouvoir leur club et leur sport, ainsi que tous les membres pour leur engagement et l'image positive qu'elles et ils véhiculent bien au-delà de nos frontières romontoises et cantonales !

14.4. TOURISME

Le rapport d'activité de l'Office du tourisme de Romont et sa région est consultable sur le site internet www.romontregion.ch.

Le Syndic


Jean-Claude CORNU

Au nom du conseil communal



Le Secrétaire


Yves BARD